

Communauté de Communes



Plan Climat Air Energie Territorial 2024-2029

**TOME 3
CONCERTATION
PLAN D' ACTIONS**

Préambule

Le plan d'actions du PCAET de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche a été élaboré en trois phases distinctes :

1. La définition des axes et orientations stratégiques du PCAET

L'ossature du PCAET, à savoir les axes et orientations stratégiques ont été validés lors du conseil communautaire du 20 février 2020 (voir le Tome 2 du PCAET). L'objectif était de tenir compte et de s'articuler au mieux avec le calendrier des élections municipales initialement prévues en mars 2020.

Cependant, la crise sanitaire liée au COVID-19 a considérablement impacté le calendrier des élections municipales, avec le second tour des élections reporté au 28 juin 2020. De plus, à la suite de l'installation du conseil communautaire le 15 juillet 2020, un temps de formation et d'appropriation des enjeux et des objectifs et orientations stratégiques du PCAET a été réalisée pour de la nouvelle mandature.

Le calendrier prévisionnel du Plan Climat s'est donc trouvé retardé de plusieurs mois. A titre d'exemple, la phase de concertation pour la définition du plan d'actions qui devait initialement avoir lieu en juin 2020 a été déplacée au 1^{er} trimestre avril 2021 en raison des confinements successifs.

2. La concertation

Le présent document détaille la méthodologie employée pour la concertation des différentes parties prenantes du territoire (habitants, acteurs, élus...). La concertation a permis de décliner les axes et orientations stratégiques en 28 pistes d'actions prioritaires.

3. La définition d'un plan d'action opérationnel et partagé

En raison du contexte sanitaire lié au COVID et des périodes de confinement associées, les ateliers de concertation se sont tenus uniquement en distanciel. Les actions issues de cette concertation ont notamment permis de nourrir les grandes orientations du PCAET et ont servi de base à la définition du Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE). Néanmoins, le format de la concertation n'était pas pleinement satisfaisant car pas suffisamment coconstruit/ partagé et opérationnel.

Pour pallier cela, les élus ont souhaité s'appuyer sur la démarche « Territoire durable 2030 » menée en parallèle du PCAET. L'idée était d'intégrer dans le plan d'actions du PCAET, les actions issues des autres stratégies de développement durable de la Communauté de Communes (Economie circulaire, Trame Verte et Bleue, démarche interne...), élaborées en concertation avec les acteurs du territoire, et qui répondent aux objectifs du PCAET.

Cette intégration a également nécessité de retravailler et de reformuler les axes et orientations stratégiques validés par le conseil communautaire réuni le 20 février 2020. (Voir le détail des modifications dans le Tome 2 – Stratégie du PCAET)

Dans le présent document seules les étapes de concertation et d'élaboration du plan d'actions sont détaillées.

Sommaire

PHASE 1 : LA CONCERTATION

1. La déclaration d'intention	9
2. Préparation à la concertation.....	12
2.1 Le recrutement d'un bureau d'études spécialisé	12
2.2 Les principaux objectifs de la concertation	12
2.3 Une concertation mobilisant l'ensemble des parties-prenantes	13
3. Présentation de la méthodologie de concertation déployée pour définir le programme d'actions du PCAET	14
3.1 Les outils d'information et de communication	14
3.1.1 Les publications sur le site internet et les réseaux sociaux.....	14
3.1.2 Les documents de communication	16
3.1.3 L'annonce dans les médias.....	16
3.2 Les dispositifs participatifs mis en œuvre	19
3.2.1 Les boîtes à idées climat.....	19
3.2.2 La concertation des jeunes.....	20
3.2.3 Le forum de lancement numérique et participatif.....	21
3.2.4 La concertation territoires – les ateliers thématiques	22
3.2.5 La concertation des communes	24
3.2.6 Le séminaire élus-Agents	26
3.2.7 Le forum de restitution	26
4. Présentation des pistes d'actions prioritaires pour le PCAET.....	27

PHASE 2 : L'ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

5. AXE 1 : L'appropriation des enjeux "climat air énergie" par les acteurs du territoire pour impulser une dynamique de changement de comportements et de pratiques	34
5.1 Orientation 1 : L'exemplarité et l'expérimentation des collectivités pour impulser le changement et favoriser l'innovation	34
5.1.1 Action 1 Mettre en place une gouvernance résiliente basée sur la coopération et le partage avec les acteurs et les communes du territoire.....	35
5.1.2 Action 2 Accompagner les communes dans leur transition énergétique et écologique.....	37
5.1.3 Action 3 Renforcer la politique d'achats durables dans la commande publique	39
5.1.4 Action 4 Poursuivre la mise en œuvre de la démarche interne de développement durable en s'appuyant sur le réseau d'éco-agents	41
5.1.5 Action 5 : S'engager dans une démarche "Territoire en transition" de l'ADEME sur le volet "Climat Air Energie".....	43
5.2 Orientation 2 : Sensibiliser/Eduquer les acteurs du territoire aux enjeux "Climat Air Energie" et à la préservation des ressources et les accompagner à l'adoption de comportements sobres et responsables	45
5.2.1 Action 6 S'appuyer sur la mise en œuvre d'évènements et d'actions /animation grand public pour sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux "Climat Air Energie"	46
5.2.2 Action 7 Sensibiliser à la prévention des déchets et à la préservation des ressources/ Optimiser le tri pour améliorer la valorisation	49

5.2.3	Action 8 "Sensibiliser les habitants à adopter les comportements vertueux pour entreprendre des travaux de rénovation et entretenir leur logement	53
5.2.4	Action 9 Sensibiliser et encourager à la pratique du vélo et de la marche à pied	56
5.2.5	Action 10 Communiquer largement sur l'arbre et la haie bocagère auprès du grand public et des professionnels	58
5.2.6	Action 11 Inciter les acteurs économiques à réduire leur impact environnemental	60

6. AXE 2 : La préservation des milieux et des ressources naturelles comme leviers de développement et d'adaptation..... 64

6.1 Orientation 3 : Aménager le territoire en anticipant et en s'adaptant aux effets du changement climatique 65

6.1.1	Action 12 Préserver la biodiversité locale à travers les trames écologiques	66
6.1.2	Action 13 Reconvertir les friches pour la renaturation ou la construction de bâtiments destinés au logement et aux activités économiques.....	68
6.1.3	Action 14 Favoriser/inciter la rénovation des bâtiments existants plutôt que poursuivre la construction de logements neufs et lutter contre la vacance.....	70
6.1.4	Action 15 Renforcer l'exemplarité des projets d'aménagement	72
6.1.5	Action 16 Renaturer tous les centres bourgs	74
6.1.6	Action 17 Prendre en compte les risques littoraux dans la relocalisation des nouvelles constructions et interdire l'urbanisation des zones à risque	76
6.1.7	Action 18 Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur	80

6.2 Orientation 4 : Accompagner et conforter la transition agricole et des métiers de la mer82

6.2.1	Action 19 Mettre en place une action autour de l'alimentation durable (locale, de qualité et accessible à tous).....	83
6.2.2	Action 20 Accompagner les producteurs dans le changement de pratiques agricoles (adaptation des pratiques au changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air)	85
6.2.3	Action 21 Expérimenter une méthodologie de résilience énergétique à l'échelle de la filière laitière en partenariat avec l'ADEME la Chambre d'agriculture de la Manche	87

6.3 Orientation 5 : Inciter au développement d'activités économiques qui préservent et valorisent les milieux et les ressources du territoire..... 89

6.3.1	Action 22 Développer l'économie circulaire en favorisant les synergies / échanges de flux entre entreprises.....	90
6.3.2	Action 23 Promouvoir les entreprises vertueuses en s'appuyant sur l'éco-conditionnalité des aides et accompagner les micro-projets des acteurs locaux	92
6.3.1	Action 24 Valoriser les ressources naturelles pour mieux les préserver.....	94
6.3.2	Action 25 : Développer le recyclage et le réemploi des matériaux du BTP.....	96

7. AXE 3 : Des politiques publiques engagées en faveur de la transition énergétique..... 98

7.1 Orientation 6 : Massifier les réhabilitations et renforcer la performance énergétique et environnementale des bâtiments (résidentiels et tertiaires) 99

7.1.1	Action 26 Améliorer le guichet unique de la rénovation de l'habitat	100
7.1.2	Action 27 Mettre en œuvre une politique programmée de rénovation qualitative de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire	102
7.1.3	Action 28 Mobiliser les professionnels du logement sur la réhabilitation qualitative des bâtiments	105
7.1.4	Action 29 Projets de rénovation des bâtiments communautaires.....	107
7.1.5	Action 30 Projets de rénovations énergétiques des bâtiments et des éclairages communaux inscrits dans le CRTE et le dispositif PVD.....	109

7.2 Orientation 7 : Développer les mobilités pour tous et alternatives à la voiture individuelle 111

7.2.1	Action 31 Mettre en place le schéma directeur vélo et coordonner les actions vélos de la CC COCM et des communes	112
7.2.2	Action 32 Elaborer un plan de mobilité simplifié	114
7.2.3	Action 33 Renforcer et développer (les services de) la plateforme de mobilité COCM'obilité	115

7.2.4	Action 34 Renforcer l'offre de transport en commun et de transport à la demande.....	117
7.2.5	Action 35 Développer le covoiturage local	119
7.2.6	Action 36 Créer des espaces multimodaux dans les centres bourgs en lien avec PVD.....	121
8.	<i>AXE 4 : Vers un territoire plus autonome en énergie</i>	123
8.1	Orientation 8 : Développer la production d'énergies renouvelables locales en promouvant leur autoconsommation et accompagner les projets d'énergies citoyennes en encourageant les opérations d'autoconsommation collectives	123
8.1.1	Action 37 Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production de bois énergie locale et favoriser l'autoconsommation	124
8.1.2	Action 38 Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production de méthanisation.....	126
8.1.3	Action 39 Valoriser le BioGNV produit sur le territoire pour une mobilité décarbonée.....	129
8.1.4	Action 40 Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production d'ENR solaire et favoriser l'autoconsommation	131
8.1.5	Action 41 Faire émerger et accompagner les collectifs citoyens pour le développement d'énergies renouvelables et favoriser l'autoconsommation collective	134

PHASE 1 : LA CONCERTATION

1. La déclaration d'intention

Conformément à l'article L121-18 du Code de l'environnement, les modalités de concertation préalable du public envisagées dans la déclaration d'intention étaient les suivantes :

En vertu de l'article L121-17 du Code de l'environnement, la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche prend l'initiative d'organiser une concertation préalable selon les modalités librement fixées et dans le respect des articles L121-16 et R121-19 et suivants du même code.

Une concertation préalable d'une durée minimum de 15 jours et d'une durée maximale de 3 mois est envisagée au cours de la phase d'élaboration de la stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial.

Les modalités de concertation préalable prévues sont les suivantes :

- *Un forum de lancement de la concertation préalable ;*
- *Au moins un atelier de concertation du public ;*
- *Une saisine du Conseil de Développement de la Communauté de Communes, sous réserve que celui-ci ait été créé ;*
- *Un registre de la concertation préalable mis à disposition du public pour lui permettre de s'exprimer. Ce registre sera disponible au siège de la communauté de communes, aux heures d'ouverture habituelles et tout au long de la concertation préalable.*

Toutes les modalités de la concertation préalable (lieux, horaires, etc.) seront communiquées au public au moins 15 jours à l'avance sur le site internet de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, par voie d'affichage au siège de la communauté de communes et par voie de presse.

La présente déclaration d'intention est publiée et téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche : <https://www.cocm.fr/> et sur le site internet des services de l'Etat de la Manche : <http://www.manche.gouv.fr/>

Le public pourra s'exprimer dans un délai de 4 mois à compter de la date de publication de la déclaration d'intention sur le site internet des services de l'Etat de la Manche.

- *par voie postale à l'adresse suivante : [DDTM](#) 50- 477, boulevard de la Dallée - BP 60355- 50015 SAINT-LO Cedex*
- *par voie électronique à l'adresse : ddtm-sadt-at@manche.gouv.fr*

La déclaration d'intention signée le 26 mars 2019 par le Président de la Communauté de Communes a été publiée le 1^{er} avril 2019 sur les sites internet de la CC COCM et de la Préfecture de la Manche et a également été affichée sur les trois pôles communautaires.

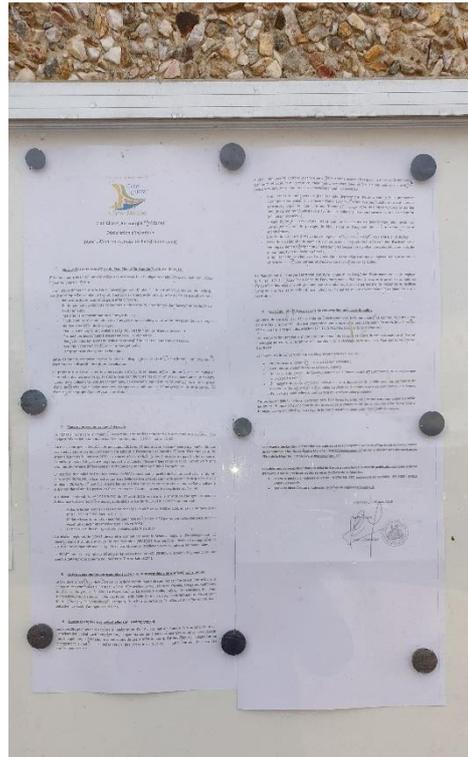
Publication sur le site Internet de la Préfecture :

The screenshot shows the website of the Préfet de la Manche. The main heading is "Les services de l'Etat dans la Manche". The page title is "La Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche engage un PCAET" with a sub-heading "Déclaration d'intention". The text states that the PCAET is submitted for declaration of intent under Article L. 121-18 of the Environmental Code. It provides contact information for the DDTM 50-477 and a deadline of 4 months from April 1, 2019. A PDF document is listed at the bottom.

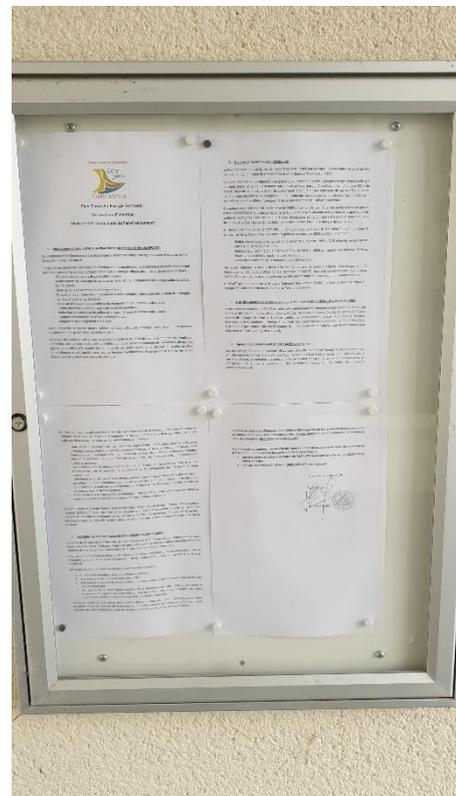
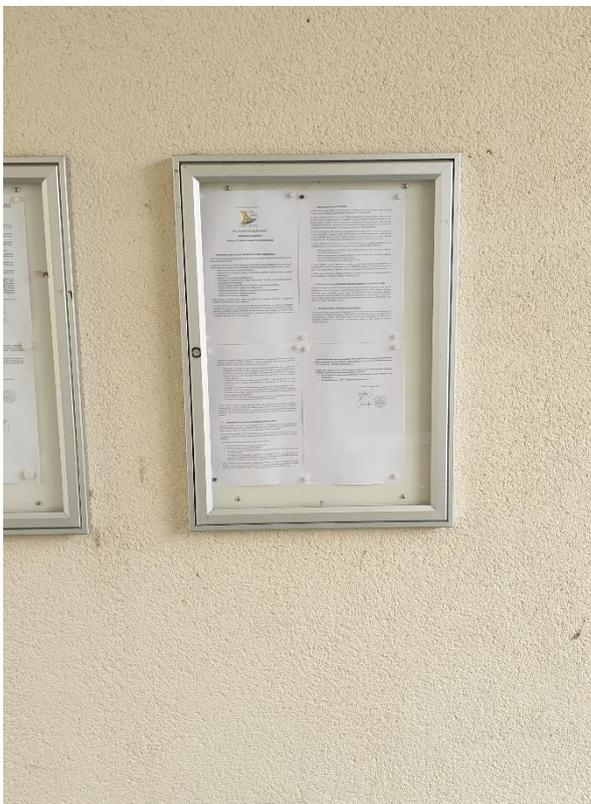
Publication sur le site Internet de la Communauté de Communes :

The screenshot shows the website of the Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche. The page is titled "Plan Climat" and describes the project's goals and actions. It includes a "Contact" section for Adèle JANSON, a "Menu" with links to "Grands projets" and "Territoire Durable 2030", and a "A la Une" section for "Sortie Ados Club Laser Game". The text details the project's commitment to the transition energy law (LETECV) and lists various actions like energy consumption reduction and renewable energy development.

Affichage sur le pôle communautaire de La Haye :



Affichage sur le pôle communautaire de Lessay :



Affichage sur le pôle communautaire de Périers :



2. Préparation à la concertation

2.1 Le recrutement d'un bureau d'études spécialisé

Conscients que la concertation est essentielle pour l'élaboration de ce projet de territoire, les élus communautaires souhaitent porter une attention particulière à cette étape en faisant appel à un bureau d'études spécialisé dans sa mise en œuvre.

Pour animer la concertation du PCAET et de la démarche de développement durable, de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche a été accompagnée par le Bureau d'études Rouge Vif Territoires.

2.2 Les principaux objectifs de la concertation

Les principaux objectifs de la concertation étaient de :

- Partager les savoirs, de coconstruire et d'enrichir le projet de territoire ;
- Amener une réflexion en vue de l'élaboration et de la co-construction du programme d'action « Climat Air Energie » et de développement durable du territoire de la Côte Ouest Centre Manche ;
- Diffuser et garantir leur application dans le temps

L'objectif de la concertation était ainsi d'identifier des d'actions concrètes visant à répondre localement aux enjeux du territoire Côte Ouest Centre Manche tout en :

- CONTRIBUANT AUX OBJECTIFS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX
- MOBILISANT L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES DU TERRITOIRE
- SENSIBILISER, MOBILISER, FÉDÉRER LES ACTEURS AUTOUR DES ENJEUX AIR, CLIMAT, ENERGIE
- CO-CONSTRUIRE LE PLAN D' ACTIONS DU PCAET
- DONNER ENVIE DE S'ENGAGER DANS L'ACTION

Le programme d'actions issu du processus de concertation devait prendre en compte toutes les composantes du territoire et pas seulement celles liées aux compétences communautaires. Les actions de concertation mises en œuvre par le prestataire devront donc porter sur différents « périmètres » :

2.3 Une concertation mobilisant l'ensemble des parties-prenantes

Pour s'assurer que le PCAET corresponde aux réalités du territoire et aux désirs de ceux qui le feront vivre, il est indispensable que le projet soit élaboré en partenariat étroit avec les élus, les acteurs locaux et les habitants. En effet, certaines actions qui émergeront du PCAET seront portées par des acteurs du territoire (acteurs économiques, agriculteurs...), il est donc nécessaire qu'ils s'approprient et coconstruisent le projet.

Une mobilisation autour du PCAET déclinée sur plusieurs niveaux de concertation (information, sensibilisation, consultation, concertation et coproduction) en fonction des publics ciblés

<p>CONCERTATION GRAND PUBLIC</p> <p>Mobiliser et sensibiliser le grand public aux enjeux du climat</p> <p>Partager le diagnostic et la stratégie du PCAET</p> <p>Identifier le rôle de chacun dans la démarche de PCAET</p>	<p>CONCERTATION ELUS</p> <p>Valoriser les actions déjà engagées par les collectivités en lien avec les problématiques climat- air – énergie</p> <p>Identifier des pistes d'actions pour renforcer l'exemplarité des collectivités</p>
<p>CONCERTATION JEUNES</p> <p>Sensibiliser et expliquer de manière pédagogique le PCAET</p> <p>Impliquer les structures scolaires dans la démarche territoriale</p> <p>Recueillir auprès des jeunes citoyens leurs idées d'actions pour le territoire</p>	<p>CONCERTATION TERRITOIRE</p> <p>Identifier les actions pouvant répondre aux enjeux du territoire</p> <p>Mobiliser les acteurs dans le portage des actions</p>

3. Présentation de la méthodologie de concertation déployée pour définir le programme d'actions du PCAET

3.1 Les outils d'information et de communication

Différents outils de communication ont été déployés pour informer et mobiliser pour la concertation préalable du PCAET.

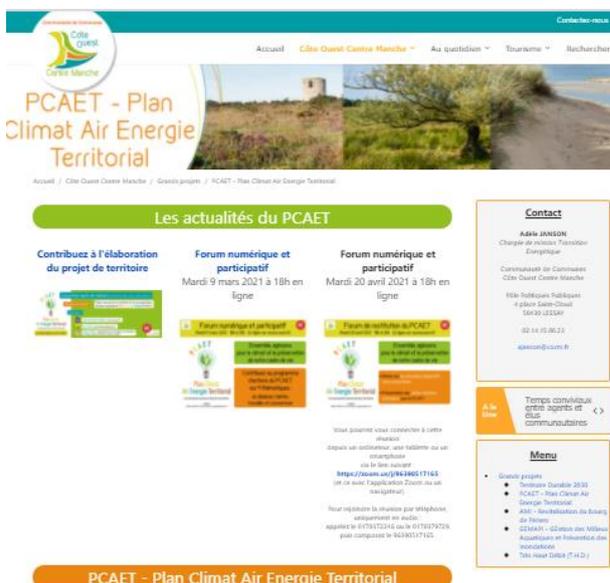
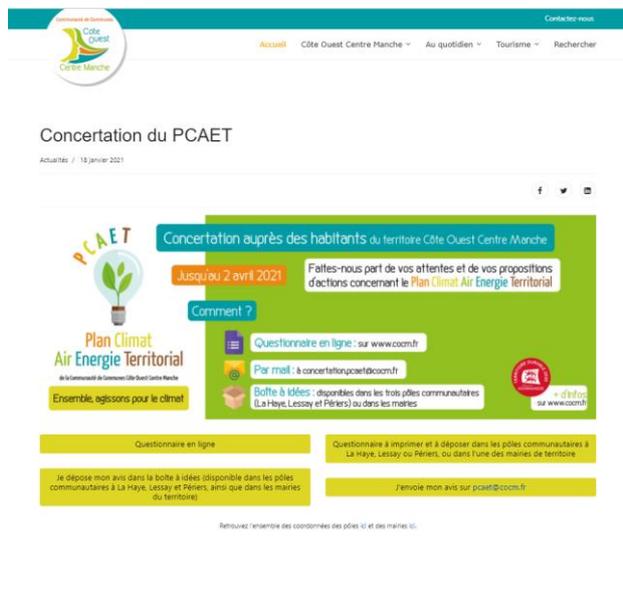
D'abord, afin de faciliter la communication pour la concertation, une identité visuelle dédiée au PCAET COCM a été réalisée. Elle a été utilisée sur les différents supports de communication et concertation.

3.1.1 Les publications sur le site internet et les réseaux sociaux

Une page dédiée au PCAET a été mise en place sur le site internet de la communauté de communes pour relayer l'ensemble des informations autour de la concertation préalable du PCAET.

Tout au long de la concertation, la CC COCM a communiqué sur les réseaux sociaux (Facebook) pour annoncer les différents événements organisés pour la concertation autour du Plan climat.

Une dizaine de post Facebook ont ainsi été publiés sur les réseaux sociaux.



Voici quelques exemples de publications sur le site internet et sur la page Facebook de la COCM :



Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche
1 mars, 12:52

[FORUM NUMERIQUE ET PARTICIPATIF DU PLAN CLIMAT] La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche vous donne rendez-vous le mardi 9 mars 2021 dès 18 h pour un forum numérique et participatif sur Zoom.

AU PROGRAMME...

- ♥ Présentation du diagnostic territorial avec les grandes orientations et objectifs stratégiques du Plan Climat
- ♥ Identification des initiatives engagées afin de dégager des pistes d'actions
- ♥ Présentation du calendrier prévisionnel

COMMENT PARTICIPER ?

♥ Connectez-vous le mardi 9 mars à 17h55 via <https://zoom.us/j/9473260636> sur un ordinateur ou un téléphone

♥ Si vous n'avez pas internet, vous pouvez également vous connecter par téléphone en audio uniquement (numéros communiqués le 9 mars 2021)

BONNES PRATIQUES LE JOUR J

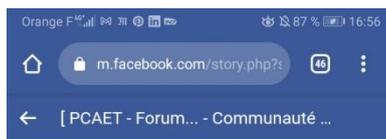
- 🔗 Installez-vous à un emplacement calme
- 🔗 Assurez-vous d'une bonne connexion internet
- 🔗 Prévoyez un micro et un casque
- 🔗 Connectez-vous 5 minutes avant le début de l'événement
- 🔗 N'hésitez pas à poser des questions via le chat et à participer aux interactions : vote en ligne, nuages de mots, etc.
- 🔗 Levez la main si vous souhaitez prendre la parole
- 🔗 Evitez de faire plusieurs choses en même temps
Commune de Marchésieux / Mairie de Créances / Commune de La Haye 50250 / Saint Nicolas de Pierrepont. Mairie / Commune De Vesly / Mairie de Lessay



J'aime Commenter Partager

7

13 partages



Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche
16 avril, 10:06

[PCAET - Forum de restitution] Afin de clôturer la phase de concertation menée depuis mi-janvier 2021, dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, un forum de restitution se tient le mardi 20 avril 2021, de 18h à 20h, en ligne.

L'objectif sera de faire un retour sur les principaux dispositifs de concertation et de présenter les pistes d'actions prioritaires pour le PCAET.

♥ Vous pourrez vous connecter à cette réunion depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone via le lien suivant : <https://zoom.us/j/96390517165> (et ce avec l'application Zoom ou un navigateur).

♥ Pour rejoindre la réunion par téléphone, uniquement en audio : appelez le 0170372246 ou le 0170379729 puis composez le 96390517165.



puis composez le 96390517165



J'aime Commenter Partager

3

2 partages



COCM.FR Accueil Site Internet de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche En savoir plus

J'aime Commenter Partager

18

1 commentaire 10 partages

3.1.2 Les documents de communication

Plusieurs synthèses du PCAET ont été réalisées pour permettre aux habitants, élus, acteurs socio-économiques et partenaires du territoire de prendre connaissance des différentes composantes du PCAET en amont de la concertation. Ces documents ont été mis à disposition sur le site internet de la COCM. Elles ont été aussi envoyées par mail aux communes pour leur permettre de relayer l'information.



3.1.3 L'annonce dans les médias

Des annonces ont été publiées dans la presse locale afin d'informer largement le public de la tenue de la concertation préalable du PCAET.

Une 1^{ère} vague d'annonce pour informer du lancement de la concertation :

- Ouest France du 21 janvier 2021
- Manche Libre du 21 janvier 2021
- Manche Libre du Jeudi 4 février 2021
- Manche Libre du 5 mars 2021

Une 2^{ème} vague d'annonce à l'issue du forum de lancement :

- Presse de la Manche du samedi 13 mars 2021
- Article La Manche Libre du 19 mars 2021

Une 3^{ème} vague d'annonce à l'issue du forum de restitution :

- Presse de la Manche du 26 avril 2021
- Article Ouest France du 27 avril 2021

Lancement de la concertation sur le plan climat

Périers – Les habitants du territoire de la communauté de communes Côte-Ouest Centre-Manche sont invités à donner leur avis sur le plan climat en répondant à un questionnaire.

Dans le cadre de son plan climat air énergie territorial (PCAET), la Communauté de communes Côte-Ouest Centre-Manche (COCM) lance une concertation auprès des habitants du territoire jusqu'au vendredi 26 février. « Il s'agit d'un projet qui doit être construit avec l'ensemble des acteurs et dont la finalité est de lutter contre le réchauffement climatique et d'adapter le territoire à ses effets. Ce qui nécessite de changer notre manière de fonctionner », explique Anne Hébert, sa vice-présidente en charge du développement durable et de la mobilité.

Le diagnostic territorial établi en 2019 a permis de dégager des enjeux et orientations stratégiques. Afin de partager ces enjeux, la Communauté de communes souhaite concerter les acteurs économiques, associations, partenaires, élus, habitants et jeunes de son territoire.

Avec pour enjeux de partager les savoirs, enrichir le projet par une réflexion en vue d'élaborer des

actions puis diffuser et appliquer ce plan dans le temps. L'objectif ? Être en prise avec les réalités du territoire et répondre aux attentes de ceux qui le feront vivre.

Un questionnaire mis en ligne

Les habitants sont donc invités à faire part de leurs propositions dans le domaine de l'énergie, du logement, des déplacements et des modes de consommation, en répondant à un questionnaire en ligne disponible sur le site Internet de COCM. Des questionnaires en version papier et des boîtes à idées sont également proposés dans les trois pôles communautaires et mairies ainsi qu'une plaquette de présentation du plan climat.

Par ailleurs, des représentants de COCM seront présents sur les marchés le mercredi 27 janvier à La Haye, samedi 30 à Périers et mardi 9 février à Lessay.

« Les propositions des citoyens seront traitées puis partagées lors



Adèle Janson, chargée de mission transition énergétique ; Anne Hébert, vice-présidente en charge du développement durable et de la mobilité, et Henri Lemoigne, président de Côte-Ouest Centre-Manche, lancent la concertation sur le plan climat.

PHOTO : OUEST FRANCE

du forum de lancement officiel du PCAET qui aura lieu le 9 mars à l'espace culturel de Lessay. » Ces événements seront organisés dans le respect des règles sanitaires en vigueur avec port du masque, distanciation sociale et mise à disposition de gel hydroalcoolique.

Contact. Adèle Janson, chargée de mission transition énergétique : tél. 02 33 45 50 50 ou par courriel à ajan-son@cocm.fr. De plus, la plaquette d'information du plan climat est téléchargeable sur le site : www.cocm.fr, rubrique « Grands projets Plan climat air énergie territorial ».

Ouest France du 21 janvier 2021

Sensibilisation sur le marché pour le plan Climat Air Energie Territorial

La Haye-du-Puits

Conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche doit élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial, PCAET. Sur le marché, on propose aux visiteurs de donner leur avis en remplissant un questionnaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter l'ampleur du changement climatique, s'adapter aux impacts des dérèglements déjà observés et améliorer de la qualité de l'air.

Gilles Plum, visiteur du stand, qui vivait à Paris est content d'habiter Coigny depuis 4 ans et il ne retournerait à Paris pour rien au monde. « Ce qui m'intéresse, c'est de savoir ce que font nos élus en la matière, et, ce que je peux faire moi. Venant d'un autre territoire, j'ai un autre regard. A Paris, on interdit de chauffer au bois pour la qualité de l'air. Ici, je n'ai plus d'asthme, on respire. Je ne porte plus la promiscuité parisienne. Je veux vivre à la campagne, » explique-t-il.



Adèle Janson, chargée de mission transition énergétique et Gilles Plum, ancien Parisien, qui porte un intérêt certain à la transition énergétique.

Article La Manche Libre du Jeudi 4 février 2021

📍 **LA HAYE. Plan climat air énergie territorial**

Un forum participatif organisé

DANS LE CADRE de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche a organisé mardi un forum de concertation numérique et participatif. Dans le contexte de la pandémie, ce forum, destiné à l'ensemble des élus, acteurs et habitants de son territoire, s'est déroulé en visioconférence. Les participants se sont connectés depuis un ordinateur, une tablette, un smartphone ou même un téléphone.

L'élaboration de ce PCAET est conforme à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015. C'est un projet de territoire dont la finalité est de lutter contre le dérèglement climatique, d'adapter le territoire à ces impacts en préservant le cadre et la qualité de vie, la biodiversité et les ressources naturelles. Afin de correspondre aux réalités du territoire et aux attentes de ceux qui le feront vivre, ce PCAET est co-construit avec l'ensemble des élus, des acteurs (entreprises, agriculteurs, partenaires, associations...), des citoyens et des jeunes.

Du lundi 18 janvier au ven-



→ Adèle Janson (chargée de mission transition énergétique), Anne Hébert (vice-présidente en charge de développement durable et mobilité), Henri Lemoigne (président de la communauté de communes).

dredi 5 février 2021, les habitants du territoire ont été invités à faire part de leurs visions, attentes et propositions d'actions en répondant à un questionnaire et via la mise à disposition de boîtes à idées. Les élèves des écoles primaires de Bolleville, Lessay et Montsenelle, des trois collèges du territoire ainsi que de la Maison Familiale Rurale de La Haye ont également contribué à l'élaboration du PCAET via

des dessins, la mise en place d'actions concrètes dans leur établissement, des idées d'actions.

Le forum a débuté par une présentation des enjeux du territoire en termes de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de production d'énergies renouvelables, d'impacts visibles et à venir du changement climatique... Ensuite, les

premières propositions d'actions soumises par tous les participants, ont été proposées en sous-groupes, selon quatre thématiques : Se déplacer, travailler, habiter, consommer.

Ces propositions d'actions seront ensuite approfondies et priorisées lors d'autres sessions ateliers de concertation destinés plus spécifiquement aux élus, acteurs du territoire.

Sylvie LALLEMAND

La Presse de la Manche - Samedi 13 mars 2021

Article Presse de la Manche du samedi 13 mars 2021

Bâissez le Plan Climat Air Energie Territorial

Côte Ouest Centre Manche
Prévu pour six ans, le PCAET implique l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, élus, agriculteurs, associations...

Afin de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, la COCM, Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, élabore son PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial, en concertation avec les habitants, les élus, les entreprises, les agriculteurs et les associations du territoire. Lors du lancement par visioconférence du forum de concertation le mardi 9 mars, le président Henri Lemoigne se réjouissait aux côtés des vice-présidents Anne Hébert et Thierry Renaud : *"Je suis agréablement surpris que vous soyez une cinquantaine à vous être connectés pour bâtir un ambitieux projet qui vise à un territoire autonome en énergie vers 2050. Il privilégie le développement durable."*

Dans un premier temps étaient présentés les enjeux du territoire en termes

de consommation énergétique, de production d'énergies renouvelables, d'impact du changement climatique et d'émission de gaz à effet de serre. Dans un second temps, chacun participait à l'un des ateliers déclinés en quatre thématiques : se déplacer, travailler, habiter, consommer. Un rapporteur esquissait les premières mesures envisagées.

Concertation jusqu'au 2 avril

Jusqu'au 2 avril, les habitants peuvent se connecter sur le site internet de la COCM (cocm.fr/fr/cote-ouest-centre-manche-grands-projets/plan-climat). Ils peuvent soumettre leurs idées d'actions par courriel (concertation.pcaet@cocm.fr) et imprimer le questionnaire en ligne à déposer dans les mairies ou dans les pôles communautaires de Lessay, Périers et La Haye. La restitution de la concertation aura lieu le mardi 20 avril à l'espace culturel de Lessay.

Contact : Adèle Janson, chargée de mission transition énergétique, tél. 02 14 15 00 23 ou ajanson@cocm.fr.



De gauche à droite : Adèle Janson, chargée de mission transition énergétique; Henri Lemoigne, président de la COCM et Anne Hébert, vice-présidente.

Article La Manche Libre du 19 mars 2021

Quelles priorités pour le plan Climat air énergie ?

Lessay (Lessay) — Des concertations ont été lancées pour élaborer un plan Climat air énergie territorial (PCAET) pour la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (COCM).

Le projet de plan Climat air énergie territorial (PCAET), en cours d'élaboration par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, a pour objectif de lutter contre le dérèglement climatique, adapter le territoire à ses impacts, préserver la qualité de vie, la biodiversité et les ressources naturelles.

Il est élaboré avec la participation d'habitants : 109 personnes ont répondu à un questionnaire en ligne concernant le sujet et les actions prioritaires à mettre en œuvre. 56 personnes se sont associées à la construction du plan lors d'un premier forum en proposant des actions à mener, notamment sur le déplacement, le travail, l'habitat et la consommation afin de dégager des premières pistes d'action. « **70 participants, parmi les associations, entreprises, élus communautaires et communaux réunis autour de quatre ateliers ont échangé afin de construire ce plan d'actions du PCAET en se basant sur ce qui a été mené en amont** », confie Henri Lemoigne, le président de la communauté de communes, lors de la restitution du bilan de ces concertations.

Vingt et un élus ont également partagé et échangé sur les actions déjà mises en œuvre par leurs communes et proposé 26 idées d'actions portant notamment : rénovation des bâtiments publics, itinéraires cyclables,



Adèle Janson, chargée de mission transition énergétique ; Henri Lemoigne, président de la COCM ; Anne Hébert, vice-présidente.

Photo: Ouest France

consommation responsable, préservation de la biodiversité. Par ailleurs, trois classes de CE2-CM des écoles primaires de Bolleville, Lessay et Montsenelle et une classe de collège ont également pris part à cet enjeu via des poèmes et des dessins. Les principaux thèmes abordés étaient : les gestes à adopter, les mobilités et déplacements, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la nature. « **Certains collègues ont contribué concrètement en mettant en place des actions au**

sein de leurs établissements comme réduire le gaspillage alimentaire », indique Anne Hébert, vice-présidente en charge du développement durable.

Quatre axes stratégiques

Les pistes d'actions prioritaires à mener et la feuille de route du PCAET ont été définies au terme de ces différentes concertations. La feuille de route comprend quatre axes stratégiques déclinés en douze orientations : l'appropriation des enjeux par les

acteurs du territoire pour impulser une dynamique de changements de comportements et de pratiques ; la préservation des milieux et des ressources naturelles comme leviers de développement et d'adaptation ; des politiques publiques en faveur de la transition énergétique et vers un territoire autonome en énergie.

Les prochaines étapes sont la poursuite de l'analyse de la concertation, le choix politique des actions, l'élaboration des fiches d'actions et la présentation de ce plan.

Ouest France du 27 avril 2021

3.2 Les dispositifs participatifs mis en œuvre

Présence sur 3 marchés

- o La Haye, Périers, Lessay
- o Echanges avec 35 personnes



Concertation numérique habitants

- o 109 contributions
- o Sélection de sujets et actions prioritaires pour le futur PCAET



Boîte à idées – Les jeunes citoyens pour le PCAET

- o 3 classes d'école primaire
- o Une classe de collège



Questionnaire élus

- o 13 réponses



9 mars 2021

Forum de lancement

- o 56 participants
- o 115 propositions d'actions



31 mars & 1^{er} avril

4 ateliers de co-construction du plan d'actions

- o 70 participants
- o 186 propositions d'actions



10 avril 2021

Atelier élus

- o 21 participants
- o 26 propositions d'idées pour l'exemplarité des collectivités



12 avril 2021

Séminaire élus-agents

- o 23 participants
- o 64 actions soumises au débat
- o 48 actions retenues après retravail

3.2.1 Les boîtes à idées climat

Pour la concertation du grand public les objectifs étaient :

- o Identifier les atouts et les faiblesses du territoire au regard des thématiques du PCAET ;
- o Sonder sur les priorités perçues par les habitants au regard des objectifs du PCAET ;
- o Faire émerger une vision « habitant » de la transition écologique du territoire ;
- o Comprendre les freins au changement et les conditions de réussite de la mise en œuvre de certaines actions du PCAET ;
- o Faire remonter les initiatives citoyennes, etc.

Pour ce faire :

- un questionnaire a été mis en ligne via Framafoms. Il était ouvert à l'ensemble des habitants et usagers du territoire ;
- des boîtes à idées physiques ont été mise à disposition dans les 3 pôles de la CC COCM et les communes du territoire ;
- une présence a été assurée sur les 3 marchés du territoire : La Haye le 27 janvier 2021, Lessay le 7 février 2021 et Périers le 30 janvier 2021 et a permis d'échanger avec 35 personnes.

Au total, les 110 réponses au questionnaire ont permis d'identifier les sujets prioritaires du PCAET et les actions prioritaires à mener au niveau du territoire. Elles sont présentées dans le tableau suivant :

Sujets prioritaires du futur PCAET	Actions prioritaires à mener au niveau du territoire
La promotion d'une consommation et d'une gestion de déchets responsables	Accompagner / Soutenir le développement de circuits courts
La préservation des espaces naturels et agricoles / Une agriculture durable et adaptée au changement climatique	Renforcer la rénovation énergétique des logements privés et sociaux
La production d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, méthanisation...)	Optimiser la prévention, le tri et la gestion des déchets

3.2.2 La concertation des jeunes

Les objectifs du dispositif étaient de :

- Sensibiliser et expliquer de manière pédagogique le PCAET, son rôle, son action et ce que chacun peut faire pour y contribuer (implication des structures scolaires) ;
- Recueillir auprès des jeunes citoyens leurs idées d'actions pour le territoire et pour impliquer leur collège ou leur école dans la démarche territoriale.

Ce dispositif visait les :

- Collèges volontaires (11-14 ans)
- Ecoles élémentaires (CE2 au CM2 // 8-10 ans)

Pour mettre en œuvre le dispositif, un kit destiné à animer des séances de travail avec leurs élèves et permettant une progression était mis à disposition des professeurs volontaires.

Au total, trois classes d'école primaire de CE2-CM des écoles de Bolleville, Lessay et Montsenelle et une classe de 5^{ème} du collège Etenclin de La Haye ont contribué à la concertation.

Les thématiques les plus abordées par les enfants de primaire étaient :

- Les écogestes à adopter (déchets, éteindre la lumière)
- Les mobilités et déplacements (vélo, trottinette, voiture électrique)
- Le développement des énergies renouvelables
- La préservation de la nature

Les collégiens proposent de :

- Mettre en place d'un système de répartition de service de l'eau au self : les garçons remplissent la carafe les jours impairs et les filles les jours pairs ;
- Organiser un repas zéro déchet au self ;
- Peser des déchets à la cuisine et au self pendant une semaine pour inciter les élèves à demander des portions adaptées à leur faim.

3.2.3 Le forum de lancement numérique et participatif

Les objectifs du forum étaient de :



56 participants



4 sous-groupes



115 propositions d'actions

- Mobiliser et sensibiliser le grand public aux enjeux du climat
- Partager le diagnostic et la stratégie du PCAET
- Identifier le rôle de chacun dans la démarche de PCAET
- Travail de brainstorming sur les premières pistes d'action
- Présenter la suite de la démarche et les modalités de concertation

Il s'est déroulé de la manière suivante

D'abord, ont été présentés les principaux éléments de diagnostic, enjeux et feuille de route Air-Climat-Energie du territoire ainsi que les premiers résultats de la concertation.

Des ateliers en sous-groupes ont été mis en place avec pour objectifs de répondre à ces deux questions : **Quelles actions pour accélérer la transition de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche ? Quels engagements des acteurs ?**

Pour les ateliers, les participants ont été invités à participer à l'un des 4 sous-groupes sur les thématiques « Travailler », « consommer », « habiter », « se déplacer » au cours duquel ils ont proposé des actions pour accélérer la transition du territoire.

A l'issue d'un premier temps de réflexion personnelle et individuelle, un temps de discussion et priorisation collective a permis aux participants de sélectionner des actions prioritaires. Pour ce faire, les participants disposaient de 5 points à attribuer aux différentes propositions d'actions de leur groupe.

Le résultat de la priorisation des actions est le suivant :

Groupes	Actions prioritaires identifiées
Travailler	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place un programme de transition agricole favorisant l'élevage extensif et la part de production végétale vertueuse ○ Inciter à limiter les intrants / pesticides afin de limiter l'impact des pratiques agricoles sur la ressource en eau
Consommer	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial. ○ Rendre plus vertueuses les pratiques de consommation en développant les circuits courts et en assurant leur promotion.
Habiter	<ul style="list-style-type: none"> ○ Isoler massivement les logements ○ Développer la production d'ENR
Se déplacer	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer un site internet de covoiturage local pour les trajets de courte distance sur le territoire ○ Identifier et créer des espaces multimodaux ○ Développer les pistes cyclables

- | | |
|--|---|
| | ○ Développer le télétravail pour réduire les besoins de circulation |
|--|---|

Lors de ateliers en sous-groupes, des actions existantes et à poursuivre / conforter ont également été identifiées par les participants.

- Préserver la biodiversité
- Replanter des haies bocagères
- Soutenir la filière énergétique autour de la haie et des chaufferies locales.
- Communiquer sur les productions locales
- Développer les énergies renouvelables en respectant les enjeux du territoire (environnement, paysage...)
- Poursuivre la promotion de l'action cadastre solaire promue par COCM
- Poursuivre l'action COCM habitat

Suite des restitutions des travaux des 4 sous-groupes, des participants ont apporté des compléments :

Concernant les espaces naturels du territoire, il a été rappelé le rôle important que remplissent les tourbières dans le stockage carbone. Les acteurs du territoire doivent œuvrer à leur préservation.

Une vigilance doit également être portée à la problématique de recul du bocage qui participe à la richesse paysagère du territoire. La préservation des haies, lieux de nidation des oiseaux, doit ainsi être assurée.

Au regard des nombreuses actions mises en œuvre sur le territoire, il convient d'informer et sensibiliser les usagers du territoire (touristes, etc.) afin qu'ils adoptent des comportements responsables et respectueux de l'environnement et du territoire. Ils doivent notamment être conseillés et incités à consommer des produits locaux.

3.2.4 La concertation territoires – les ateliers thématiques

Les objectifs des ateliers étaient de :

- Présenter les points clés du diagnostic et les ambitions de la stratégie Air – Énergie – Climat ;
- Identifier les actions pouvant répondre aux enjeux du territoire ;
- Mobiliser les acteurs dans le portage des actions ;
- Évaluer la faisabilité des actions proposées.

Pour coconstruire le plan D' ACTIONS quatre ateliers thématiques ont été mis en place les 31 mars et 1 avril 2021.

Atelier 1 : Mobilités, Aménagement et Urbanisme Durable avec 2 sous-groupes : Aménagement durable et Mobilités ;

Atelier 2 : Développement économique local et transition énergétique avec 3 sous-groupes : Transition agricole, Transition des métiers de la mer et Activités économiques vertueuses ;

Atelier 3 : Consommations responsables et sobres avec 2 sous-groupes : Consommation responsable et Alimentation durable ;

Atelier 4 : Energies et bâtiment avec 2 sous-groupes : Rénovation des bâtiments et Energies renouvelables locales et citoyennes.

Les actions prioritaires identifier pour chaque sous-groupe lors des ateliers sont présentées dans le tableau suivant :

Ateliers	Sous-groupes	Actions prioritaires
Atelier 1 : Mobilités, Aménagement et Urbanisme Durable	Aménagement durable	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prendre en compte les risques littoraux dans la localisation des nouvelles constructions et interdire l'urbanisation des zones à risque ○ Reconvertir les friches pour la construction de logements ○ Lutter contre la pollution lumineuse ○ Replanter et valoriser les haies bocagères ○ Favoriser la densification, la rénovation des bâtiments existants et l'urbanisme durable
	Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaborer un schéma directeur de la mobilité ○ Développer le covoiturage local (site internet ou une application de covoiturage local) et créer des aires multimodales ○ Sensibiliser et accompagner au report modal ○ Renforcer la plateforme de mobilité portée par la COCM ○ Renforcer le transport à la demande par Nomad (Région Normandie)
Développement économique local et transition énergétique	Agriculture durable	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner les producteurs dans le changement de pratiques agricoles ○ Valoriser le stockage de carbone par l'agriculture ○ Exploiter les terres de manière raisonnée pour limiter l'érosion et l'appauvrissement des sols ○ Favoriser le développement de réseaux de chaleur pour augmenter le marché du bois déchiqueté ○ Appuyer le développement des chaudières bois déchiqueté collectives et agricoles
	Transition des métiers de la mer	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser les acteurs de la mer à la pollution des plages ○ Avoir un usage éco-responsable des tracteurs professionnels : contrôle technique, couper les moteurs ○ Etudier la localisation des stations d'épuration par rapport au niveau de la mer, leur proximité par rapport aux risques érosion
	Activités économiques vertueuses	<ul style="list-style-type: none"> ○ Inciter les entreprises à améliorer leur performance énergétique ○ Informer les acteurs économiques des dispositifs d'aide et d'accompagnement existants en faveur de l'amélioration de leur performance énergétique ○ Réaliser des benchmarks auprès d'autres territoire ○ Inciter des projets professionnels entre les entreprises/entrepreneurs avec des partenaires locaux ○ Inciter à la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial sur le territoire
Consommations responsables et sobres	Consommation responsable	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soutenir le développement des circuits courts et faire leur promotion auprès des habitants et usage ○ Sensibiliser les collectivités, entreprises aux écogestes et la consommation responsable ○ Créer une association/structure de casse vélo/réparation vélos

	Alimentation durable	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place un plan alimentaire territorial ○ Mettre en place un magasin de produits régionaux dans chaque commune et développer des marchés ○ Sensibiliser sur le fait que manger local ne coûte pas plus cher ○ Donner de plus petites rations et permette aux élèves de se resservir pour limiter le gaspillage
Energies et bâtiment	Rénovation des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ○ Donner la priorité à l'amélioration de l'isolation ○ Sensibiliser les habitants sur la bonne aération des logements et sur un bon entretien des systèmes de renouvellement de l'air intérieur ○ Améliorer la visibilité de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat ○ Inciter les propriétaires à faire faire un diagnostic de leurs besoins avant d'engager des travaux ○ Favoriser la rénovation des bâtiments publics
	Energies renouvelables locales et citoyennes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer la filière bois (bois déchiqueté, autre source de biomasse) ○ Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production de bois énergie ○ Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production Solaire ○ Favoriser le développement des réseaux de chaleur ○ Financer les études pour les chaufferies des entreprises, ainsi que l'accès aux réseaux de chaleur ○ Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production de méthanisation

3.2.5 La concertation des communes

Les questionnaires aux élus

D'abord, un questionnaire en ligne et une version papier ont été envoyés aux 30 communes du territoire Côte Ouest Centre Manche. Les élus des 13 communes répondantes ont identifié les sujets prioritaires du PCAET ainsi que le rôle de communes. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Les sujets prioritaires	Le rôle des communes
Mobilité (pistes cyclables, mobilité partagée)	Agir (notamment en lien / en cohérence avec les collectivités voisines)
Energie citoyenne	Participer à la co-construction du PCAET, aux instances de concertation
Circuits courts	Sensibiliser les habitants, relayer l'information
Economie circulaire et gestion des déchets (récupération des coquilles d'huitres, valorisation de la taille de haie)	
Rénovation énergétique (bâtiments publics, éclairage)	

Dans le questionnaire, les communes étaient également invitées à faire remonter leurs actions engagées et/ou leurs projets. En voici une synthèse :

- **Biodiversité : zéro phyto (8), acquisition foncière pour protéger la biodiversité (2), éclairage public (9), opérations d'aménagement (3), lutte contre l'imperméabilisation des sols (5)**
⇒ 4 communes engagées dans une démarche de labellisation Villes et Villages Etoilés de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANCPEN)
- **Patrimoine bâti : suivi des conso (7), audit énergétique (4), rénovation bâti (10)**
⇒ 8 communes ayant bénéficié d'un accompagnement d'un Conseiller en énergie partagée du SDEM50
⇒ 9 communes ayant bénéficié du fond « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »
- **Energies renouvelables : solaire photovoltaïque (8), bois-énergie (2), solaire thermique (1), éolien (4), méthanisation (2)**
- **Transports : liaisons douces (11), covoiturage (6), pédibus (5), transport en commun / scolaire (1), autres (1)**
- **Economie circulaire et déchets : récupération et la réutilisation d'objets, de matériaux (3), démarche anti-gaspillage ou de réduction de déchets (5), récupération eau pluviale pour arrosage espaces verts (2), valorisation déchets verts (4)**
- **Consommations responsables : circuits courts alimentaires (7)**

La matinée élus

Les objectifs de cette matinée destinée aux élus étaient de :

- Valoriser les actions déjà engagées par les collectivités en lien avec les problématiques climat-air – énergie.
- Identifier des pistes d'actions pour renforcer l'exemplarité des collectivités dans leur fonctionnement au quotidien, la gestion de leur patrimoine et de leurs compétences.

Les 22 participants ont fait émerger 26 propositions d'idées pour l'exemplarité des collectivités. Parmi ces propositions, les 9 actions qui suivent sont considérées comme prioritaires par les élus pour renforcer l'exemplarité des collectivités :

- Sensibilisation auprès des habitants ;
- Mener une action coordonnée sur l'éclairage public ;
- Prolonger les actions de la plateforme mobilité et le programme économie circulaire ;
- Développer une stratégie de mobilités à l'échelle intercommunale ;
- Développer des énergies locales à l'échelle intercommunale (par exemple développement de l'hydrogène) ;
- Créer des parcs / espaces naturels touristiques ;
- Isoler massivement les bâtiments ;
- Communiquer sur les bonnes pratiques (dimension exemplaire) des communes et de la COCM ;
- Apporter un support des techniciens de la COCM aux communes pour répondre à des subventions, appels à projets.

3.2.6 Le séminaire élus-Agents

Les objectifs du séminaire étaient de :

- Partager les contributions de la concertation et identifier les synergies avec les autres politiques de la communauté de communes
- Identifier les actions prioritaires pour le PCAET

64 propositions d'actions soumises au débat. Les 23 participants se sont répartis en 3 sous-groupes pour échanger sur la pertinence, la cohérence et la faisabilité des actions proposées lors des temps de concertation sur les thèmes suivants :

- Sensibilisation / Consommations/ exemplarité
- Aménagement/ Développement économique local
- Mobilités/ Rénovation/ENR

48 actions ont été retenues à l'issue du séminaire

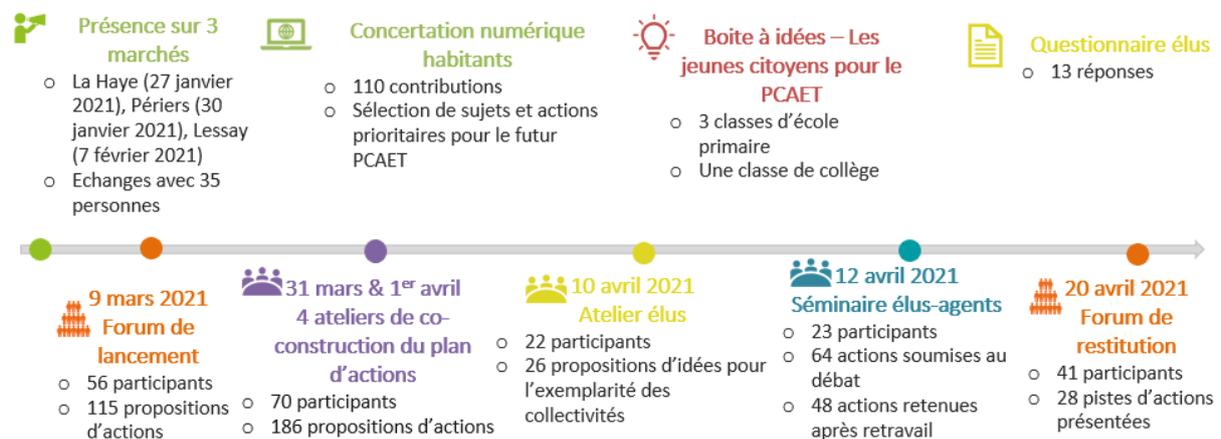
3.2.7 Le forum de restitution

Les objectifs du forum de restitution étaient de :

- Partager le bilan de la concertation ;
- Echanger sur les pistes d'actions prioritaires issues de la concertation.

Ainsi 28 pistes d'actions prioritaires ont été présentées aux 41 participants. Elles sont détaillées dans le point suivant.

Schéma synthétisant les actions de concertation menées



4. Présentation des pistes d'actions prioritaires pour le PCAET

Les 28 pistes d'actions prioritaires identifiées lors de la concertation par le grand public et les acteurs du territoire sont répertoriés dans les tableaux qui suivent en fonction des axes et

Axe 1 : L'appropriation des enjeux « Climat Air Energie » par les acteurs du territoire pour impulser une dynamique de changements de comportements et de pratiques
Orientation 1 : Sensibiliser et éduquer les acteurs du territoire aux enjeux « Climat Air Energie » et à la préservation des ressources/Orientation 3 : Accompagner et inciter à l'adoption de comportements sobres et responsable
Encourager les pratiques de consommations sobres et responsables (favoriser la location, le partage, le prêt à la place de l'achat des biens, proposer de nouveaux espaces dans les déchèteries pour favoriser le dépôt et la reprise de biens, développer des ressourceries sur le territoire,...)
Sensibiliser à une alimentation plus durable (portes ouvertes dans les exploitations agricoles, sensibilisation en lien avec le monde agricole et les professionnels du monde la mer, intégration de produits bios dans les cantines...)
Coordonner et renforcer les actions sensibilisation à destination des habitants sur les enjeux « Climat Air Energie » et la préservation des ressources (relayer les actions et évènements de sensibilisation menées par les acteurs du territoire, mener des animations de sensibilisation ludiques et pédagogiques,...)
Sensibiliser les collectivités à la consommation responsable, aux enjeux « Climat Air Energie » et à la préservation des ressources
Sensibiliser les entreprises du territoire aux pratiques plus sobres (améliorer la performance énergétique de leur patrimoine et process, éco-gestes,...)
Encourager les pratiques de consommations sobres et responsables (favoriser la location, le partage, le prêt à la place de l'achat des biens, proposer de nouveaux espaces dans les déchèteries pour favoriser le dépôt et la reprise de biens, développer des ressourceries sur le territoire...)
Orientation 2 : L'exemplarité et l'expérimentation des collectivités pour impulser le changement et favoriser l'innovation
Accompagner les communes dans leur transition énergétique et écologique (formation des agents municipaux, apport d'un soutien technique et administratif de la COCM aux communes, éclairage public, économie circulaire, mobilités, etc.)
Communiquer sur les bonnes pratiques des communes et de la CC COCM pour favoriser la mise en réseau et le partage d'expérience (site internet, fiches de retours d'expériences, etc.)

Nota : les orientations 1 et 3 sont fusionnées

Axe 2 : La préservation des milieux et des ressources naturelles comme leviers de développement et d'adaptation
Orientation 4 : Aménager le territoire en anticipant et en s'adaptant aux effets du changement climatique
Préserver la biodiversité locale (valoriser la trame verte et bleue, lutter contre la pollution lumineuse pour préserver la trame noire)
Renforcer l'exemplarité des projets d'aménagement (valorisation des friches, choix des matériaux, gestion des déchets, écoquartiers)
Promouvoir un urbanisme durable (densification, gestion durable du trait de côte, adaptation de l'habitat aux conséquences du changement climatique, qualité environnementale de l'habitat)
Orientation 7 : Accompagner et conforter la transition agricole et des métiers de la mer
Elaborer un Plan Alimentaire Territorial (développer les circuits courts et des filières alimentaires locales, augmenter la part des produits locaux dans les cantines,...)
Accompagner le développement d'activités locales de transformation (mise en place de conserverie, mise en réseau des acteurs, rapprochement des cultures marines et agricoles)
Accompagner les actions favorables au stockage du carbone et à la lutte contre l'érosion des sols
Orientation 8 : Inciter au développement d'activités économiques vertueuses
Développer l'économie circulaire en favorisant les synergies / échanges de flux entre entreprises (réutilisation, recyclage, plastique, coquilles d'huîtres, énergie,...)
Promouvoir les entreprises vertueuses (éco-conditionnalité des aides, charte de bonnes pratiques pour les zones d'activités,...)
Accompagner les micro-projets des acteurs locaux
Travailler avec les industries et les commerces à la réduction des emballages

Axe 3 : Des politiques publiques engagées en faveur de la transition
Orientation 9 : Massifier les réhabilitations et renforcer la performance énergétique et environnementale des bâtiments
Renforcer la visibilité de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (communiquer pour faire connaître les dispositifs de soutien à la rénovation,...)
Accompagner les acteurs publics dans la rénovation des bâtiments publics (mutualisation des achats, ingénierie pour le montage des dossiers,...)
Valoriser les éco-matériaux locaux (terre, chanvre, paille..) pour la rénovation et la construction de nouveaux bâtiments (relayer les actions des acteurs du territoire,...)
Orientation 10 : Développer les mobilités pour tous et alternatives à la voiture individuelle
Développer les modes de déplacements actifs et alternatifs (pistes cyclables et routes partagées pour favoriser le vélo et la marche à pied, organiser un service de ramassage scolaire alternatif au bus,...)
Développer la plateforme de mobilité COCM'obilité (améliorer la visibilité de la plateforme, renforcer les services proposés, relayer les informations sur la mobilité, promouvoir les mobilités durables auprès des entreprises...)

Renforcer l'offre de transport en commun et de transport à la demande (renforcer l'intermodalité, augmenter l'offre de transport à la demande,...)

Axe 4 : Vers un territoire autonome en énergie

Orientation 11 : Déployer les énergies renouvelables locales et promouvoir leur autoconsommation / Orientation 12 : Soutenir et accompagner les projets d'énergies citoyennes et encourager les opérations d'autoconsommation collective

Mettre en place une stratégie territoriale pour accompagner le développement des énergies locales (schéma des énergies renouvelables par exemple)

Faire émerger et accompagner les collectifs citoyens pour le développement d'énergies renouvelables et favoriser l'autoconsommation

Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production de bois énergie locale et favoriser l'autoconsommation

Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production d'ENR solaire et favoriser l'autoconsommation

Mettre en place une démarche de sensibilisation aux ENR locales

Les pistes d'actions ci-dessus ont été présentées et validées par les membres du Comité de Pilotage du PCAET réuni le mardi 20 avril 2021 après midi.

PHASE 2 : L'ELABORATION D'UN PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL ET PARTAGE

Comme indiqué en préambule, en raison du contexte sanitaire lié au COVID et des périodes de confinement successives, **les ateliers de concertation de mars-avril 2021 se sont tenus uniquement en distanciel**. De ce fait, les pistes d'actions prioritaires issues de la concertation et présentées dans le tableau ci-dessus n'étaient pas suffisamment opérationnelles et ne répondaient pas entièrement aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic.

Pour pallier cela, ces actions issues de la concertation du PCAET menée avec le bureau d'études Rouge Vif Territoires ont été complétées avec des actions issues d'autres stratégies de la Communauté de Communes : Economie circulaire, Trame Verte et Bleue, Démarche interne, Economie et tourisme, Mobilité, Habitat, Résilience énergétique, le schéma directeur cyclable, démarche Petites Villes de Demain (PVD)...

Ces différentes stratégies sont pour la plupart issues de la démarche « Territoire Durable 2023 » élaborée de juin 2018 à décembre 2022 avec l'accompagnement technique et financier de la Région Normandie. Cette démarche visait à élaborer une stratégie globale de développement durable.

Toutes ces stratégies ont ainsi été élaborées par différents services de la Communauté de Communes et ce en concertation avec des acteurs du territoire. Les actions qui en découlent sont ainsi opérationnelles et partagées

Plus concrètement, pour intégrer les actions issues des autres stratégies communautaires, deux réunions du comité technique (COETECH) se sont tenues le vendredi 14 avril 2023 et le mercredi 10 mai 2023

Lors de la réunion du COTECH du vendredi 13 avril, les agents de la Communauté de Communes ont dans un premier temps retravaillé les orientations du PCAET qui avaient été validées lors du conseil communautaire le 20 février 2020.

Les modifications opérées sont les suivantes :

Les orientations 1 « Sensibiliser et éduquer les acteurs du territoire aux enjeux "Climat Air Energie" et à la préservation des ressources » et l'orientation 3 « Accompagner et inciter à l'adoption de comportements sobres et responsables » ont été fusionnées et renommées « Sensibiliser/Eduquer les acteurs du territoire aux enjeux "Climat Air Energie" et à la préservation des ressources et les accompagner dans l'adoption de comportements sobres et responsables ».

De plus, le COTECH a validé d'inverser l'orientation 1 et l'orientation 2 considérant que « L'exemplarité et l'expérimentation des collectivités pour impulser le changement et favoriser l'innovation ». En effet, les collectivités doivent elles-mêmes tenter d'être exemplaires avant de sensibiliser et de demander aux habitants et acteurs du territoire de modifier leurs comportements.

Les membres du COTECH ont également validé d'intégrer les orientations 5 « Renforcer la qualité de vie (dont bien être /santé) au service de l'attractivité » et 6 « Favoriser une démarche d'économie circulaire comme levier de développement du territoire » dans les autres orientations du PCAET car il s'agit d'actions transversales. Cela a ainsi permis de réduire le nombre d'orientations.

Enfin, de la même manière, l'orientation 11 « Déployer les énergies renouvelables locales et promouvoir leur autoconsommation » et l'orientation 12 « Soutenir et accompagner les projets d'énergies citoyennes et encourager les opérations d'autoconsommation collective » ont également été fusionnées en une seule orientation (n°8) Développer la production d'énergies renouvelables locales en promouvant leur autoconsommation et accompagner les projets d'énergies citoyennes en encourageant les opérations d'autoconsommation collectives

Lors de la seconde réunion du COTECH qui s'est tenue le mercredi 10 mai 2023, de 9h à 16h30, les agents concernés ont complété et retravaillé collectivement les pistes d'actions dégagées / identifiées

lors de la concertation menée en 2021 avec les actions issues des stratégies et démarche dont ils sont en charge. Les actions intégrées devraient répondre bien aux enjeux et objectifs du PCAET mis en évidence du diagnostic. Les techniciens de la CC COCM étaient également invités à identifier d'autres actions qui ne sont pas portées par la COCM mais des acteurs / partenaires du territoire.

Une fois les actions définies, la Commission Développement Durable, élargie aux membres du bureau communautaire s'est réunie le lundi 10 juillet 2023, afin de valider politiquement le plan d'actions amendé par les services de l'EPCI.

Une fois ce plan d'actions validé par les membres de la commission Développement Durable et du bureau communautaire, les agents des différents services ont rédigé les fiches actions dans un document Excel partagé.

Pour la construction des fiches actions qui n'étaient pas issues d'autres stratégies communautaires, des entretiens bilatéraux ont été réalisés avec différents partenaires techniques, financiers et institutionnels tels que :

- Le Syndicat Départemental des Energies de la Manche (SDEM50)
- GRDF
- CPIE du Cotentin
- Les 7 Vents (Réseau ECLORE)
- L'Agence Régionale de Santé (ARS)
- La DRAAF

Enfin, les 41 actions du PCAET ont été validés par les membres du comité de pilotage le lundi 27 novembre 2023 puis le projet de PCAET de la communauté de Communes a été arrêté par délibération du conseil communautaire le jeudi 14 décembre 2023.

La stratégie du PCAET de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche repose sur 4 axes déclinés en 8 orientations et 41 actions :

AXE 1 : L'appropriation des enjeux "climat air énergie" par les acteurs du territoire pour impulser une dynamique de changement de comportements et de pratiques	
Orientation 1 : L'exemplarité et l'expérimentation des collectivités pour impulser le changement et favoriser l'innovation	5 ACTIONS
Orientation 2 : Sensibiliser/Eduquer les acteurs du territoire aux enjeux "Climat Air Energie" et à la préservation des ressources et les accompagner à l'adoption de comportements sobres et responsables	6 ACTIONS
AXE 2 : La préservation des milieux et des ressources naturelles comme leviers de développement et d'adaptation	
Orientation 3 : Aménager le territoire en anticipant et en s'adaptant aux effets du changement climatique	7 ACTIONS
Orientation 4 : Accompagner et conforter la transition agricole et des métiers de la mer	3 ACTIONS
Orientation 5 : Inciter au développement d'activités économiques qui préservent et valorisent les milieux et les ressources du territoire	4 ACTIONS
AXE 3 : Des politiques publiques engagées en faveur de la transition énergétique	
Orientation 6 : Massifier les réhabilitations et renforcer la performance énergétique et environnementale des bâtiments (résidentiels et tertiaires)	5 ACTIONS
Orientation 7 : Développer les mobilités pour tous et alternatives à la voiture individuelle	6 ACTIONS
AXE 4 : Vers un territoire plus autonome en énergie	
Orientation 8 : Développer la production d'énergies renouvelables locales en promouvant leur autoconsommation et accompagner les projets d'énergies citoyennes en encourageant les opérations d'autoconsommation collectives	5 ACTIONS

5. AXE 1 : L'appropriation des enjeux "climat air énergie" par les acteurs du territoire pour impulser une dynamique de changement de comportements et de pratiques

5.1 Orientation 1 : L'exemplarité et l'expérimentation des collectivités pour impulser le changement et favoriser l'innovation

5.1.1 Action 1 Mettre en place une gouvernance résiliente basée sur la coopération et le partage avec les acteurs et les communes du territoire

ACTION 1 : Mettre en place une gouvernance résiliente basée sur la coopération et le partage avec les acteurs et les communes du territoire					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE		PUBLIC(S) CIBLE(S)	CC COCM	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Coopération / Partenariat		Agents		
	Communication, formation, sensibilisation		Elus locaux	PROJETS / DEMARCHES COCM	
				RESILIENCE	
CONTEXTE	L'entrée dans la phase opérationnelle du PCAET de la CC COCM nécessite de s'appuyer sur une sur gouvernance adaptée pour faciliter la mise en œuvre et le suivi, l'évaluation et l'évolution des actions.				
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Mettre en place une gouvernance du PCAET s'appuyant sur trois instances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Comité technique (COTECH) composé de techniciens / agents de la COCM - Un comité de pilotage (COFIL) composé d'élus : membres du Bureau communautaire et de la commission DD et des partenaires institutionnels - un "Comité opérationnel du PCAET constitué d'élus communaux, d'habitants et d'autres acteurs du territoire" <p>Cette gouvernance pourra être affinée dans le cadre de la démarche de résilience interne de la COCM engagée avec l'accompagnement de l'ADEME et de Courant Alternatif. Le COTECH permettra de travailler sur un dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET et d'alerter sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions. Il se réunira 2 fois /an.</p> <p>Assurer la mise en œuvre du PCAET en interne et en transversalité avec les services en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'appuyant sur l'organisation du "Rendez-vous des coordonnateurs de projets COCM". Cette instance favorisant la transversalité, la cohérence de l'articulation entre les projets, la collaboration entre les services devrait être mise en place par le coordinateur du Projet Educatif Social Local (PESL) et le Directeur Général des Services de la CC COCM. - dédiant du temps à la mise en œuvre et au suivi des actions "Climat Air Energie" dans les fiches de poste des agents référents "PCAET" dans les services (avec le service RH) - S'appuyant sur un outil de suivi partagé faisant le lien avec les différentes stratégies et politiques de la CC COCM (ex : la plateforme "Territoires en transition" de l'ADEME - Formant les agents à l'accompagnement aux changements de comportements et éventuellement en former le service finances avec I4CE pour construire un Budget Vert de la collectivité <p>Travailler en coopération et en réseau avec les communes (en s'appuyant sur le réseau des secrétaires de mairies du territoire COCM), avec les autres EPCI de la Manche, le GIEE ...</p> <p>Mettre en place une stratégie communication PCAET en cohérence avec la stratégie globale de communication de la COCM : Clarifier la commande politique et définir un programme de sensibilisation au développement durable en concertation avec les services / « Infuser » du développement durable au sein des différentes actions / animations / évènements déjà menés par les services de la COCM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux coordonner, renforcer les actions de sensibilisation auprès du grand public en terme de développement durable 				

PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	CC COCM	Service Développement Durable PESL	Chargée de mission Transition énergétique Coordinateur PESL	0,2	VP Développement Durable et Mobilité
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes du territoire COCM, EPCI de la Manche, Acteurs institutionnels				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Constitution et animation des 3 instances du PCAET	€	2024		A venir / A engager
	Coordination et transversalité du PCAET	€	2024	2029	A venir / A engager
	Coopération avec les communes / EPCI et partenaires	€	2024	2029	A venir / A engager
	Mise en œuvre d'une stratégie de communication	€	2024	2029	A venir / A engager
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>	
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
OBJECTIFS	Assurer la mise en œuvre du PCAET en interne et en transversalité avec les services				
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre de réunions du COPIL	Suivi	1fois/an		
	Nombre de réunions du COTECH	Suivi			
	Nombre de réunions du Comité opérationnel				
	Nombre de réunions avec les services				

5.1.2 Action 2 Accompagner les communes dans leur transition énergétique et écologique

ACTION 2 : Accompagner les communes dans leur transition énergétique et écologique					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE		PUBLIC(S) CIBLE(S)	Communes	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Coopération / Partenariat		CRTE		
			PROJETS / DEMARCHES COCM		
CONTEXTE	<p>La majorité des communes du territoire ne disposent pas des ressources et des compétences en interne pour mettre en place des actions en faveur de la transition énergétique et écologiques. La plupart sont dotées d'une secrétaire de mairie qui assure 1/2 à 1 journée de permanence par semaine et qui n'ont pas de compétences spécifiques en matière de transitions énergétique et écologiques.</p> <p>Depuis 2017 la commission Développement Durable et Mobilité organise régulièrement des sessions de sensibilisation et/ou de formation à destination des élus communautaires et communaux pour les faire monter en compétences sur différentes thématiques : changement climatique, rénovation énergétique, énergies renouvelables...</p>				
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>1^{er} niveau de l'action : Sensibilisation / Formation / Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la sensibilisation des élus communaux à la consommation responsable, aux enjeux « Climat Air Energie » et à la préservation des ressources - Organiser des temps d'échanges, formation ou voyages d'études avec des élus et agents communautaires et communaux sur différentes thématiques (rénovation énergétique, énergies renouvelables, agriculture, bocage...) - Informer au fil de l'eau les communes (élus et techniciens) sur les dispositifs d'aides existants et mobilisables pour faire émerger des projets - Encourager les communes à faire appel aux Conseillers en Energie Partagés (CEP) du Syndicat Départemental des Energies de la Manche (SDEM50) pour les accompagner dans une démarche globale de transition énergétique - S'appuyer sur les "Conférences des maires" pour informer / sensibiliser les maires des communes - Communiquer sur les bonnes pratiques des communes et de la COCM pour favoriser la mise en réseau et le partage d'expériences <p>2^{ème} niveau : En lien avec le schéma de mutualisation de la CC COCM (dans un second temps et en fonction des possibilités) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un soutien technique et administratif de la CC COCM aux communes sur plusieurs sujets : éclairage public, économie circulaire, mobilités, etc. - Mettre à disposition des communes des agents de la CC COCM des services : informatique / GEMAPI / Marchés publics... <p>En 2020, dans le cadre de sa démarche interne de Développement Durable et afin de renforcer son rôle d'animateur territorial, la CC COCM a créé un réseau des secrétaires de mairies à l'échelle du territoire Côte Ouest Centre Manche. L'objectif de ce réseau était</p>				

	<p>d'amorcer une dynamique collective de partages de savoirs, de moyens, de compétences, d'outils, de bonnes pratiques... au sein du bloc communal. La communauté de communes pourra également s'appuyer sur ce réseau des secrétaires de mairies ainsi que sur la conférence des maires pour accompagner les communes dans leur transition énergétique et écologique.</p>				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	CC COCM	Développement Durable	Chargée de mission Transition énergétique	0,1 ETP	VP Développement Durable et Mobilité
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, ANBDD, 7 Vents, CPIE, Chambre d'Agriculture de la Manche, ADEME, SDEM50 AMORCE, FREDON,... (non exhaustif, variable suivant les thèmes, sujets abordés).				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Formation des élus	5000 €/an			En cours / A poursuivre
		€			
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>	
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre d'élus formés	Suivi			
	Nombre de réunions (conférence des maires...)	Suivi			
	Nombre de formations proposées	Suivi			

5.1.3 Action 3 Renforcer la politique d'achats durables dans la commande publique

ACTION 3 : Renforcer la politique d'achats durables dans la commande publique					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE		PUBLIC(S) CIBLE(S)	CC COCM	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS			Agents	ECONOMIE CIRCULAIRE	
			Communes	PROJETS / DEMARCHES COCM	
				ACHATS DURABLES	
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles				
CONTEXTE	Dans le cadre de sa démarche développement durable et plus spécifiquement de l'élaboration d'une stratégie d'économie circulaire, avec l'accompagnement technique et financier de la Région Normandie, la communauté de communes travaille dans la mise en œuvre d'une politique d'achats durables dans sa commande publique. Pour ce faire, une référente "Achats durables" est désignée. Elle est chargée de l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés et de travailler avec les différents services de la communauté de communes pour mettre en œuvre les critères définis par le groupe d'élus "achats durables". Ce groupe d'élus est composé des Vice-Présidents : "Marchés publics", "Développement durable" et "Economie".				
DESCRIPTION DE L'ACTION	La politique d'achats durables de la communauté de communes portera notamment sur les sous-actions qui suivent : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la démarche "interne d'achats durables" axée sur les achats de fournitures courantes, d'un montant inférieur à 10 000 € et qui sont effectuées par Carte Bancaire ou par devis via le service comptabilité. Plus concrètement, la démarche d'achats durables porte d'abord sur les fournitures administratives, les produits d'entretien, les fournitures non stockées et notamment sur les achats alimentaires et les vêtements de travail. - Travailler à l'insertion de clauses environnementales dans la commande publique (intégrer la notion de durabilité du produit, les émissions de CO2, réemploi, tenir compte de la réparabilité du matériel acquis...) et sensibiliser les entreprises du territoire à répondre à ces clauses. - Adhérer à l'association Ran-Coper (fournissant une prestation de conseil et d'accompagnement dans la commande public durable notamment pour l'insertion de clause, la recherche de prestataires) - Evaluer les besoins des communes en termes d'accompagnement dans les procédures de marchés publics (rédaction, clauses achats durables ...) en lien avec l'action 2 du PCAET. - Impulser le changement dans nos pratiques d'achats (EPCI) mais aussi auprès des communes. L'idée est de changer nos méthodes de consommation ceci pouvant également induire une réduction des coûts globaux (durée de vie plus longue d'un équipement, réparabilité etc.) - Concernant l'achat de gaz vert, la communauté de Communes réfléchira à la mise en place de contrat de Gré à Gré ou Contrat Biogas Power Agreement (BPA). Ces futurs/nouveaux types de contrats favorisent les circuits courts de l'énergie puisque la CC COCM pourrait alors acheter directement tout ou partie de la production d'un producteur d'énergie renouvelable (par exemple d'un méthaniseur pour le biométhane). Ces contrats de fourniture d'énergie en direct sont fixés sur des années données (en lien avec l'action 38 du PCAET). 				

PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	CC COCM	Marchés publics Economie	Référente achats durables Chargée de mission transition énergétique		
PARTENAIRES ASSOCIES	RANCOPER, ANBDD				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Démarche interne Achats durables	€			En cours / A poursuivre
	Insertion des clauses environnementales et sociales	€			En cours / A poursuivre
	Adhérer au réseau RANCOPER	€			A venir / A engager
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	

5.1.4 Action 4 Poursuivre la mise en œuvre de la démarche interne de développement durable en s'appuyant sur le réseau d'éco-agents

ACTION 4 : Poursuivre la mise en œuvre de la démarche interne de développement durable en s'appuyant sur le réseau d'éco-agents					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE		PUBLIC(S) CIBLE(S)	Agents	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Coopération / Partenariat		CC COCM	CRTE	
	Communication, formation, sensibilisation		Elus locaux	PROJETS / DEMARCHES COCM	
				Démarche ECO-AGENTS	
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	Réduction des consommations énergétiques	Réduction des émissions de GES		
CONTEXTE	<p>Pour améliorer ses pratiques et devenir une collectivité exemplaire en matière de Développement Durable, la Communauté de Communes s'appuie depuis janvier 2020 sur un réseau d'éco-agents volontaires qui anime la démarche de développement durable en interne auprès des services et de l'ensemble des agents.</p> <p>Les élus ont souhaité valoriser et formaliser le rôle des éco-agents à travers des lettres de missions qui précisent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs et les missions attribuées aux éco-agents • Les moyens techniques, financiers et humains dont ils disposent tout au long de leur mission. <p>Ainsi, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU, les éco-agents mènent notamment des actions de sensibilisation des agents sur plusieurs thématiques : la biodiversité, les consommations d'énergie, la mobilité, les déchets, les achats durables et la cohésion sociale.</p>				
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le réseau d'éco-agents a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser et d'améliorer les actions déjà mises en place - Proposer puis mettre en place des actions concrètes permettant de : <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser et diffuser les écogestes et les bonnes pratiques au sein des services (en termes de déplacements, de déchets, de consommations énergétiques, d'eau...) - renforcer la cohésion/coopération et la transversalité entre les services de la Communauté de Communes - Diffuser les résultats des actions mises en œuvre auprès des agents, des éco-élus, des conseillers communautaires <p>Pour cela, chaque année ils définissent un programme d'actions avec des fiches actions à mettre en œuvre sur 1 an.</p> <p>Chaque action fait elle-même l'objet d'une fiche action qui décrit les objectifs, les étapes et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre, le binôme qui porte l'action et les coûts éventuels.</p> <p>Pour définir ce programme d'action, les éco-agents font appel aux idées de l'ensemble du</p>				

	<p>personnel de la Communauté de Communes notamment à travers des boîtes à idées dans les salles de pauses et une boîte mail spécifique. De plus, les éco-agents peuvent également s'appuyer, sur les compétences des collègues sur certaines thématiques spécifiques (mobilité, environnement, Services-techniques...)</p>				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	CC COCM	Développement Durable	<p>Chargée de mission Transition énergétique</p> <p>Groupe de 6 éco-agents</p>	<p>0,1 ETP</p> <p>(4h à 8h/ mois)</p>	VP RH VP Dév. Dur.
PARTENAIRES ASSOCIES	ANBDD, ADEME				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Définition et mise en œuvre du programme d'actions 2024	5 000,00 €	2024		
	Définition et mise en œuvre du programme d'actions 2025	5 000,00 €	2024		
	Définition et mise en œuvre du programme d'actions 2026	5 000,00 €	2024		
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input checked="" type="checkbox"/>	
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre de réunions plénières	Suivi			
	Nombre d'actions menées	Suivi			
	Nombre d'agents sensibilisés	Suivi			

5.1.5 Action 5 : S'engager dans une démarche "Territoire en transition" de l'ADEME sur le volet "Climat Air Energie"

ACTION 5 :S'engager dans une démarche "Territoire en transition" de l'ADEME sur le volet "Climat Air Energie"				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE		PUBLIC(S) CIBLE(S)	CC COCM	STRATEGIES COCM
SECTEURS OPTIONNELS	Communication, formation, sensibilisation		Elus locaux	
	Coopération / Partenariat		Agents	PROJETS / DEMARCHES COCM
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux
	Réduction des consommations énergétiques	Réduction des émissions de GES	Amélioration de la qualité de l'air	
CONTEXTE	La Communauté de Communes souhaite profiter de la mise en œuvre de son PCAET pour s'engager sur le volet "Climat Air Energie" de la démarche "Territoire en transition" portée par l'ADEME. Cette démarche d'amélioration continue devra : <ul style="list-style-type: none"> - d'apporter les outils de suivi et de la méthode pour réaliser et atteindre les objectifs fixés dans le PCAET ; - permettre d'évaluer, de dynamiser et de rendre plus efficace le PCAET. 			
DESCRIPTION DE L'ACTION	En s'engageant dans cette la Communauté de Communes bénéficiera, pendant 4 ans, de l'accompagnement d'un conseiller agréé par l'ADEME pour mettre en œuvre, suivre et évaluer sa politique "Climat Air Energie". Au préalable, un pré-diagnostic de la collectivité sera réalisé par des techniciens de l'ADEME pour s'assurer que la collectivité est suffisamment organisée et structurée pour s'engager dans une telle démarche. Par exemple, le technicien s'assurera de la capacité de la communauté de communes à désigner un chef de projet capable de dédier 50 % de son temps de travail sur cette mission. Si le conseiller ADEME valide l'engagement de la communauté de Communes dans cette démarche, une délibération d'engagement sera prise par le conseil communautaire puis un conseiller CAE sera sélectionné. Ensuite, un état des lieux initial de la collectivité se réaliser afin d'élaboration puis de mettre en œuvre un plan d'actions CAE. Le suivi et l'évaluation de ce plan d'actions seront facilités par le référentiel "Climat Air Energie" de l'ADEME En effet, cette démarche s'appuie sur le référentiel "Climat Air Energie" de l'ADEME permettant de balayer l'ensemble des compétences de la collectivité dans un souci de transversalité. Ce référentiel comporte 61 actions réparties dans 6 axes : Planification territoriale, Patrimoine de la collectivité, Approvisionnement (Eau / Energie / Assainissement), Mobilité, Organisation interne, Coopération / Communication. Une demande de labellisation pourra éventuellement être réalisée par la Communauté de Communes.			
PILOTAGE DE L'ACTION				

	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
PORTAGE	CC COCM	Développement Durable	Chargée de mission Transition énergétique (Année 1)	0,5	VP Développement Durable et Mobilité
			Chargée de mission Transition énergétique (Année 2-3-4)	0,25	
			Chargée de mission Transition énergétique (Année 4-5)	0,25 à 0,5	
PARTENAIRES ASSOCIES	ADEME Normandie				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Réalisation d'un pré-diagnostic avec un Conseiller ADEME	30 000 € à 35 000 €	Début 2024	Juin / juillet 2024	A venir / A engager
	Délibération d'engagement et signature de la convention		1er semestre 2024		A venir / A engager
	Etat des lieux initial et définition de la politique CAE		2ème semestre 2024 et 1er semestre 2025	Juin / juillet 2025	A venir / A engager
	Mise en œuvre de la politique CAE		2025	2027	A venir / A engager
	Etat des lieux de renouvellement		2027	2028	A venir / A engager
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		<input checked="" type="checkbox"/>
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
INDICATEURS	Réalisation du pré-diagnostic	Suivi			

5.2 Orientation 2 : Sensibiliser/Eduquer les acteurs du territoire aux enjeux "Climat Air Energie" et à la préservation des ressources et les accompagner à l'adoption de comportements sobres et responsables

5.2.1 Action 6 S'appuyer sur la mise en œuvre d'évènements et d'actions /animation grand public pour sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux "Climat Air Energie"

ACTION 6 : S'appuyer sur la mise en œuvre d'évènements et d'actions /animation grand public pour sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux "Climat Air Energie"					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE		PUBLIC(S) CIBLE(S)	Grand public et associations	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS					CHARTES FAMILLES
					PROJETS / DEMARCHES COCM
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Réduction des consommations énergétiques	Réduction des émissions de GES	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants		
CONTEXTE	<p>La sensibilisation des habitants aux enjeux "Climat Air Energie" du territoire est indispensable pour leur permettre de comprendre en quoi un changement de comportement en termes de mobilité, d'habitat, de consommation,... est nécessaire pour atteindre les objectifs en matière de lutte contre le dérèglement climatique.</p> <p>En lien avec l'action 1 du PCAET, l'objectif sera de sensibiliser sur différentes thématiques en s'appuyant au maximum sur des évènements et des actions grand public déjà existants et sur les ressources / compétences internes de la Communauté de Communes.</p>				
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>1/ Poursuivre et développer la mise en œuvre du festival "Bulles de Campagne"</p> <p>Depuis 2013, La Communauté de Communes organise chaque année le festival « Bulles de Campagne » dans le cadre de la semaine européenne du développement durable. Cet évènement gratuit s'adresse à tous les publics et tous les âges. Les objectifs du festival sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les habitants du territoire sur différentes thématiques telles que : la biodiversité, la mobilité durable, l'alimentation durable,... - Faire connaître des associations, des partenaires locaux... ; - Inviter à la rencontre et au partage dans un cadre familial et convivial ; - Echanger et d'amorcer des réflexions qui peuvent être partagée avec son entourage. <p>La manifestation se déroule sur 1 journée, de 10h à 17h, autour d'animations, d'ateliers, de spectacles, stands et expositions grand public.</p> <p>Le programme du festival est défini avec un groupe de travail constitué d'élus de la Communauté de Communes et de partenaires locaux.</p> <p>Un an sur deux, le festival est organisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en juin dans les communes principales du territoire (La Haye, Lessay, Périers, Pirou...) - EDITION D'ETE - en novembre dans les petites communes du territoire avec l'objectif d'être au plus près des habitants du territoire !- EDITION D'AUTOMNE <p>2/ Poursuivre la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au développement durable auprès des familles du territoire :</p>				

	<p>En lien avec la charte avec les familles et en s'appuyant sur les services de la CC COCM et des acteurs "familles" tels que la Maison du Pays / Familles rurales / le PNR... l'objectif sera par exemple de mettre en place des "défis familles" afin de sensibiliser aux solutions existantes de consommation responsable (alimentaire, énergétique, eau, achats ...)"</p> <p>3/ Sensibilisation en lien avec le monde agricole et les professionnels du monde la mer" :"Sensibiliser les usagers aux enjeux du littoral (Action 10 de la stratégie TVB) et coordonner l'action de la COCM et avec les actions du CD50 menées en la matière.</p> <p>4/ "Créer des espaces et d'itinéraires dédiés à l'éducation à l'environnement : - Projets en cours portés par les communes : Requalification de la maison des marais en espace dédié à l'éducation à l'environnement /projets de parcs ruraux des Pirou et des Boscq/ Création d'itinéraires d'interprétation "</p>				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (ETP/an)	Elu.e référent.e
	CC COCM	Développement Durable Enfance - Jeunesse - Parentalité PESL	Chargée de mission Développement Durable	0,05	VP Développement Durable et Mobilité
			Coordinatrice Bulles de campagne et ou défi familles	0,11	
Coordinateur PESL (déjà comptabilisé)					
PARTENAIRES ASSOCIES	PNR MCB, CPIE du Cotentin,				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapas ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	BULLES DE CAMPAGNE (éditions d'été 2024 / 2026 à 10 000 € et d'autonome 2025 et 2027 à 3 500 €)	27 000,00 €	juin-24		En cours / A poursuivre
	Actions auprès des familles (Défis familles)	€			En cours / A poursuivre
	Création d'espaces d'interprétation	€			A venir / A engager
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input checked="" type="checkbox"/>	

OBJECTIFS ET INDICATEURS				
	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus
INDICATEURS	Nombre d'évènements/ d'actions organisés	Suivi	Annuelle	
	Nombre de participants aux évènement	Suivi	Annuelle	
	Consommation énergétique (GWh/an)	Impact	Annuelle	

5.2.2 Action 7 Sensibiliser à la prévention des déchets et à la préservation des ressources/ Optimiser le tri pour améliorer la valorisation

ACTION 7 : Sensibiliser à la prévention des déchets et à la préservation des ressources/ Optimiser le tri pour améliorer la valorisation					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE	Déchets	PUBLIC(S) CIBLE(S) (par ordre de priorité)	Acteurs économiques	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Economie circulaire et déchets		Communes	ECONOMIE CIRCULAIRE	
			Grand public et associations	PROJETS / DEMARCHES COCM	
			Partenaires	DECHETS	
ENJEUX PCAET	SELECTIONNEZ LE(S) ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Réduction des émissions de GES	Réduction des consommations énergétiques	Adaptation au changement climatique	Ancrer les acteurs sociaux - économiques locaux dans le territoire et être exemplaire	
CONTEXTE	La communauté de commune souhaite sensibiliser à la réduction du gaspillage alimentaire dans les structures de restauration collectives et encourager l'usage du "seconde main", attendant à son référentiel ECONOMIE CIRCULAIRE. Son objectif est d'aider les entreprises à réduire l'utilisation des ressources et à développer des pratiques durables. Participer à la performance économique des entreprises installées sur le territoire via l'économie circulaire par la mise en place de synergies (collaboration) de mutualisation ou de substitution (prévention, réduction, valorisation des déchets et approvisionnement de seconde main). Faire de l'économie circulaire un facteur d'attractivité pour les nouvelles entreprises. Faire connaître aux nouvelles entreprises les actions en cours.				
DESCRIPTION DE L'ACTION	Sensibilisation à la question des déchets (ECO CIRC : Orientation 10 03-10-01 et 10 03-10-02) Sensibilisation à la question des déchets (ECO CIRC : Orientation 10 03-10-01 et 10 03-10-02) <u>SENSIBILISER A LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE :</u> Actions en cours : - Zone anti-gaspi dans les cantines de tous les collèges + sensibilisation des élèves via affichage <u>ENCOURAGER L'USAGE DE LA SECONDE MAIN :</u> Actions en cours - Mise en relation des élus et partenaire ADRESS, pour identifier les différents modes de portage d'un café repair, permettant d'envisager un déploiement du concept sur le territoire. - GALPA : à la suite de la réunion du 06/07/2023, les élus ont montrés un attrait pour une « déchetterie dédiée aux déchets coquilliers ». Poursuivre l'impulsion de la réflexion visant à mettre en place une étude de faisabilité, par le concours du programme FEAMPA . - Zone de réemploi dans les trois déchetteries communautaires pour déposer des articles Actions envisagées : - Projet REPAIR CAFE - Projet ressourcerie bâtiment				

	<p><u>FAVORISER LES ECHANGES ENTRE ENTREPRISES DU BTP :</u></p> <p>Actions en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - X (échec stagiaire pour enquête auprès des entreprises du BTP) <p>Actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers collectifs à thème sur l'économie circulaire avec des témoignages et des retours d'expériences ou animation « speed dating ressources » - Relais des actions en cours via les petit déjeuner des entreprises afin de faire connaitre à un plus grand nombre d'entreprises - Petit déjeuner dédié aux entreprises du BTP), dans le cadre d'une animation des 7 vents et Syreen (projet ressourcerie du bâtiment) 				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	COCM	ECONOMIE	DST Chargée Economie		VP Déchets, VP développement Economique
PARTENAIRES ASSOCIES	7 vents - SyrEen + cotentin dans le cadre du GALPA FEAMPA + Comité régional de la conchyliculture + CPIE Cotentin				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapas ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Animations petit déjeuner des entreprises dédiées à l'économie circulaire	1 500,00 €	01/03/2023	31/12/2026	
Budget prévisionnel total (€ TTC)		1 500,00 €	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>	
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre d'actions de sensibilisation	Suivi	Après chaque animations / actions	Nouvelles pratiques de consommation/production adoptées par les acteurs du territoire, permettant de réduire/revaloriser les déchets	

ACTION 7 BIS : Sensibiliser à la prévention des déchets et à la préservation des ressources/ Optimiser le tri pour améliorer la valorisation						
PRESENTATION DE L'ACTION						
SECTEUR OBLIGATOIRE	Déchets	PUBLIC(S) CIBLE(S) (par ordre de priorité)	Grand public et associations	STRATEGIES COCM		
SECTEURS OPTIONNELS	Economie circulaire et déchets			ECONOMIE CIRCULAIRE		
				PROJETS / DEMARCHES COCM		
				DECHETS		
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux		
	Réduction des émissions de GES	Réduction des consommations énergétiques	Adaptation au changement climatique	Ancrer les acteurs sociaux - économiques locaux dans le territoire et être exemplaire		
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p><u>OPTIMISATION DU TRI</u> Actions en cours : - Refus de collecte des sacs jaunes ou des sacs neutres contenant un nombre trop important de déchets non-conformes ou ne présentant aucun tri. - Sensibilisation à une bonne gestion des déchets par l'ambassadrice de tri (Consignes de tri, réduction des déchets) via stands, communication numérique, etc. - Amélioration du tri et de la valorisation de déchets spécifiques grâce à la mise en place de nouvelles filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) dans les trois déchetteries communautaires</p> <p>Action envisagées : - Déploiement de nouvelles filières REP selon le calendrier règlementaire et en fonction des besoins exprimés par les acteurs et usagers du territoire - Mise en place de collectes ponctuelles des objets visés par les filières REP dans les lieux d'utilisation (ex : collecte d'articles de sports et de loisirs dans les gymnases)</p> <p><u>VALORISATION DES DECHETS</u> Actions en cours - Distribution de composteurs individuels aux particuliers et entreprises avec prise en charge financière par la COCM de 50% du prix d'achat - Installation de composteurs partagés dans les zones concentrées en habitations</p> <p>Action envisagées : - Création, inscription et pérennisation des actions de prévention des déchets dans un PLPDMA</p>					
PILOTAGE DE L'ACTION						
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e	
	COCM	DECHETS	Technicienne déchets	0,2	VP DECHETS	

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE						
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Étapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement	
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin			
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement			
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC		
	CITEO	4 000,00 €	COCM - Développement économique	1 500,00 €		
	Eco-organismes	4 650,00 €				
OBJECTIFS ET INDICATEURS						
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus		
	Nombre d'actions de sensibilisation	Suivi	Après chaque animations / actions	Nouvelles pratiques de consommation/production adoptées par les acteurs du territoire, permettant de réduire/revaloriser les déchets		

5.2.3 Action 8 "Sensibiliser les habitants à adopter les comportements vertueux pour entreprendre des travaux de rénovation et entretenir leur logement"

ACTION 8 : Sensibiliser les habitants à adopter les comportements vertueux pour entreprendre des travaux de rénovation et entretenir leur logement					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE	Résidentiel	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Grand public et associations	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Bâtiments		Partenaires	AUTRE	
			Public scolaire	PROJETS / DEMARCHES COCM	
				HABITAT	
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Réduction des consommations énergétiques	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants	Amélioration de la qualité de l'air		
CONTEXTE	Pour accompagner la transition environnementale du secteur résidentiel, il est nécessaire de sensibiliser les populations pour amorcer des changements de pratiques en termes de rénovation et d'usages de l'habitat et créer une "culture" de l'habitat durable.				
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>1/ Mener des actions de sensibilisation du grand public sur les différentes thématiques liées au logement (économie d'énergie, éco-matériaux, réemploi, biodiversité inféodée au bâti) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En participant à des événements locaux : Bulles de campagne, journée de lutte contre la précarité énergétique, forum logement du CLLAJ,... - En communiquant sur les bonnes pratiques portées par les acteurs locaux : chantier participatif d'Enerterre, expo du Pavillons des Energies,... - En développant des actions ciblées à destination des différents publics (élus, acteurs de l'habitat, scolaire) : visite de chantiers, balades thermiques, intervention de professionnel dans les classes, chantier-école,... <p>2/Sensibiliser les propriétaires à adopter les bons comportements pour entreprendre des travaux de rénovation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les particuliers sur les problématiques de fraude et de "mauvaise" rénovation et les inciter à toujours recourir au service public en premier lieu - Communiquer sur les entreprises labellisées, les artisans ayant des approches en rénovation globale, ceux spécialisés dans le bâti ancien,... - Inciter les propriétaires à faire faire un diagnostic de leurs besoins avant d'engager des travaux - Inciter les propriétaires à avoir une approche globale de la qualité environnementale de leur projet (qualité architecturale, préservation de la biodiversité, prise en compte des risques -ex. radon,...) <p>3/Sensibiliser les propriétaires et locataires, notamment les plus précaires, à un bon usage du</p>				

	logement afin de prévenir les situations de précarité énergétique et de problèmes de santé (en lien avec les acteurs sociaux, éducatifs et les gestionnaires de réseaux) : - Mettre en place une commission locale "habitat indigne/précarité" pour permettre d'identifier les situations à risques, former les acteurs locaux,... - Communiquer sur les risques associés à une mauvaise aération/ventilation (- Identifier les actions existantes dans le domaine (FSL) et proposer ou financer des actions complémentaires (ateliers collectifs mission locale, accompagnement individuel des personnes repérées par les acteurs sociaux...)				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	COCM	Politiques publiques / Habitat	Cheffe de projet Habitat	0,1	VP Aménagement, Habitat, Environnement
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, acteurs de l'énergie (SDEM, ENEDIS, SAUR), acteurs du développement durable (PNR, CAUE, Pavillon des Energies...), acteurs de l'habitat (secteur du BTP, 7Vents, CDHAT, SOLIHA, Enerterre, architectes...), acteurs sociaux (CCAS, CAF, Mission locale, CLLAJ, ARS), écoles, collèges				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapas ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Elaborer un plan de communication/sensibilisation pluriannuel	- €	01/09/2023	31/12/2023	A venir / A engager
	Déploiement des actions 1 et 2	5 000,00 €	2024		A venir / A engager
	Déploiement des actions 3	€	2025		A venir / A engager
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>	
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC	
	ANAH				
	FEDER				

OBJECTIFS ET INDICATEURS				
OBJECTIFS (idéalement quantifiés ?)	<ul style="list-style-type: none"> - Informer le plus grand nombre d'habitant sur les thématiques de l'habitat durable - Accompagner les changements de pratiques - Réduire la précarité énergétique en "formant" les habitants 			
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus
	Nombre de participation à des évènements grand public	Suivi	Annuelle	
	Nombre de diagnostic des besoins réalisés en amont des travaux de rénovation	Suivi	Annuelle	
	Nombre de ménages touchés par une action de lutte contre la précarité énergétique	Suivi	Annuelle, à partir de 2025	

5.2.4 Action 9 Sensibiliser et encourager à la pratique du vélo et de la marche à pied

ACTION 9 : Sensibiliser et encourager à la pratique du vélo et de la marche à pied					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE	Transport routier	PUBLIC(S) CIBLE(S) (par ordre de priorité)	Grand public et associations	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Santé		Agents		
	Air		Elus locaux	PROJETS / DEMARCHES COCM	
				MOBILITE	
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants	Adaptation au changement climatique	Amélioration de la qualité de l'air		
CONTEXTE)	Le vélo du quotidien est un mode de transport écologique, économique, bon pour la santé et qui comporte de nombreux autres avantages. Le développement de la part modale vélo, c'est à dire le nombre de déplacements effectués à vélo parmi l'ensemble des déplacements, passe par le développement du vélo du quotidien, et non seulement touristique ou de loisir. Dès lors, une large campagne de communication pourra notamment permettre de bousculer les représentations des non cyclistes chez qui les résistances au vélo sont les plus fortes, tout en confortant les cyclistes occasionnels et réguliers dans cette pratique C'est aussi une belle manière de mettre en avant les atouts du territoire de la COCM.				
DESCRIPTION DE L'ACTION	o (1) Communiquer sur les aménagements cyclables réalisés / en projet pour faciliter les déplacements des usagers, entre autres : réalisation d'une carte des aménagements cyclables 2025. o (2) Développer une stratégie de communication (réseaux sociaux, presse, radio...) o (3) Conception d'une vidéo sur le schéma cyclable, conception et impression de flyers. o (4) Montrer l'exemple (acteurs vélos, associations, élus, techniciens collectivité... qui se mettent en selle et incitent le reste de la population à faire de même) o Développer le "Savoir rouler à vélo" dans les écoles et collèges				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	COCM	Mobilité	Coordinateur mobilité	0,1	VP Mobilité & Développement Durable
PARTENAIRES ASSOCIES					

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	1	11 000,00 €	2025	2030	A venir / A engager
	2	7 000,00 €	2025	2030	A venir / A engager
	3	3 000,00 €	2025	2030	A venir / A engager
	4	- €	2025	2030	A venir / A engager
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>	
FINANCEMENT <i>(à compléter uniquement si données déjà connues)</i>	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC	
	AVELO2				
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
OBJECTIFS	Augmenter la part modale globale				
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	% de la population touchée par la communication	Impact	Annuelle	100%	
	% de la population qui utilise son vélo à minima une fois par semaine	Impact	Annuelle	60%	
	Nombre de scolaires sensibilisés	Impact	Annuelle	100%	

5.2.5 Action 10 Communiquer largement sur l'arbre et la haie bocagère auprès du grand public et des professionnels

ACTION 10 : Communiquer largement sur l'arbre et la haie bocagère auprès du grand public et des professionnels						
PRESENTATION DE L'ACTION						
SECTEUR OBLIGATOIRE	Résidentiel	PUBLIC(S) CIBLE(S) (par ordre de priorité)	Acteurs économiques du secteur primaire (agriculteurs, maraîchers...)	STRATEGIES COCM		
SECTEURS OPTIONNELS	Bocage		Communes	TRAMES VERTE ET BLEUE		
	Biodiversité		Agents	PROJETS / DEMARCHES COCM		
	Communication, formation, sensibilisation		Grand public et jeunes	BOCAGE		
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION		Autres enjeux			
	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	Adaptation au changement climatique	Séquestration du carbone		
CONTEXTE	Lauréate de l'AMI "Opération Normandie Haie", la Communauté de communes s'investit dans la préservation du bocage. Pour que cette préservation soit efficace, il est notamment nécessaire de communiquer auprès du grand public et des professionnels sur les rôles des haies et des arbres.					
DESCRIPTION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un onglet bocage sur le site internet de la collectivité - sensibiliser les maires et services instructeurs à l'importance des haies - sensibiliser les agents des services techniques communaux et communautaires à l'entretien des haies - sensibiliser les jeunes aux rôles, à l'entretien et aux enjeux relatifs aux haies - communiquer sur les chantiers de plantation et de restauration - réaliser une charte / guide de bonnes pratiques d'entretien des haies à destination de tous les usagers de la haie - Organiser des chantiers de plantation de haies avec les établissements scolaires - Organiser un DDTour "La haie au cœur de l'exploitation agricole" et y convier l'ensemble des agriculteurs de la CC COCM (action 1.4 de l'AMI BOCAGE) - Former et accompagner les exploitants à l'entretien des haies depuis la plantation jusqu'à la coupe suivante (action 21 stratégie TVB) 					
PILOTAGE DE L'ACTION						
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e	
	COCM	Environnement	Technicienne bocage		VP Mobilité & Développement Durable VP	

					Aménagement, Habitat, Environnement
PARTENAIRES ASSOCIES	DDTM, CPIE, ANBDD				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Site internet	€	2023	Actualisation régulière	En cours / A poursuivre
	Rencontres	€	2023	2024	A venir / A engager
	Guide bonne pratique	200,00 €	2023	2023	En cours / A poursuivre
	Chantiers de plantation avec les scolaires	€	2023	2025	En cours / A poursuivre
	Organiser un DDTour	€	2025	2025	A venir / A engager
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>	
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC	
	Région Normandie	80%			
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre d'articles internet	Impact			
	Nombre de réunion / nombre d'agents, maires rencontrés				
	Nombres d'animation				

5.2.6 Action 11 Inciter les acteurs économiques à réduire leur impact environnemental

ACTION 11 : Inciter les acteurs économiques à réduire leur impact environnemental						
PRESENTATION DE L'ACTION						
SECTEUR OBLIGATOIRE	Tertiaire	PUBLIC(S) CIBLE(S) (par ordre de priorité)	Acteurs économiques du secteur tertiaire	STRATEGIES COCM		
SECTEURS OPTIONNELS	Tourisme		Acteurs économiques du secteur secondaire (industriels...)	ECONOMIE ET TOURISME	TRAMES VERTE ET BLEUE	
	Consommation responsable			PROJETS / DEMARCHES COCM		
				AUTRE		
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux		
	Réduction des consommations énergétiques	Réduction des émissions de GES	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles			
CONTEXTE	<p>Les acteurs économiques sont confrontés à repenser leur impact environnemental attendant à leurs activités professionnelles. L'objectif de la mise en place d'ateliers de sensibilisation est de favoriser la prise de conscience écologique et le passage à l'action. L'appui des partenaires est indispensable, permettant aux professionnels d'acquérir et renforcer leurs compétences pour une progression internes et réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement. C'est également permettre la mise en réseau, afin de faciliter l'émergence de projets communs dans le cadre de rencontres thématiques.</p> <p>Le secteur du tourisme est un secteur énergivore. Il est indispensable de sensibiliser les acteurs du tourisme à utiliser des produits locaux et à réduire leur consommation d'énergie. Sensibiliser les acteurs est un bon moyen également d'atteindre les touristes afin de leur faire prendre connaissance de leur impact sur le territoire.</p> <p>L'éclairage nocturne est encadré juridiquement, notamment pour les enseignes. Cette réglementation est peu connue et donc peu respectée. L'éclairage nocturne est délétère à plusieurs niveaux : pollution lumineuse, énergivore, impactante pour la biodiversité, etc. Il est important de respecter les éléments paysagers comme les zones humides, le bocage ou les landes, notamment pour lutter et atténuer les effets du changement climatique. Pour comprendre leur utilité, des actions de sensibilisation à la gestion des zones humides et à l'entretien durable des éléments paysagers sont essentiels.</p>					
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Audits énergétiques :</p> <p>- Mettre en relation tout porteur de projet ayant une intention de construire ou rénover leur établissement, avec les chambres consulaires. Les prestations proposées par la chambre des métiers et la Chambre de commerce et de l'industrie, sur le volet énergétique, offrent l'opportunité aux entrepreneurs de bénéficier d'un audit, débouchant sur un diagnostic, basé sur les caractères spécifiques de leur bâtiment. Cet accompagnement peut être intégralement pris en charge et permet de déterminer la solution énergétique la plus appropriée, avec mise en avant des gains économiques et environnementaux.</p> <p>Le collaboratif permet aux entreprises du territoire de les rendre plus agiles et plus performantes.</p> <p>Plusieurs actions sont envisagées, offrant l'opportunité aux structures d'accéder à de l'information.</p> <p>Les petits déjeuner des entreprises : est un format « matinal », mettant en avant une</p>					

	<p>thématique spécifique, identifiée en amont avec les entrepreneurs. Il permet de bénéficier d'une descente d'information et d'engager un temps d'échange dans un moment convivial. Animé par le réseau de partenaires, le petit déjeuner des entreprises, peut être complété par des témoignages. Cette action est renouvelée 4 fois par an et permet de constituer un noyau dur d'acteurs économiques, facilitant le réseautage.</p> <p>Atelier : est un format plus long que les matinales, nécessitant d'être organisé sur le milieu ou fin de journée. Cette proposition a pour objectif de dynamiser le territoire en s'appuyant sur le collectif. Les thématiques sont variables et émanent des attentes des entreprises. Pertinent pour identifier les leviers sur les sujets tels que « la marque employeur », la transition numérique/ énergétique, l'économie circulaire, les rencontres sont animées par le réseau de partenaires, permettant la montée en compétences de nos entrepreneurs.</p> <p>Accompagner les hébergeurs à adopter des pratiques durables : -outil de sensibilisation pour la réduction des consommations d'eau des estivants, les déplacements durant les séjours mais aussi sur alimentation (petits déjeuners, goûters et paniers repas à base de produits locaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> - distribution d'affichage écogestes et bonne gestion du tri à tous les hébergeurs - Organisation d'éductours / ateliers toujours en lien avec le développement durable dans le cadre de l'opération Ensemble tourisme durable en partenariat avec le CPIE et le Parc naturel du Cotentin et du Bessin - Inciter à l'installation solaire thermique (en lien avec fiche action 40) <p>= Organiser un atelier avec les hébergeurs sur les l'installation de solaire thermique (aides potentielles, utilité + ateliers sur autre thématique + distribution affichage écogestes (envoi questionnaire en amont : choix des thématiques + choix de la date)</p> <p>Améliorer le respect de la réglementation sur l'éclairage des enseignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les acteurs du territoire via la journée Trame noire - organiser des sorties de nuit dans les zones d'activités <p>Entretien durablement les éléments paysagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles sur la gestion des zones humides - Former les professionnels du territoire à l'entretien durable des éléments paysagers
--	--

PILOTAGE DE L'ACTION

PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (ETP/an)	Elu.e référent.e
	COCM	Tourisme / environnement / Développement économique	Responsable Tourisme Technicienne bocage Chargée économie	0,3 0,2	VP Tourisme VP Environnement VP Economie
PARTENAIRES ASSOCIES	Parc naturel des marais du Cotentin et du Bessin, le CPIE et le service habitat de la COCM, 7 Vents (pour le volet énergies)				

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapas ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnel le de fin	Avancement
	Outil de sensibilisation pour la	€	avr-24	pas de date de fin	A venir / A engager

	réduction des consommations d'eau des estivants et alimentation				
	Distribution d'affichage écogestes et bonne gestion du tri	€	mai-22	pas de date de fin	Réalisé
	Organisation d'éductours / ateliers	€	2021	pas de date de fin	En cours / A poursuivre
	Inciter à l'installation solaire thermique	€	janv-24	déc-24	A venir / A engager
	Formation à l'entretien durable	€	2023	2025	A venir / A engager
	Animation / réseau	€	2023	2025	En cours / A poursuivre
	Mise en relation et participation rencontre entreprise projet énergétique - CCI /CMA	€	2023	2025	En cours / A poursuivre
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue,	<input type="checkbox"/>	
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC	
			COCM (petit déjeuner)	2 400,00 €	
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre de participants satisfaits durant les éductours	Suivi		Sobriété énergétique	
	Part des mobilités alternatives dans les modes de déplacements utilisés pendant les séjours touristiques	Impact		Adaptation au changement climatique	
	Réduction des déchets des acteurs touristiques	Impact		Réduction des déchets	
	Temps total de formation	Suivi		Préservation de la biodiversité	

6. AXE 2 : La préservation des milieux et des ressources naturelles comme leviers de développement et d'adaptation

6.1 Orientation 3 : Aménager le territoire en anticipant et en s'adaptant aux effets du changement climatique

6.1.1 Action 12 Préserver la biodiversité locale à travers les trames écologiques

ACTION 12 : Préserver la biodiversité locale à travers les trames écologiques					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE		PUBLIC(S) CIBLE(S)	Acteurs économiques du secteur primaire (agriculteurs, maraîchers...)	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Biodiversité		Communes	TRAMES VERTE ET BLEUE	
	Bocage			PROJETS / DEMARCHES COCM	
	Eau, milieux aquatiques			GEMAPI	BOCAGE
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants	Adaptation au changement climatique		
CONTEXTE	Le territoire de la Communauté de communes est riche en espaces naturels : landes humides, cours d'eau, milieux dunaires, zones humides, bocage, etc. Plusieurs zonages réglementaires ou d'inventaires parcourent la Communauté de communes. A travers sa stratégie trames verte et bleue, plusieurs actions en faveur de la biodiversité sont à mener pour préserver cette biodiversité riche et variée.				
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Préserver les trames vertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer les haies existantes et en replanter de nouvelles sous forme d'un programme pluri annuel de restauration (Action 1 stratégie TVB) - Réaliser un inventaire, en continu, des haies sur le territoire (action 7 de la Stratégie Trame verte et bleue) - Prévoir des mesures d'atténuation ou de compensation pour la suppression de haies (action 30 de la stratégie TVB) <p>Préserver les trame bleues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les ZH et notamment le réseau de mares en connexion avec les cours d'eau - Restaurer et développer le réseau de mares <p>Préserver la trame noire et Lutter contre la pollution lumineuse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic de l'évolution des points lumineux sur le territoire COCM (en partenariat avec le SDEM50) - Développer un partenariat entre collectivités, syndicats d'énergie et associations naturalistes pour la prise en compte des chiroptères dans la rénovation des parcs d'éclairage en fonction des enjeux locaux connus (action 13 de la stratégie TVB) - Développer le label « Villes et Villages étoilés » (action 14 stratégie TVB) - Mener un diagnostic chiroptères dans l'ensemble des édifices religieux, châteaux et ruines du territoire (action 29 stratégie TVB) 				

PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	COCM	Environnement Développement durable	Technicienne bocage		VP Mobilité & Développement Durable VP Aménagement, Habitat, Environnement
			Technicien GEMAPI		
			Chargée de mission développement durable		
PARTENAIRES ASSOCIES	PNR Marais du Cotentin et du Bessin, CEN Normandie, SDEM50, associations naturalistes				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapas ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Programme de plantations/restauration bocage (3 ans)	240 000,00 €	hiver 2023-2024	hiver 2025-2026	
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>	
FINANCEMENT <i>(uniquement si données déjà connues)</i>	Financement externe		Autofinancement		
	Financiers potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC	
	Région/FEDER	80%			
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs (3 maximum)	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Linéaire de haies plantées/restaurées				

6.1.2 Action 13 Reconvertir les friches pour la renaturation ou la construction de bâtiments destinés au logement et aux activités économiques

ACTION 13 : Reconvertir les friches pour la renaturation ou la construction de bâtiments destinés au logement et aux activités économiques							
PRESENTATION DE L'ACTION							
SECTEUR OBLIGATOIRE	Tertiaire	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Acteurs économiques	STRATEGIES COCM			
SECTEURS OPTIONNELS	Aménagement / Urbanisme		CC COCM	ECONOMIE ET TOURISME	TRAMES VERTE ET BLEUE		
	Développement économique		Communes	PROJETS / DEMARCHES COCM			
	Consommation responsable						
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux			
	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants					
CONTEXTE	La loi du 13 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, fixé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a été adoptée. Ainsi, il est demandé aux territoires de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.						
DESCRIPTION DE L'ACTION)	La loi du 13 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, fixé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a été adoptée. Ainsi, il est demandé aux territoires de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.						
PILOTAGE DE L'ACTION							
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)			Elu.e référent.e
				2024	2025	2026	
	COCM	Aménagement du territoire/ Urbanisme, développement	Responsable environnement Chargée de mission urbanisme				VP Aménagement et environnement, VP

		économique et environnem ent				Développement économique
PARTENAIRES ASSOCIES						
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE						
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnel le de fin	Avancement	
		€				
		€				
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>		
OBJECTIFS ET INDICATEURS						
INDICATEURS	Indicateurs (3 maximum)	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus		
	Nombre de friches renaturées	Suivi				
	Consommation d'espace	Suivi				
	Artificialisation nette	Suivi				

6.1.3 Action 14 Favoriser/inciter la rénovation des bâtiments existants plutôt que poursuivre la construction de logements neufs et lutter contre la vacance

ACTION 14 : Favoriser la rénovation des bâtiments existants et lutter contre la vacance							
PRESENTATION DE L'ACTION							
SECTEUR OBLIGATOIRE	Résidentiel	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Communes	STRATEGIES COCM			
SECTEURS OPTIONNELS	Aménagement / Urbanisme		Acteurs économiques	CRTE	PETITES VILLES DEMAIN		
				PROJETS / DEMARCHES COCM			
			Propriétaires, investisseurs	HABITAT	AUTRE		
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION				Autres enjeux		
	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	Réduction des émissions de GES					
CONTEXTE)	Dans le contexte de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la lutte contre la vacance devient un enjeu majeur de production de logement pour permettre l'accueil de nouvelle population sur le territoire de la communauté de communes. Développer une politique proactive de remise sur le marché de logements vacants passe à la fois par l'améliorer du repérage et la caractérisation du parc concerné (530 logements), l'identification des leviers à mettre en œuvre (incitatifs, volontaristes ou coercitifs) et la mobilisation des acteurs en présence.						
DESCRIPTION DE L'ACTION	Elaborer un diagnostic, une stratégie et un plan d'actions de lutte contre la vacance 1/ Mener une campagne de récolte de données et de diffusion d'information auprès des propriétaires de logements vacants 2/ Identifier et analyser les causes locales de la vacance 3/ Identifier et évaluer les outils mobilisables localement (incitatifs, volontariste ou coercitif) 4/ Diffuser les outils auprès des élus et agents, intercommunaux et municipaux (formation, veille) > Le remobilisation des logements vacants						
PILOTAGE DE L'ACTION							
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)			Elu.e référent.e
				2024	2025	2026	
	COCM	Urbanisme/Habitat	VTA Lutte contre la vacance	1			VP Aménagement, Habitat,

			Cheffe de projet habitat	0,1	0,2	0,2	Environnement
			Cheffe de projet PVD				
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, agences immobilières, notaires, services des impôts, magistrature, archives départementales, associations de généalogie, Banque des territoires, ...						
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE							
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etales ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement		
	Etude pré-opérationnelle Lutte contre la vacance	40 000,00 €	01/01/2024	31/12/2024	A venir / A engager		
	Déploiement du plan d'action	€	2025	2030	A venir / A engager		
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>			
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement				
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC			
	Etat	15 000,00 €	COCM	19 000,00 €			
	FEDER						
OBJECTIFS ET INDICATEURS							
OBJECTIFS	Favoriser la réutilisation des bâtiments vacants Permettre l'accueil de nouveaux habitants et activités dans du bâti existant Revitaliser les cœurs de bourg et village par la redynamisation du bâti existant						
INDICATEURS	Indicateurs (3 maximum)	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus			
	Nombre de retour de propriétaires	Suivi	Ponctuelle				
	Nombre de logements vacants remis sur le marché à la suite d'une action	Impact	A échéance				
	Evolution du taux de vacance	Impact	Annuelle				

6.1.4 Action 15 Renforcer l'exemplarité des projets d'aménagement

ACTION 15 : Renforcer l'exemplarité des projets d'aménagement				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE		PUBLIC(S) CIBLE(S)	Elus locaux	STRATEGIES COCM
SECTEURS OPTIONNELS	Aménagement / Urbanisme		Acteurs économiques	TRAMES VERTE ET BLEUE
	Bocage			PROJETS / DEMARCHES COCM
	Développement économique			AUTRE
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux
	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	Adaptation au changement climatique	
CONTEXTE	L'aménagement durable du territoire se concrétise par des projets pour le territoire intégrant les enjeux environnementaux mais également de sobriété, de résilience, de mixité sociale et fonctionnelle. Dans le cadre de ses projets d'aménagements, le territoire se doit d'être exemplaire, et en intégrant les composantes de biodiversité paysagère et fonctionnelle, et toute particulièrement les haies bocagères, caractéristiques et particularités de notre territoire.			
DESCRIPTION DE L'ACTION	Le projet consiste à définir une méthodologie permettant d'intégrer en amont des réflexions des projets d'aménagement public les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> - L'optimisation du foncier - La transition énergétique - La préservation de l'environnement et de la biodiversité - La gestion des déchets - L'inclusion sociale - La mobilité et l'accessibilité - La transition numérique - Le développement territorial - La gouvernance de projets, facilitatrice et créatrice de synergies entre les acteurs du territoire Afin de concrétiser cette démarche, il a été défini de travailler, dans un premier temps, sur les espaces publics dont la collectivité dispose de la maîtrise foncière et peut intervenir pour mettre en place des sites exemplaires. Ainsi, à titre d'exemple, la collectivité a décidé d'inscrire les zones d'activités économiques communautaires dans cette démarche en répondant à l'appel à manifestations d'intérêt de la région Normandie pour la labellisation RSE de parc d'activités de la Côte ouest à Créances.			

	<p>Par ailleurs, les haies bocagères jouent un rôle essentiel pour le déplacement, le refuge et la préservation d'espèces présentes en milieu urbain. La protection de haies existantes lors de l'élaboration de nouveau lotissement, de l'aménagement de zones d'activités ou de tout autre aménagement public est essentiel.</p> <p>La finalité est de traduire et d'inscrire les intentions dans les documents d'urbanisme de la collectivité.</p>				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	COCM	Politiques publiques (Aménagement Economie..) Environnement	Responsable environnement		VP Aménagement, Habitat, Environnement, Développement économique
			DG Politiques publiques / Chargée économie		
		Chargée de mission urbanisme			
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Candidature RSE	€			
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>	
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs (3 maximum)	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Linéaire de haie protégée dans les PLUi				
	Nombre d'ha réhabilités, aménagés				

6.1.5 Action 16 Renaturer tous les centres bourgs

ACTION 16 : Renaturer tous les centres bourgs				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE	Résidentiel	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Communes	STRATEGIES COCM
SECTEURS OPTIONNELS	Aménagement / Urbanisme		PETITES VILLES DEMAIN	TRAMES VERTE ET BLEUE
	Espaces verts		PROJETS / DEMARCHES COCM	
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux
	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants	Adaptation au changement climatique	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	
CONTEXTE	Les bourgs et zones urbaines sont des lieux très minéralisés. La présence de végétation en ville améliore la qualité de vie des habitants, lutte contre les îlots de chaleur et limite la fragmentation pour la trame verte. Également, dans l'adaptation au changement climatique, la gestion des eaux pluviales dans les espaces imperméabilisés est essentielle. Le retour à une perméabilité et une gestion fondée sur la nature			
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p><u>Préserver et accroître la place des végétaux en ville (espaces publics, parkings,...) en lien avec :</u> les actions de la charte du PNR sur la renaturation des centres bourgs et des cours d'école / - la promotion de la marche à pied et du vélo / - la gestion différenciée des espaces verts et des cimetières / - les projets de verdissement et de poumon vert des communes dans le cadre de PVD Echanger et conseiller les propriétaires/communes/entreprises sur les pratiques de gestion différenciée</p> <p><u>Mettre en place des espaces de perméabilité avec une gestion adaptée au sein des éléments fragmentant</u> Identifier les espaces à enjeux</p> <p>Dans le cadre de ces projets de renaturation (notamment dans ou à proximité des écoles), veiller à ne pas implanter des espèces allergisantes. Les agents des espaces verts communaux et communautaires pourraient être sensibilisés / former sur les essences allergisantes. Intégrer partenariat avec COPIE / PNR / CAUE sur la re-végétalisation des cours d'écoles. (Communiquer et valoriser les actions mises en place). Travailler les communes volontaires</p>			

PILOTAGE DE L'ACTION							
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)			Elu.e référent. e
				2024	2025	2026	
	Communes PVD	PVD En soutien : Environnement	Chargée de projet PVD				
			Responsable environnement				
PARTENAIRES ASSOCIES							
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE							
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement		
		€					
		€					
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>			
OBJECTIFS ET INDICATEURS							
DESCRIPTION DE L'ACTION (10 lignes max.)	Indicateurs (3 maximum)	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus			
	Linéaire/surface de corridors recréé						
	Surface désimperméabilisée						

6.1.6 Action 17 Prendre en compte les risques littoraux dans la relocalisation des nouvelles constructions et interdire l'urbanisation des zones à risque

ACTION 17 : Prendre en compte les risques littoraux dans la relocalisation des nouvelles constructions et interdire l'urbanisation des zones à risque						
PRESENTATION DE L'ACTION						
SECTEUR OBLIGATOIRE	Résidentiel	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Elus locaux	STRATEGIES COCM		
SECTEURS OPTIONNELS	Aménagement / Urbanisme		Grand public et associations	AUTRE	PLAN GESTION LITTORAL	
				PROJETS / DEMARCHES COCM		
					RESILIENCE	
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux		
	Adaptation au changement climatique					
CONTEXTE	<p>En 2014, la Région Basse-Normandie lançait un appel à projets pour mobiliser et soutenir les élus du littoral, afin qu'ils s'engagent vers une gestion durable et intégrée de la bande côtière : l'appel à projets « Notre littoral pour demain ». Face à l'érosion côtière et la vulnérabilité accrue de leur territoire, les communautés de communes du littoral Ouest Manche (Communauté d'Agglomération du Cotentin, Communautés de communes Côte Ouest Centre Manche, Coutances mer et bocage et Granville Terre et Mer) ont décidé de s'unir pour réfléchir à une stratégie d'aménagement du littoral sur les moyens et long terme au sein de la cellule hydro sédimentaire allant du Cap de Flamanville à Les Pieux, à la pointe du Roc à Granville.</p> <p>L'objectif de ce projet était d'anticiper les conséquences du changement climatique sur notre littoral, d'ici 20, 50 et 100 ans, en s'interrogeant sur les risques, les choix de développement des territoires littoraux et rétro-littoraux, les attentes des populations et en élaborant collectivement une stratégie de gestion durable de la bande côtière.</p> <p>Cette stratégie est issue d'un long travail collectif engagé avec le bureau d'études en juillet 2016 : 4 réunions préparatoires avec sortie-terrain, rencontres bilatérales entre le bureau d'études et les EPCI, 7 Comités de pilotage, 5 Comités élargis, 5 Comités techniques, 2 séries de réunions auprès des communes littorales, 3 séries d'ateliers grand public, 2 ateliers techniques et 1 journée de témoignages sur les méthodes douces.</p> <p>Des démarches de sensibilisation ont permis d'aller à la rencontre des citoyens pour développer une culture du risque encore hétérogène et mieux évaluer les besoins exprimés par la population. Des étudiants de Sciences Po Rennes et de l'IUT d'Alençon ont proposé une étude sur la perception locale des risques, des permanences ont eu lieu sur les marchés estivaux et à l'occasion des événements festifs du littoral, les associations médiatrices des questions environnementales ont pu bénéficier d'une formation, entre autres</p>					

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	<p>En 2019, l'association nationale des élus du littoral (ANEL) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ont lancé un appel à partenaires dans le but d'accompagner des projets innovants autour de la gestion intégrée du littoral en vue de s'adapter aux évolutions climatiques.</p> <p>Dans le cadre de la continuité de la démarche « Notre littoral pour demain », la collectivité a souhaité répondre à l'appel à projets et a été retenue, avec 17 autres territoires littoraux français pour être accompagnés, et bénéficier de l'expertise du Cerema, pour une durée de 2 ans, pour expérimenter et valoriser des démarches intégrées d'aménagement du littoral.</p> <p>Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du plan d'actions « Notre littoral pour demain – Ouest Cotentin ».</p> <p>L'étude menée par le Cerema se décompose en 2 parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une Assistance de Maitrise d'Ouvrage pour réfléchir sur la mise en place d'un ou plusieurs systèmes d'endiguement et son étude de dangers dans une perspective de faisabilité d'une renaturation du havre de Saint-Germain, <p>Les objectifs de la phase 1 sont de mieux connaître l'influence des aléas littoraux sur le territoire, l'utilité des ouvrages existants et le rôle éventuel des espaces naturels dans la protection du territoire.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Une étude d'aménagement du territoire à partir de deux sites démonstrateurs face aux risques littoraux avec l'intégration des zones à risques dans le PLUi, la relocalisation des biens et l'adaptation du bâti. <p>La phase 2 a pour finalité de définir une méthodologie afin de développer une stratégie locale d'adaptation/relocalisation, à partir de deux sites tests à la temporalité différente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le havre de Saint Germain sur Ay - la zone d'activité conchylicole de Pirou. <p>A titre d'exemple, seront étudiés les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer des zones à risques - Repérer des zones de repli - Anticiper la relocalisation des activités en lien avec l'évolution du trait de côte - Gérer durablement le trait de côte - Adapter l'habitat aux conséquences du changement climatique - Prendre en compte la qualité environnementale de l'habitat - Etudier la localisation des stations d'épuration par rapport au niveau de la mer, leur proximité par rapport aux risques d'érosion (Pirou-Créances / Saint Germain sur Ay) - Canaliser l'accès aux plages et limiter l'érosion par des méthodes douces. (Action 2 stratégie TVB) - Limiter la multiplication des accès secondaires et sur-fréquentés / - Pose de protections douces pour protéger le cordon dunaire - S'impliquer dans le suivi des études sur les risques littoraux menées à différentes échelles sur le territoire (ex : Rivage Normand 2100) <p>Concernant les relocalisations définies, des règles d'insertion paysagères pourront être intégrées au sein des documents d'urbanisme.</p>
---	--

PILOTAGE DE L'ACTION							
	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)			Elu.e référent.e
				2024	2025	2026	
PORTAGE	COCM	Aménagement du territoire Environnement/urbanisme	Chargée de mission urbanisme	0,2			VP Aménagement
			Responsable environnement	0,15			
PARTENAIRES ASSOCIES							
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE							
	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement		
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	PHASE 1	57 087,60 €	2021 à 2023				
	PHASE 2	152 676,00 €	2021 et 2022				
	Tranche optionnelle fiscalité locale et montage opérationnel)	20 318,40 €	2023				
	Travaux de gestion douce de la bande côtière	€					
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>			

	Financement externe		Autofinancement	
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC
FINANCEMENT		230 082,00 €	CEREMA	115 041,00 €
			COCM	115 041,00 €
	Etat via AFITF (travaux gestion douce)	80%		
	Région (travaux de gestion douce)	80%		
OBJECTIFS ET INDICATEURS				
OBJECTIFS	<p>Finalité de l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une méthodologie « opérationnelle » et « répliquable » pour accompagner les territoires littoraux devant s'inscrire dans une démarche de « relocalisation » à court ou long terme, du fait de l'élévation du niveau de la mer et le recul du trait de côte - Pour la COCM : intégrer et anticiper les enjeux de l'élévation du niveau marin et le recul du trait de côte dans l'aménagement du territoire, les documents d'urbanisme (dont PLUi de l'ex canton de Lessay), les actions déclinées dans le cadre de la compétence pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) de la COCM. 			
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus
	Aménagement de protection douce installé			

6.1.7 Action 18 Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur

ACTION 18 : Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE	Résidentiel	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Grand public et associations	STRATEGIES COCM
SECTEURS OPTIONNELS	Air		Public scolaire	
	Bâtiments			PROJETS / DEMARCHES COCM
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux
	Amélioration de la qualité de l'air			
CONTEXTE	<p>Sur le territoire COCM, les sources de la pollution de l'air atmosphérique sont multiples : le transport routier, les chauffages au bois individuels à foyer ouvert, le brûlage sur les parcelles ainsi que l'usage de pesticides et d'intrants en agriculture.</p> <p>Même si la qualité de l'air est traitée de manière transversale (prise en compte dans plan d'actions du PCAET), les élus souhaitent que l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur fasse l'objet d'une fiche action à part entière dans le présent PCAET. La présente fiche actions décrit des actions envisagées pour améliorer d'une part la qualité de l'air extérieur (1/) et d'autre part la qualité de l'air intérieur (2/)</p>			
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>1 / Les actions envisagées pour améliorer la qualité de l'air extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En s'appuyant sur la plateforme de rénovation de l'habitat: promouvoir et accompagner la modernisation des appareils de chauffage au bois individuels - Pour lutter contre les brûlages réaliser par les entreprises / agriculteurs : mettre en place des interventions pédagogiques/ de sensibilisation, en partenariat avec les chambres consulaires. L'objectif est de faire prendre conscience des impacts environnementaux mais également montrer que des solutions alternatives et débouchées existantes. Par exemple, pour inciter à ne pas brûler de branchages sur les parcelles, une présentation des protections réalisées sur le littoral pourrait être réalisée (croiser avec les actions menées dans le cadre de la stratégie TVB). Une réflexion sur des achats groupés de broyeurs par les communes pourrait être amorcée et communiquer sur la location d'un broyeur par l'ADEN. - En lien avec l'action sur l'accompagnement au changement des pratiques agricoles : encourager les exploitants agricoles à la mise en place de bonnes pratiques agricole en matière d'utilisation d'intrants (engrais / pesticides). <p>En raison d'une augmentation du nombre de personnes allergiques..</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer largement sur les alertes disponibles sur l'application "Alerte pollens" ou par le Réseau National de Surveillance aérobiologique (RNSA) en s'appuyant sur les relais suivants : les pôles de santé et pharmacie du territoire qui disposent pour certaines d'écrans et les communes (via les pages Facebook ou l'application « Panneau Pocket ».) - Travailler en partenariat avec les communes pour limiter la plantation d'essence qui dégagent trop de pollens. La technicienne bocage de la COCM devra également être vigilante dans le choix des essences pour les chantiers de plantations notamment à proximité d'habitations / de centres bourgs. 			

	<p>2/ Les actions envisagées pour améliorer la qualité de l'air intérieur :</p> <p>En partenariat avec le CPIE du Cotentin, travailler l'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments publics qui ne sont pas soumis à la réglementation (dont les centres de loisirs) : Sensibiliser sur les sources de pollution de l'air intérieur (dont le radon car le sud et l'est du territoire sont des zones à fort potentiel radon) et valoriser et partager les bonnes pratiques/ actions mise en place dans l'école de Lessay</p> <p>Dans les bâtiments publics (dont salles de convivialités / club house des associations) : sensibiliser sur les sources de pollution de l'air intérieur et sur les bonnes pratiques à mettre en place.</p> <p>Auprès du grand public : Sensibiliser sur les sources de pollution de l'air intérieur et sur les bonnes pratiques à mettre en place à l'aération de leurs logements, à l'utilisation de matériaux sans COV en s'appuyant sur la plateforme de rénovation de l'habitat et le festival Bulles de campagne (si thématique sur la santé en 2024)</p>						
PILOTAGE DE L'ACTION							
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)			Elu.e référent.e
				2024	2025	2026	
	CC COCM	Développement Durable / Travaux	Chargée de mission développement Durable	0,05	0,05	0,05	VP en charge du développement durable et de la Mobilité
			Directeur des services techniques				
		Technicienne Bocage (Déjà comptabilisé dans autres actions)					
PARTENAIRES ASSOCIES	FREDON, Communes, CAUE, ARS, OFB, CPIE du Cotentin						
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE							
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapas ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement		
		€					
		€					
	Budget prévisionnel total (€ TTC)	€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>			

6.2 Orientation 4 : Accompagner et conforter la transition agricole et des métiers de la mer

6.2.1 Action 19 Mettre en place une action autour de l'alimentation durable (locale, de qualité et accessible à tous).

ACTION 19 : Mettre en place une action autour de l'alimentation durable (locale, de qualité et accessible à tous).				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE	Agriculture	PUBLIC(S) CIBLE(S) (par ordre de priorité)	Elus locaux	STRATEGIES COCM
SECTEURS OPTIONNELS	Consommation responsable		Communes	
	Développement économique		Grand public et associations	PROJETS / DEMARCHES COCM
			Partenaires	ACHATS DURABLES
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux
	Réduction des émissions de GES	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	
CONTEXTE	La Communauté de Communes ne souhaite pas s'engager dans un Plan Alimentaire territorial (PAT). Néanmoins, consciente des enjeux liés à l'alimentation sur son territoire notamment en termes de précarité alimentaire, elle souhaite favoriser l'accès à une alimentation de locale, de qualité pour tous.			
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Pour faciliter l'accès à une alimentation de locale, de qualité et pour tous, l'idée sera d'abord de créer un groupe de travail sur l'alimentation durable. Celui-ci sera constitué d'élus communautaires et communaux et de partenaires à définir en fonction des thématiques et actions prioritaires.</p> <p>Au préalable, un état des lieux des acteurs, des actions et des dispositifs déjà existants sur le territoire sera réalisé afin d'identifier les manques et les besoins</p> <p>A ce jour, la Communauté de Communes envisage de travailler en priorité sur les thématiques suivantes :</p> <p><u>1/ La lutte contre la précarité alimentaire en partenariat avec la Banque Alimentaire et l'Epicierie Solidaire portée par le CCAS de La Haye.</u></p> <p><u>2/ L'éducation alimentation</u> : par exemple en réitérant le défi "Familles à alimentation positive" ou en renforçant la mise en place d'une alimentation durable dans les services communautaires (centres de loisirs, ateliers cuisine avec les familles...) et en s'appuyant sur les ateliers cuisine réalisés auprès des publics en difficultés par l'Epicierie solidaire de La Haye et la Maison du Pays de Lessay</p> <p><u>3/ Atteinte des objectifs de la loi Egalim pour la restauration collective :</u></p> <p>Pour atteindre cet objectif l'idée est de s'appuyer sur le retour d'expérience du collège de La Haye et de valoriser les résultats de l'étude sur l'approvisionnement en produits locaux et de qualité menée avec le PNR de Marais du Cotentin et du Bessin et Bio en Normandie dans certaines cantines scolaires du territoire et de l'élargir aux autres cantines et EHPAD du territoire COCM. A travers cette action l'objectif serait également de former les cuisiniers en restauration collective à la rédaction MP et former les agriculteurs/ producteurs à répondre aux MP.</p>			

	<p>4/ Lutter contre le gaspillage alimentaire de la production à la consommation.</p> <p>Une autre piste d'action portera sur le soutien des producteurs locaux via le développement des circuits courts notamment en facilitant l'accès aux produits locaux. Pour cela les objectifs seront par exemple de : recenser les producteurs existants sur le territoire pour faire leur promotion, faire connaître ces producteurs du grand public via des moyens/outils de communication adaptés : brochures pour informer sur les points de vente locaux, recours au numérique, favoriser le groupement d'achats, développer et structurer la vente directe à la ferme L'objectif serait également de renforcer le lien avec les agriculteurs via notamment l'ouverture au public des exploitations agricoles.</p> <p>Enfin, globalement pour mener ces différentes actions, les élus souhaitent au maximum s'appuyer, valoriser voire renforcer les actions/ dispositifs existants.</p>				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	COCM	Développement Durable	Recrutement d'un stagiaire ou alternant de niveau Bac +5.		VP Développement Durable et Mobilité
PARTENAIRES ASSOCIES	A définir avec le futur groupe de travail				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Création d'un groupe de travail	€			
	Recrutement d'un stagiaire / alternant	€			
	Budget prévisionnel total (€ TTC)	€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>	
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre de réunion du groupe de travail				
	Recrutement d'une personne				

6.2.2 Action 20 Accompagner les producteurs dans le changement de pratiques agricoles (adaptation des pratiques au changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air)

ACTION 20 : Accompagner les producteurs dans le changement de pratiques agricoles (adaptation des pratiques au changement climatique)				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE	Agriculture	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Acteurs économiques du secteur primaire (agriculteurs, maraîchers...)	STRATEGIES COCM
SECTEURS OPTIONNELS	Bocage			TRAMES VERTE ET BLEUE
	Coopération / Partenariat			PROJETS / DEMARCHES COCM
	Biodiversité			BOCAGE GEMAPI
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux
	Réduction des émissions de GES	Adaptation au changement climatique	Réduction des consommations énergétiques	
CONTEXTE	L'agriculture est l'un des principaux secteurs d'activités du territoire Côte Ouest Centre Manche. Elle représente également une part importante des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire. En effet, les exploitations agricoles qu'elles soient maraîchères (sur la côte ouest du territoire) ou laitières (sur les centre et l'Est) sont très consommatrices d'énergies directes notamment par l'usage des engins agricoles ou indirectes par l'utilisation d'intrants. A contrario, l'agriculture est aussi l'un des principaux leviers d'action pour le territoire tant en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Sur le territoire COCM, les haies bocagères jouent notamment un rôle fondamental sur ces deux aspects (atténuation et adaptation).			
DESCRIPTION DE L'ACTION	Pour adapter les pratiques agricoles au changement climatique, la communauté de Communes souhaite en priorité identifier et mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature à savoir le maintien des zones humides et la préservation de la qualité du réseau de haies. En lien / en complément de la stratégie TVB : <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les agriculteurs à réaliser des diagnostics type CAP2'ER sur leur exploitation pour d'identifier de premiers levier d'atténuation au changement climatique ; - Afin de capitaliser l'action précédente : mettre en place des animations collectives auprès des agriculteurs pour faire émerger des actions communes favorables au stockage du carbone, de l'eau (dans les sols mais pas seulement) et à la lutte contre l'érosion des sols. - Poursuivre les réflexions sur des actions permettant de favoriser : le pâturage des animaux, les échanges parcellaires, l'autonomie en protéines pour l'alimentation des animaux, les échanges de productions entre régions et de favoriser l'assolement en commun. - Développer les Paiements pour Services Écosystémiques (PSE) autour du stockage du carbone dans les haies (action 22 de la Stratégie TVB)= > S'appuyer sur l'association Symbiose Normandie qui travaille sur la mise en place de marchés locaux du carbone volontaires. - Communiquer sur les changements et valoriser les bonnes pratiques des agriculteurs 			

	<p>locaux (pour ce faire, proposer /organiser des forums et des visites d'exploitations).</p> <p>Autres propositions d'actions (non "fondées sur la nature") :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter à la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie dans les exploitations et à la production d'énergies renouvelables (en lien avec l'orientation 8). - identifier des actions favorisant l'autonomie énergétiques des exploitations agricoles (en lien avec la fiche actions 21 bis : Expérimenter une méthodologie de résilience énergétique à l'échelle de la filière laitière en partenariat avec l'ADEME la Chambre d'agriculture de la Manche). <p>- Organiser une réunion d'information/ de présentation du dispositif CAS2E (CONSEIL AGRICOLE STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE) d'accompagnement à la transition avec le service Economie de la COCM et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture</p> <p>En cours de discussion : Convention avec le SDEAU50 pour mettre en lien les agriculteurs présents sur les aires de captage d'eau potable avec la COCM pour établir un programme de plantation des haies sur ces zones</p>
--	--

PILOTAGE DE L'ACTION

PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	CC COCM	Développement Durable	Chargée de mission Développement Durable et Transition Energétique		VP en charge du Développement Durable et de la Mobilité
PARTENAIRES ASSOCIES	Chambre d'Agriculture de la Manche, Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) sur l'autonomie Energétique, Association Symbiose Normandie				

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapas ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
		€			
	Budget prévisionnel total (€ TTC)	€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>	

OBJECTIFS ET INDICATEURS

	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus
INDICATEURS	Nombre d'agriculteurs accompagnés			

6.2.3 Action 21 Expérimenter une méthodologie de résilience énergétique à l'échelle de la filière laitière en partenariat avec l'ADEME la Chambre d'agriculture de la Manche

ACTION 21 : Expérimenter une méthodologie de résilience énergétique à l'échelle de la filière laitière en partenariat avec l'ADEME la Chambre d'agriculture de la Manche				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE	Agriculture	PUBLIC(S) CIBLE(S) (par ordre de priorité)	Acteurs économiques du secteur primaire (agriculteurs, maraîchers...)	STRATEGIES COCM
SECTEURS OPTIONNELS	Coopération / Partenariat			
	Communication, formation, sensibilisation			PROJETS / DEMARCHES COCM
				RESILIENCE
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux
	Réduction des consommations énergétiques	Adaptation au changement climatique	Développement des ENR	
CONTEXTE	La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche s'est engagée, avec l'accompagnement de l'ADEME Normandie, dans une démarche expérimentale de résilience énergétique. Au vu de l'importance de la filière laitière sur son territoire, tant sur des aspects économiques, sociaux que paysagers et consciente de l'augmentation des charges énergétiques pour les exploitations et les laiteries, la Communauté de Communes voit en cette démarche l'opportunité de sécuriser le fonctionnement de cette filière.			
DESCRIPTION DE L'ACTION	Par son rôle d'animateur / facilitateur territorial, la Communauté de Communes souhaite : <ul style="list-style-type: none"> - Amener les exploitants et industriels à se questionner autrement dans la conduite respective de leurs exploitations et laiteries et à imaginer collectivement des leviers d'actions qui ne soient pas seulement techniques mais davantage basés sur la coopération ; - Impulser des réflexions à l'échelle de filière lait pour la rendre moins vulnérable au risque de crise énergétique ou de modification progressive des possibilités d'approvisionnement et ainsi assurer le maintien d'un pan important de l'économie de son territoire. - Construire une méthodologie reproductible pour d'autres vulnérabilités et applicables à d'autres filières /échelles de territoire. Pour mener à bien cette démarche expérimentale, la Communauté de Communes travaillera en partenariat avec l'ADEME Normandie, la structure Courant Alternatif et la Chambre d'Agriculture de la Manche. Plus concrètement, elle travaillera avec un groupe pilote constitué de 10 agriculteurs volontaires et de 3 à 4 laiteries qui réfléchiront sur ces questions en la fin octobre 2023 à mi-mars 2024.			

PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	CC COCM	Développement Durable	Chargée de mission Développement Durable et Transition Energétique		VP en charge du Développement Durable et de la Mobilité
PARTENAIRES ASSOCIES	ADEME, Chambre d'Agriculture de la Manche, Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) sur l'autonomie Energétique, Laiteries Maîtres Laitiers du Cotentin, Isigny Sainte Mère, Mont Blanc et le CRIEL				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Accompagnement par la Chambre d'agriculture	7 752,00 €	oct-23	avr-24	En cours / A poursuivre
	Accompagnement par Courant Alternatif	9 446,40 €	oct-23	avr-24	En cours / A poursuivre
		€			
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin	<input type="checkbox"/>	

FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement	
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC
	ADEME	12 038,88 €		

OBJECTIFS ET INDICATEURS				
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus
		Nombre de réunions avec le groupe pilote	Suivi	

6.3 Orientation 5 : Inciter au développement d'activités économiques qui préservent et valorisent les milieux et les ressources du territoire

6.3.1 Action 22 Développer l'économie circulaire en favorisant les synergies / échanges de flux entre entreprises

ACTION 22 : Développer l'économie circulaire en favorisant les synergies / échanges de flux entre entreprises				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE	Déchets	PUBLIC(S) CIBLE(S)		STRATEGIES COCM
SECTEURS OPTIONNELS	Bâtiments			ECONOMIE CIRCULAIRE
	Eau, milieux aquatiques			PROJETS / DEMARCHES COCM
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux
	Réduction des émissions de GES	Adaptation au changement climatique	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	
CONTEXTE	La Communauté de Communes est engagée sur l'économie circulaire au travers le référentiel ADEME. Le service développement économique a pour mission de mobiliser les acteurs économiques, pour améliorer la prévention et la gestion des déchets sur le territoire en raison des quantités et de la nature des déchets qu'ils produisent. L'objectif est de permettre aux acteurs, d'identifier les ressources pouvant être valorisées, de proposer une solution de mise en réseau, permettant de référencer les matériaux mis à disposition pour une seconde vie. Les actions devront être menées en collaboration avec les interlocuteurs locaux des entreprises (CCI, CMA, CD50, 7 VENTS, ...)			
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Aider les entreprises à réduire l'utilisation des ressources et à développer des pratiques durables. Participer à la performance des entreprises installées sur le territoire via l'économie circulaire par la mise en place de synergies (collaboration) de mutualisation ou de substitution (prévention, réduction, valorisation des déchets et approvisionnement de seconde main). Faire de l'économie circulaire un facteur d'attractivité pour les nouvelles entreprises. Faire connaître aux nouvelles entreprises les actions en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des audits auprès des acteurs économiques du territoire • Entamer un annuaire des acteurs engagés au sein de la carte interactive • Développer, animer, guider un réseau d'entreprises • Sensibiliser et motiver les artisans et commerçants sur les bénéfices d'une économie davantage circulaire • En tant que facilitateur, engager des rencontres avec les acteurs et élus locaux, afin de travailler sur les déchets coquillers, permettant d'aboutir à une solution pérenne 			

PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
		Déchets / Développement économique	Benjamin Sugy / Soraya LEHAIRE		VP Développement Durable et Mobilité
PARTENAIRES ASSOCIES					
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapas ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
		€			
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC	
	LEADER		COCM		
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	

6.3.2 Action 23 Promouvoir les entreprises vertueuses en s'appuyant sur l'éco-conditionnalité des aides et accompagner les micro-projets des acteurs locaux

ACTION 23 : Promouvoir les entreprises vertueuses en s'appuyant sur l'éco-conditionnalité des aides et accompagner les micro-projets des acteurs locaux					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE		PUBLIC(S) CIBLE(S)		STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS			ECONOMIE CIRCULAIRE	ECONOMIE ET TOURISME	
			PROJETS / DEMARCHES COCM		
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Réduction des consommations énergétiques	Adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES		
DESCRIPTION DE L'ACTION	- Repérer, recenser les porteurs de projets et les initiatives - Accompagner les initiatives (citoyennes / associations/ porteur de projets individuels...) : organiser des réunions d'information sur les opérateurs (CRESS / ADRESS) en accompagnement de projet de l'ESS - Mettre en place des AAP / fonds de concours / micro-crédits pour faciliter l'émergence de projets d'utilité sociale et/ou qui répondent à des enjeux environnementaux. Suivant les projets : le PESL pourrait également proposer un accompagnement)				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
		Développement économique	Chargée économie	0,2	VP Développement économique
PARTENAIRES ASSOCIES	ADRESS, CRESS, DEETS, INITIATIVE CENTRE MANCHE,				

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatif (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Organisation réunion d'information	€	2024	2025	A venir / A engager
	Identifier les projets et les initiatives	€	2023	2025	En cours / A poursuivre
	Soutiens financiers projets - COCM	€	2024	2025	A venir / A engager
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		<input type="checkbox"/>

FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC	
	ACTE (co financement de la COCM)		Région - CC COCM		
	Prêt d'honneur (INITIATIVE CENTRE MANCHE)		COCM	500,00 €	

OBJECTIFS ET INDICATEURS				
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus

6.3.1 Action 24 Valoriser les ressources naturelles pour mieux les préserver

ACTION 24 : Valoriser les ressources naturelles pour mieux les préserver					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE	Agriculture	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Acteurs économiques du secteur primaire (agriculteurs, maraîchers...)	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Développement économique			ECONOMIE ET TOURISME	TRAMES VERTE ET BLEUE
	Tourisme			PROJETS / DEMARCHES COCM	
	Economie circulaire et déchets			CC COCM	GEMAPI
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles	Réduction des consommations énergétiques			
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p><u>Identifier et développer les débouchés du bois de haies sur le territoire - action 3.3 de l'AMI BOCAGE :</u> La CC COCM souhaite apporter un appui technique au projet du GIEE qui vise à identifier et mettre en œuvre de nouvelles solutions de valorisation énergétique du bois de haies (réflexions autour de la production d'hydrogène ou de gaz vert...). Cet appui se caractérisera par de la mise en relation avec des partenaires techniques, institutionnels ou d'éventuels financeurs. Cet accompagnement se fera au fil de l'eau : depuis l'étude d'opportunité à l'éventuelle mise en œuvre du projet.</p> <p><u>Soutenir le projet collectif de bûches densifiées à partir de co-produits de bois :</u> Le projet d'In Fin'Haie est de produire des bûches densifiées en compactant les co-produits du bois et ce, sans ajouter de colle. Les bûchettes densifiées seraient vendues aux particuliers pour alimenter des inserts ou des poêles domestiques. Ce projet permettra ainsi de recréer du lien entre les agriculteurs et les habitants. Par ailleurs, In Fin'haie s'interroge sur le devenir et les futurs objectifs de leur association de préfiguration. La CC COCM mettra à disposition du temps des agents des services Economie, Développement Durable et Environnement pour accompagner, au fil de l'eau, le projet de bûches densifiées et notamment la structuration de l'association. De plus, dans le cadre de sa future OPAH, la CC COCM étudiera la possibilité de mettre en place des subventions incitatives à l'utilisation de bois bûches et de bûches densifiées issues du bocage.</p> <p><u>Mettre en place un réseau "fagots/gaulettes" pour limiter l'érosion de la bande côtière et préserver les massifs dunaires (action 3.3.1 AMI BOCAGE). Cette action se décline en plusieurs étapes :</u> - Identifier des fournisseurs potentiels de gaulettes parmi les agriculteurs et propriétaires du territoire - Initier une production de châtaigniers sur une/plusieurs parcelle(s) communautaire(s) et communale(s) - Poursuivre la collecte de fagots par les services techniques - Animer le réseau « fagots/gaulettes » pour le renforcer et assurer sa pérennité</p> <p><u>Inciter au développement du paillage pour animaux et pour les cultures à partir du bois</u></p>				

	<p>décheté (action 3.3.3 AMI BOCAGE)</p> <p>Le paillage en bois décheté constitue un débouché prometteur pour le bois bocage. Sa dégradation étant plus lente que la paille, il est plus durable et les renouvellements sont moins fréquents. La CC COCM tient à soutenir les projets d'expérimentation de cette ressource. C'est également une ressource intéressante dans le cadre des pratiques de maraîchage sur sol vivant. Si des nouveaux maraîchers mettant en œuvre ces pratiques viennent s'installer sur le territoire, le besoin en copeaux pourrait être conséquent permettant d'augmenter la demande en bois décheté.</p> <p><u>Développer l'attractivité du rétro-littoral en valorisant les landes, marais, tourbières... auprès des touristes</u></p>				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	CC COCM	Service Environnement	Responsable Environnement Technicienne Bocage		VP Environnement
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, services techniques communaux et communautaires, Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL)STEVE, In Fin'Haie, CRPF, DDTM, propriétaires et agriculteurs, Haieco Bois, ADEN, CUMA, CRDA, Chambre d'Agriculture				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapas ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Accompagnement au fil de l'eau du projet	€			
		€			
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Temps d'accompagnement par les services de la CC COCM (Économie, Développement Durable et Environnement)	Suivi			
	Nombre de projets accompagnés	Suivi			

6.3.2 Action 25 : Développer le recyclage et le réemploi des matériaux du BTP

ACTION 25 : Développer le recyclage et le réemploi des matériaux du BTP					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE	Déchets	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Acteurs économiques (professionnels du BTP et acteurs du réemploi)	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Consommation responsable			ECONOMIE CIRCULAIRE	
	Développement économique			PROJETS / DEMARCHES COCM	
	Communication, formation, sensibilisation			DECHETS	
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REPOND L'ACTION			Autres enjeux	
	Réduction des émissions de GES	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles			
CONTEXTE	Afin de poursuivre la mise en œuvre de réduire les déchets liés aux activités artisanales et du BTP en déchetterie, il est important de continuer les échanges entre professionnels, potentiellement se servir des déchetteries comme point de contact mais aussi comme point de collecte pour une future valorisation (entre besoins de matériaux et déchets réguliers).				
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>1 / Sensibiliser les agents et les élus Des actions de sensibilisation sont régulièrement menées par les éco-agents auprès de leurs collègues. Il s'agit d'un engagement moral qui trouve une place importante dans la dynamique d'action étant donné l'état actif de ces agents et du relais continu qui est conduit. <u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agents et services techniques - Entamer une réflexion transversale sur les pratiques du quotidien - Diffuser les bonnes pratiques et partager davantage à l'échelle des communes <p><u>Action envisagée :</u> Généraliser les pratiques de réemploi au sein de COCM, pour aller au-delà de la sensibilisation.</p> <p>2/Réduire, Réutiliser, Recycler (3R) <u>Actions en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la réhabilitation plutôt que de nouvelles constructions - Utiliser des menuiseries provenant d'autres chantiers (conservation et stockage lorsqu'il s'agit de matériaux de de qualité) - Développer au niveau des communes et de l'intercommunalité, une banque d'échanges pour les matériaux (type matériauthèque de collectivité) <p><u>Actions envisagées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recycler le béton pour le remblai - Favoriser le réemploi de petits stocks des professionnels/particuliers - Réemploi des matériaux de voirie (matériaux broyés) - Favoriser le réemploi à l'issue de réhabilitations et des déconstructions - Favoriser l'approvisionnement durable (matériaux locaux, recyclés, réemploi) - Faciliter les échanges entre communes/ collèges/ écoles (type plateforme locale, Le Bon Coin) - Lancer une réflexion sur une ressourcerie supplémentaire (trouver des acteurs ou porteurs de projets) - Créer un réseau d'acteurs dédié 				

	3/ Favoriser les échanges entre acteurs locaux : <ul style="list-style-type: none"> - Développer les échanges inter-entreprises avec le secteur du BTP type matériau-thèque qui soit à disposition d'autres acteurs tels que les citoyens - Suivre les pistes sur la valorisation des déchets coquilliers du territoire (CRC) - Engager des réflexions sur les potentiels lieux de stockage et de mise à disposition disponibles sur le territoire - Engager un contact avec les entreprises qui s'implantent sur le territoire afin d'inciter à intégrer des possibles synergies avec les acteurs proches du lieu d'implantation (mutualisation d'équipements, proximité des lieux de production et de consommation) 				
PILOTAGE DE L'ACTION					
	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
PORTAGE	COCM	Déchets Habitat Développement économique Développement durable	Directeur des services techniques		VP Travaux VP Déchets
PARTENAIRES ASSOCIES	Cheffe de projet Habitat, chargée de mission Economie				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapas ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	LEADER	€			
	Budget prévisionnel total (€ TTC)	€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
INDICATEURS	Temps d'accompagnement par les services de la CC COCM (Économie, Développement Durable et Environnement)	Suivi			
	Nombre de projets accompagnés	Suivi			

7. AXE 3 : Des politiques publiques engagées en faveur de la transition énergétique

7.1 Orientation 6 : Massifier les réhabilitations et renforcer la performance énergétique et environnementale des bâtiments (résidentiels et tertiaires)

7.1.1 Action 26 Améliorer le guichet unique de la rénovation de l'habitat

ACTION 26 : Faire de COCM Habitat un guichet unique incontournable				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE	Résidentiel	PUBLIC(S) CIBLE(S) (par ordre de priorité)	Grand public et associations	STRATEGIES COCM
SECTEURS OPTIONNELS	Bâtiments		Partenaires	AUTRE
	Aménagement / Urbanisme		Communes	PROJETS / DEMARCHES COCM
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION		Autres enjeux	
	Réduction des consommations énergétiques	Réduction des émissions de GES	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants	
CONTEXTE	Depuis 2017, la COCM a mis un place un guichet unique de l'habitat afin d'informer et de conseiller l'ensemble des habitants de manière neutre et gratuite. Dans le contexte de l'évolution des politiques nationales de la rénovation de l'habitat, il s'agit de consolider ce guichet unique pour en faire la porte d'entrée de toutes les problématiques habitat, au-delà de la rénovation énergétique.			
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Développer un service public de la rénovation de l'habitat qui permette d'informer, conseiller et accompagner les ménages vers des projets de rénovation de qualité (titre à modifier):</p> <p>> Faire en sorte que tous les ménages aient accès au SPRH (service public de la rénovation de l'habitat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur la nécessité de recourir au guichet unique le plus tôt possible - Développer le "aller-vers" les ménages les plus éloignés du service public - Utiliser des relais d'information : artisans, agences immobilières, notaires, banques. Cibler ces acteurs pour qu'ils communiquent davantage sur les aides et l'intérêt du guichet unique pour une information adaptée et complète <p>> Développer et organiser le partenariat entre les différents acteurs de la rénovation de l'habitat afin d'améliorer globalement la qualité des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace Conseil France Renov', opérateurs ANAH (accompagnement transversal) - Service instructeur ADS, ABF, CAUE (qualité urbaine, architecturale et patrimoniale) - ADIL, France Service (accès aux droits) - DDTM, ARS, CAF = pôle local de l'habitat indigne, SPANC, CCAS (sécurité et salubrité) <p>> S'appuyer sur le SPRH et le réseau de partenaires pour sensibiliser les propriétaires à l'adoption de bons réflexes en amont et pendant les travaux de rénovation énergétique (cf action 8)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les particuliers sur les problématiques de fraude et de "mauvaise" rénovation et les inciter à toujours recourir au service public en premier lieu - Communiquer sur les entreprises labellisées, les artisans ayant des approches en rénovation globale, ceux spécialisés dans le bâti ancien,... - Inciter les propriétaires à faire faire un diagnostic de leurs besoins avant d'engager des travaux - Inciter les propriétaires à avoir une approche globale de la qualité environnementale de leur projet (qualité architecturale, préservation de la biodiversité inféodé au bâti, prise en compte des risques -ex. radon,...) 			

PILOTAGE DE L'ACTION					
	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
PORTAGE	COCM	Politiques publiques / Habitat	Cheffe de projet habitat	2023-2024 : 0,3 2025 : 0,1	VP Aménagement, Habitat, Environnement
			Agent d'accueil France Rénov'	2023-2024 : 0,3 2025 et suivant : 1	
PARTENAIRES ASSOCIES	Services à la population (communes, ADS, SPANC, UDAP, ADIL...), professionnels du BTP, agences immobilières, notaires, banques, structures agréées MonAccompagnateurRenov, opérateurs OPAH				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapas ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Définition du guichet unique de la rénovation de l'habitat	€	01-mai-23	31-déc-24	En cours / A poursuivre
	Déploiement du guichet unique "nouvelle génération"	€	01-janv-25		A venir / A engager
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou %	Structure	Montant en € TTC	
	ANAH	50%			
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
OBJECTIFS	Permettre à chaque habitant d'être informé et conseillé de manière neutre et gratuite Permettre aux habitants d'accéder à leur droit et de maximiser leurs aides tout en les protégeant des fraudes et arnaques Favoriser la montée en qualité des projets de rénovation				
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre de contacts par motif	Suivi	Mensuel / Semestriel / Annuel		
	Part des différents canaux d'information par primo-contact	Suivi	Semestriel		
Part et typologie des demandes sans solution	Suivi	Semestriel	0		

7.1.2 Action 27 Mettre en œuvre une politique programmée de rénovation qualitative de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire

ACTION 27 / Mettre en œuvre une politique programmée de rénovation qualitative de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire						
PRESENTATION DE L'ACTION						
SECTEUR OBLIGATOIRE	Résidentiel	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Grand public et associations	STRATEGIES COCM		
SECTEURS OPTIONNELS	Bâtiments		Partenaires	CRTE	PETITES VILLES DEMAIN	
	Aménagement / Urbanisme		Communes	PROJETS / DEMARCHES COCM		
				HABITAT		
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux		
	Réduction des consommations énergétiques	Réduction des émissions de GES	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants			
CONTEXTE	La COCM souhaite mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à l'échelle de l'ensemble du territoire. Une étude pré-opérationnelle sera élaborée en 2023/2024 afin de définir la stratégie puis le plan d'actions de cette opération.					
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) doit permettre de financer l'accompagnement administratif, technique et social des ménages afin de lever les freins à la rénovation et de les accompagner vers des projets de qualité. Les objectifs poursuivis, et qui concernent le PCAET, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Massifier les réhabilitations de qualité et renforcer la performance énergétique et environnementale des logements privés - Lutter contre la précarité énergétique des ménages et améliorer la qualité de l'air et le confort thermiques des logements - Permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne, notamment concernant les situations de risques sanitaires - Inciter à l'utilisation de matériaux de qualité et/ou biosourcés et accompagner l'auto-réhabilitation - Favoriser la préservation de bâti identitaire (patrimoine de la reconstruction, bâti terre,...) tout en permettant son évolution pour l'adapter aux besoins de la population - Diversifier l'offre de logement et l'adapter au besoin de la population, notamment en cœur de bourg et sur le littoral, en favorisant la mixité sociale et générationnelle - Lutter contre la vacance - Plus spécifiquement sur les communes situées en opération de revitalisation, l'opération aura vocation à participer à l'amélioration architecturale et environnementale des centres-bourgs. <p>Les réhabilitations de qualité sont entendues au delà du volet énergétique, dans la prise en compte globale de la qualité architecturale et environnementale des projets. Il s'agira par exemple de favoriser la réalisation de la conformité SPANC au moment des travaux de rénovation, inciter à la préservation de la biodiversité inféodée au bâti, prendre en compte</p>					

	les nuisances sonores, la présence de radon,... Cette politique de massification s'accompagnera d'un travail sur le recyclage et le réemploi des matériaux du BTP (cf Fiche action n°25).				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	COCM	Politiques publiques / Habitat	Cheffe de projet Habitat	0,6	VP Aménagement, Habitat, Environnement
PARTENAIRES ASSOCIES	ANAH, Région, Département, Communes, Banque des Territoires, PNR, CAUE, Enerterre, CAF, ARS, DDTM, CDHAT, SOLIHA, 7Vents et autres MAR, Action Logement, Fondation Abbé Pierre, Caisses de retraite, Procvivis				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapas ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Etude pré-opérationnelle OPAH	59 400,00 €	01-juin-23	Automne 2024	En cours / A poursuivre
	Convention OPAH	€	01-janv-25	31-déc-29	A venir / A engager
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC	
	ANAH (étude)	50% HT	COCM Etude	22 275,00 €	
	Banque des territoires (étude)	25% HT			
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
OBJECTIFS	Diminuer l'impact du secteur résidentiel sur la production de GES et la consommation de ressources Améliorer la qualité environnementale des projets Favoriser la réalisation de rénovation globale, notamment pour les ménages aux revenus modestes				

	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus
INDICATEURS	Nombre de Kwhep/m ² /an économisé et nombre de GES non produit	Impact	Annuelle	
	Nombre de rénovation par type (BBC, éco-matériaux, auto-réhabilitation...)	Impact	Annuelle	
	Nombre de dossiers montés en qualité entre le 1er contact et la réalisation	Suivi	A échéance / Bilan final	

7.1.3 Action 28 Mobiliser les professionnels du logement sur la réhabilitation qualitative des bâtiments

Action 28 : Mobiliser les professionnels du logement sur la réhabilitation qualitative des bâtiments					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE	Résidentiel	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Acteurs économiques du secteur secondaire (industriels...)	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Bâtiments				
	Aménagement / Urbanisme			PROJETS / DEMARCHES COCM	
	Communication, formation, sensibilisation				
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Réduction des consommations énergétiques	Réduction des émissions de GES	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants		
CONTEXTE	Pour rendre possible la massification de rénovation de qualité sur le territoire, il est nécessaire d'avoir des professionnels du BTP sensibilisés et formés localement.				
DESCRIPTION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les professionnels des aides et accompagnements existants (artisans, agence immobilière, notaire, banque) et les sensibiliser à l'intérêt d'une rénovation qualitative, au-delà du seul volet énergétique (information et formation sur les problématiques de ventilation, radon, biodiversité, etc.) - Accompagner la montée en qualité des artisans locaux : labellisation RGE, groupement BBC,... - Améliorer l'interconnaissance et le regroupement de professionnels afin d'augmenter le nombre de projet de rénovation globale - Former les professionnels aux éco-matériaux / matériaux biosourcés - Sensibiliser et inciter les jeunes en filière BTP - Expérimenter une démarche de réemploi des matériaux de rénovation (cf action ?) - articuler les démarches de communication/formation avec les acteurs des différentes échelles territoriales (la Région comme chef de file, le Département en tant que délégataire ANAH et porteur du PIG) 				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction / service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	COCM	Politiques publiques / Habitat	Cheffe de projet Habitat	0,2	VP Aménagement, Habitat, Environnement

PARTENAIRES ASSOCIES	Région, Département, CMA, Syndicats professionnels, structures de formation, EPCI voisins, 7 Vents, réseaux ARPE,...				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Elaboration d'un plan de communication/sensibilisation/formation	- €	01/09/2023	31/12/2023	A venir / A engager
	Réalisation d'actions de communication/sensibilisation et création des partenariats	5 000,00 €	2024		A venir / A engager
	Déploiement du plan d'actions	€			
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou %	Structure	Montant en € TTC	
	ANAH				
	FEDER				
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
OBJECTIFS	Accompagner la montée en compétence des professionnels du territoire Améliorer la qualité environnementale et énergétiques des travaux de rénovation				
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre d'entreprises locales labellisées RGE et évolution	Suivi	Tous les 3 ans		
	Nombre de groupement BBC	Suivi	A échéance / Bilan final		
	Nombre de professionnels et futurs professionnels du territoire formés	Suivi	Annuelle		

7.1.4 Action 29 Projets de rénovation des bâtiments communautaires

ACTION 29 : Les projets de rénovation des bâtiments communautaires				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE	Tertiaire	PUBLIC(S) CIBLE(S)		STRATEGIES COCM
SECTEURS OPTIONNELS	Bâtiments			PROJETS / DEMARCHES COCM
CONTEXTE	<p>La rénovation énergétique permet de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris, à savoir maintenir le réchauffement d'ici 2050 sous la barre des 2°C et si possible 1,5°C. Elle s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique sous l'angle de la décarbonation (lorsqu'il s'agit d'abandonner un chauffage à l'énergie fossile pour un chauffage basé sur les énergies renouvelables) ainsi que de la maîtrise de l'énergie (économies d'énergie liées à l'isolation et à la modernisation des équipements).</p> <p>La rénovation énergétique des bâtiments s'inscrit ainsi dans la politique d'atténuation du changement climatique ; mais elle remplit une autre fonction relative à l'adaptation au changement climatique, car l'isolation thermique, élément-clé de la rénovation énergétique, protège contre la chaleur aussi bien que le froid.</p> <p>Outre son rôle environnemental, la rénovation énergétique a aussi un fort aspect social et un impact économique important.</p>			
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La collectivité s'est inscrite dans un programme ambitieux de rénovation de son patrimoine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation du Gymnase de Périers – 2023 - Rénovation énergétique du siège de la cocm à la Haye - 2023 - Restructuration du pole des politiques publiques à Lessay – 2024 -Rénovation du gymnase et bâtiments attenants sur le complexe sportif situé à La Haye - 2024-2026 <p>Dans le cadre de rénovation de bâtiments, la collectivité a décidé d'intégrer les leviers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier une logique d'économie circulaire : matériaux biosourcés, filières courtes, réutilisation de matériaux (à double sens)... - Maitriser le foncier et concevoir un bâtiment durable : densification plutôt que l'étalement, orientation du bâtiment et valorisation de l'éclairage naturel, mutualisation des locaux, optimisation du volume du bâtiment.... - Choisir des matériaux adaptés (isolation du bâti, perméabilité à l'air...) et des équipements plus performants ayant le meilleur rendement énergétique (lumière led, système de régulation des ventilations et chauffage...) - Recourir aux énergies alternatives (biomasse, solaire, cogénération...) et éventuellement les mutualiser avec d'autres sites - Faire évoluer les pratiques des usagers et sensibiliser sur les démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique <p>Les projets de rénovations prendront également en compte la qualité de l'air (y compris pour le radon). La ventilation devra être correctement dimensionnée sous réserve qu'elle ne génère de problèmes d'humidité, de moisissure ou acoustiques. De plus, dans le cadre de ses projets de rénovation, la communauté de communes devra veiller à leur intégration paysagère et concourir une l'amélioration architecturale.</p> <p>Cette réflexion s'accompagne d'une volonté politique interne d'encourager la sobriété énergétique dans le fonctionnement des équipements et par l'évolution des usages. A noter que cette réflexion est également menée dans le cadre des travaux d'aménagement des Zones d'activités communautaires.</p>			

	Enfin, cette démarche a été étendue aux communes de la COCM à travers la réponse de l'appel à projets SEQUOIA, lancé par le programme ACTEE et qui vise à accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovations de leurs bâtiments publics.				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	CC COCM	Services Techniques / Travaux	Directeur des Services techniques		VP Travaux
PARTENAIRES ASSOCIES	Etat, ADEME, Conseil régional, conseil départemental				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnel le de fin	Avancement
	Rénovation du gymnase communautaire de Périers	3 millions d'euros	Décembre 2020	Novembre 2023	Réalisé
	Rénovation thermique du siège communautaire	1,3 million d'euros	Juin 2022	Septembre 2024	En cours / A poursuivre
	Restructuration du pôle communautaire de Lessay	1,2 million d'euros	Juin 2023	Septembre 2025	En cours / A poursuivre
	Rénovation du gymnase et des bâtiments attenants sur le site de La Haye	5 millions d'euros	Janvier 2024	Décembre 2026	A venir / A engager
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
OBJECTIFS	Réduction des consommations énergétiques d'au moins 30%, utilisation d'énergie renouvelable, réutilisation de matériaux issus du projet concerné				
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Consommation d'énergie				
	Source d'énergie utilisée				
	Matériaux réutilisés ou mis à disposition				

7.1.5 Action 30 Projets de rénovations énergétiques des bâtiments et des éclairages communaux inscrits dans le CRTE et le dispositif PVD

ACTION 30 : Les projets de rénovations énergétiques des bâtiments et des éclairages communaux inscrits dans le CRTE et le dispositif PVD						
PRESENTATION DE L'ACTION						
SECTEUR OBLIGATOIRE	Tertiaire	PUBLIC(S) CIBLE(S) (par ordre de priorité)	Communes	STRATEGIES COCM		
SECTEURS OPTIONNELS	Bâtiments		Elus locaux	CRTE		
				PROJETS / DEMARCHES COCM		
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux		
	Réduction des consommations énergétiques	Réduction des émissions de GES	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants			
CONTEXTE	En 2021, dans le cadre de l'élaboration de son Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE), la CC COCM avait sollicité les communes de son territoire afin de recenser leurs projets de rénovation énergétique à la fois de leurs bâtiments et de leurs éclairages publics. Désormais, dans le cadre de son PCAET, la communauté de Communes souhaite faire un point sur l'avancement de ces projets afin de déterminer la réduction des consommations énergétiques et les émissions de GES évitées.					
DESCRIPTION DE L'ACTION	Le DGS de la CC COCM, avec l'appui des chargées de missions transition énergétique et Petites Villes de Demain (PVD) va solliciter les communes afin de faire un point sur l'avancement de leurs projets respectifs de rénovation de leurs bâtiments et éclairages publics. Les objectifs seront de déterminer : <ul style="list-style-type: none"> - les gains énergétiques après travaux ; - si des critères environnementaux (par exemple dans le choix des matériaux ou de la couleur des éclairages) ont été pris en compte dans ces projets ; - si d'autres projets de rénovation sont prévus dans les années à venir. Pour cet objectif, l'idée sera de définir en lien avec l'action 2 du PCAET quels sont leurs besoins d'accompagnement dans leur transition énergétique et écologique et de tenter de répondre à leurs besoins. 					
PILOTAGE DE L'ACTION						
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e	
	COCM	Direction Générale des Services	DGS avec l'appui des chargées de mission transition énergétique et PVD		PRESIDENT	
PARTENAIRES ASSOCIES						

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
		€			
		€			
Budget prévisionnel total (€ TTC)			Action en amélioration continue, sans date de fin		
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre de réponse des communes				

7.2 Orientation 7 : Développer les mobilités pour tous et alternatives à la voiture individuelle

7.2.1 Action 31 Mettre en place le schéma directeur vélo et coordonner les actions vélos de la CC COCM et des communes

ACTION 31 : Mettre en place le schéma directeur vélo et coordonner les actions vélos de la CC COCM et des communes						
PRESENTATION DE L'ACTION						
SECTEUR OBLIGATOIRE	Autres transports	PUBLIC(S) CIBLE(S) (par ordre de priorité)	Grand public et associations	STRATEGIES COCM		
SECTEURS OPTIONNELS	Aménagement / Urbanisme					
					PROJETS / DEMARCHES COCM	
				MOBILITE		
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux		
	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants	Réduction des consommations énergétiques	Amélioration de la qualité de l'air			
CONTEXTE	Le Schéma Directeur Cyclable est une étude préalable pour permettre à la COCM de construire des politiques de long terme pour le développement de la pratique du vélo intégrant les 3 volets indissociables et nécessaires pour cela : les services, les infrastructures et la communication. La mise en œuvre constitue l'étape principale dans laquelle ce Schéma Directeur n'a que très peu d'intérêt et de valeur. L'objectif de cette action est alors de déterminer le rôle de la COCM dans la mise en œuvre et le suivi dans la durée du schéma directeur et d'échanger entre acteurs du territoire.					
DESCRIPTION DE L'ACTION	<input type="checkbox"/> La COCM a choisi un modèle de gouvernance réparti. <input type="checkbox"/> Mettre en place des indicateurs de suivi à définir et compléter annuellement <input type="checkbox"/> Constituer un Comité de Pilotage régulier avec les élus du territoire <input type="checkbox"/> Constituer un comité de suivi composé de différents acteurs du territoire (élus, citoyens, services techniques, acteurs vélos, etc.), et organiser au minimum une réunion annuelle de : bilan des actions de communication et services réalisées sur l'année permettant de partager entre territoires et les territoires alentours, et état d'avancement des aménagements cyclables dans les documents de planification, renseignement des indicateurs de suivi. <input type="checkbox"/> Communiquer annuellement dans les supports de communication de la collectivité sur l'ensemble des démarches cyclables entreprises et communiquer régulièrement sur les tracés existants ou ceux qui sont mis en place. Communication à réaliser également par les collectivités.					
PILOTAGE DE L'ACTION						
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e	
	CC COCM	Service mobilité	Coordinateur Mobilité	0,5	VP Développement Durable et Mobilité	
PARTENAIRES ASSOCIES						

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Toutes les actions et sous-actions prévues dans le Schéma Directeur Vélo	€	2024	2030	A venir / A engager
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC	
	Fonds mobilités actives		COCM		
	Programme AVELO		Communes		
	Département		Département		
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre de réunions et suivi de communication	Impact			

7.2.2 Action 32 Elaborer un plan de mobilité simplifié

ACTION 32 : Elaborer un plan de mobilité simplifié					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE	Transport routier	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Acteurs économiques	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Aménagement / Urbanisme		CC COCM		
	Air		Grand public et associations	PROJETS / DEMARCHES COCM	
				MOBILITE	PLATEFORME DE MOBILITE
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Réduction des consommations énergétiques	Amélioration de la qualité de l'air	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants		
CONTEXTE	Contrat opérationnel de mobilité (voir les objectifs du diagnostic des déplacements) Le plan de mobilité simplifié Un outil souple et stratégique pour organiser les mobilités dans les villes moyennes et les territoires ruraux. Il n'est pas obligatoire mais peut être utilisé comme socle sur lequel se baser afin d'établir une stratégie mobilité sur le territoire (recense ce qu'il y a, ce qu'il n'y a pas et ce qui pourrait être mis en œuvre). Durant les différentes réunions préparatoires pour le contrat opérationnel de mobilité du bassin de mobilité "Pointe du Cotentin" (COTECH & COPIIL) les 3 EPCI ont émis l'idée d'une coopération/mutualisation de ressources afin d'établir un diagnostic à l'échelle du bassin.				
DESCRIPTION DE L'ACTION	Concertation avec les parties prenantes du Bassin de mobilité "Pointe du Cotentin" afin d'établir un plan de mobilité simplifié commun et de porter des actions ensemble.				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	COCM		Coordinateur Mobilité	0,1	VP Mobilité & DD
PARTENAIRES ASSOCIES	Partenaires bassin de mobilité "Pointe du Cotentin"				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Signer le contrat opérationnel de mobilité	€	2024	2024	
	Concertation avec les partenaires du bassin	€			
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue		

7.2.3 Action 33 Renforcer et développer (les services de) la plateforme de mobilité COCM'obilité

ACTION 33 : Renforcer et développer (les services de) la plateforme de mobilité COCM'obilité					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE	Transport routier	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Grand public et associations	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Air		Acteurs économiques du secteur tertiaires		
	Solidarité et lien social		Acteurs économiques du secteur secondaire (industriels...)	PROJETS / DEMARCHES COCM	
				PLATEFORME DE MOBILITE	
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants	Réduction des consommations énergétiques	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants		
CONTEXTE	La plateforme de mobilité COCM'obilité a été initialement créé en 2020, pour une durée expérimentale de 3 ans, donc jusque fin 2023. En plus de répondre à la question du "pouvoir bouger" en proposant des locations de véhicule avec des tarifs solidaires, la plateforme s'attèle également à la question "du savoir bouger" en administrant aux volontaires du conseil en mobilité (aide au passage du permis/code, savoir s'orienter sur une carte ou acheter un billet de bus, recherches de fonds pour l'achat d'un véhicule...).				
DESCRIPTION DE L'ACTION	La plateforme dispose pour l'heure de la flotte suivante : o Voitures : 3 o Scooters thermiques : 10 o Scooters électriques : 1 o VAE : 9 1) Remplacer les véhicules vieillissants et thermiques par des véhicules électriques 2) Étendre l'offre de véhicules : scooters électriques, voitures sans permis électriques, vélo-cargos L'expérimentation arrivant à échéance en 2023, le Conseil Communautaire s'est porté favorable à poursuivre les actions de la plateforme jusqu'au 31/06/24 le temps de trouver les fonds nécessaires pour assurer sa pérennité.				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	CC COCM	Service Mobilité	Coordinateur mobilité	0,5	VP Mobilité & Développement Durable
PARTENAIRES ASSOCIES	Fil-et-Terre, Mobyliis, partenaires de la plateforme (2020-2023)				

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Renouveler la flotte (4 scooters électriques) fin 2023	13 000,00 €	2023	2023	En cours / A poursuivre
	Étendre la flotte de véhicules (3 AMI)	25 500,00 €	2024		En pause
	Vélo-cargo (1)	3 250,00 €	2024		En pause
	2 nouveaux scooters électriques 2024	6 000,00 €	2024		En pause
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou %	Structure	Montant en € TTC	
	DETR (non valable si pour location)		COCM		
	DSIL (non valable si pour location)				
	"Pacte des solidarités" (2024)				
	FNADT				
	C2E				
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
OBJECTIFS	Répondre à un plus grand nombre de demandes de location en assurant une flotte fonctionnelle afin de permettre aux habitants d'accéder à un emploi				
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre de véhicules en panne	Suivi			
	Nombre de locations effectuées	Suivi			
	Nombre de demandes de locations effectuées	Suivi			

7.2.4 Action 34 Renforcer l'offre de transport en commun et de transport à la demande

ACTION 34 : Renforcer l'offre de transport en commun et de transport à la demande					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE	Transport routier	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Grand public et associations	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Coopération / Partenariat				
				PROJETS / DEMARCHES COCM	
				MOBILITE	
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants	Réduction des émissions de GES	Réduction des consommations énergétiques		
CONTEXTE)	<p>Le territoire de la COCM est totalement isolé du fait de l'absence de transport de manière générale, bien que la ligne 303 NOMAD couvre les 3 pôles communautaires, et ne dispose pas non plus d'accès à la gare de Carentan. La COCM a remonté à la Région ce manque d'une ligne allant à la gare.</p> <p>De ce fait, la Région devrait être pilote de la partie TàD dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité, au moins pour la desserte de la gare.</p>				
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Concerter les acteurs du contrat opérationnel de Mobilité sur les actions visant à améliorer et adapter les circuits de transports en commun et de transport à la demande Mutualiser les moyens avec les AOM voisines. Repenser l'intermodalité afin que le TAD et les lignes régulières de transport en commun soient efficaces</p>				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	COCM	Mobilité	Coordinateur Mobilité		VP mobilité & DD
PARTENAIRES ASSOCIES					

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Signer le contrat opérationnel de mobilité	€			
	Concertation avec les partenaires du bassin	€			
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC	
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	

7.2.5 Action 35 Développer le covoiturage local

ACTION 35 : Développer le covoiturage local					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE	Transport routier	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Grand public et associations	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Air			AUTRE	
			PROJETS / DEMARCHES COCM		
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Réduction des consommations énergétiques	Réduction des émissions de GES	Amélioration de la qualité de l'air		
CONTEXTE	En raison de la croissance du covoiturage, de l'adoption de solutions par diverses collectivités locales dans La Manche, ainsi que du volume de déplacements domicile-travail, dont beaucoup s'effectuent en dehors du territoire, il serait judicieux pour la COCM d'envisager également la mise en place d'une offre de covoiturage sur son territoire.				
DESCRIPTION DE L'ACTION	Mettre en oeuvre un système de covoiturage dynamique adapté au territoire, Travailler à ces projets en concertation avec le CEREMA et les collectivités voisines. Deux types de covoiturage existent : Le premier est organisé et structuré en planifiant/réservant une course en avances. Au contraire, le second est plus spontané, se basant sur le principe du covoiturage, tout en étant sécurisé (application et panneaux/bornes indiquant un espace de covoiturage spontané et interactif).				
PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	CC COCM	Mobilité	Coordinateur Mobilité		VP Mobilité & DD
PARTENAIRES ASSOCIES	Communes, Région (dans le cadre du Contrat Opérationnel de Mobilité)				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapas ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Réponse à l'appel à partenariat avec le CEREMA		2023	2023	A venir / A engager
	Consultation des fournisseurs de solution	€	2025	2025	En cours / A poursuivre

	Décisions	€			
	Signature du contrat (environ)	30 000,00 €			
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure	Montant en € TTC	
	Fonds verts				
	État (si incitations financières)				
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
OBJECTIFS	Réduction de l'autosolisme et désenclavement des "captifs"				
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre d'inscrits	Suivi			
	Nombre de trajets effectués	Suivi			

7.2.6 Action 36 Créer des espaces multimodaux dans les centres bourgs en lien avec PVD

ACTION 36 : Créer des espaces multimodaux dans les centres bourgs en lien avec PVD et Villages d'avenir				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE	Transport routier	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Communes	STRATEGIES COCM
SECTEURS OPTIONNELS	Aménagement / Urbanisme			PETITES VILLES DEMAIN
				PROJETS / DEMARCHES COCM
				MOBILITE
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux
	Réduction des émissions de GES	Réduction des consommations énergétiques		
CONTEXTE	Les déplacements d'un point A à un point B peuvent parfois être ponctués par des changements de transport. A cet effet, les plateformes intermodales ont pour objectif de rationaliser ces changements en concentrant sur un lieu donné, d'une part, tout l'équipement nécessaire au changement de transport (stationnements voiture/camping-cars/vélos/trottinettes/..., bornes de recharges) et d'une autre, de la corréliser avec des arrêts de dessertes locales (bus, train, tram...).			
DESCRIPTION DE L'ACTION	Cette action est inscrite dans deux documents inhérents à la COCM : le Contrat Opérationnel de Mobilité (bassin de mobilité "Pointe du Cotentin") et dans le Schéma Directeur Vélo. Un projet de plateforme avait déjà été évoqué à Périers sur la place du Fairage. Il s'agira donc de concerter à la fois les EPCI du bassin de mobilité "Pointe du Cotentin », les pôles de services de la COCM et les espaces de covoiturage existant ou à venir afin de définir une stratégie d'implantation de ces espaces dans l'objectif de mailler au mieux le territoire et de toucher un maximum de personnes. Ces pôles multimodaux seront établis en concertation avec les politiques PVD et villages d'avenir, et devront intégrer une part de mobilité active importante, favoriser le partage de véhicule et le transport en commun. Ces pôles devront s'inscrire dans la mise en place des stations vélos du territoire. Par ailleurs, une attention particulière devra être portée sur la création d'espaces multimodaux qui s'intègrent à leur environnement et qui améliorent la qualité paysagère du site			

PILOTAGE DE L'ACTION					
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)	Elu.e référent.e
	COCM	Mobilité / PVD / Bassin Mobilité	Coordinateur Mobilité	0,1	Elue DD & Mobilité
PARTENAIRES ASSOCIES	Région, EPCI du bassin de mobilité "Pointe du Cotentin", PVD, communes concernées				
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Concertation des centres-bourgs	€			
	Concertation du Bassin de mobilité	€			
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement		
	Financeurs potentiels	Montant en € TTC ou %	Structure	Montant en € TTC	
	Centre-bourgs		COCM		
	Région				
	État				
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
OBJECTIFS	Construction de 5 pôles intermodaux (objectif SDV)				
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre de plateformes construites				
	Fréquentation				

8. AXE 4 : Vers un territoire plus autonome en énergie

8.1 Orientation 8 : Développer la production d'énergies renouvelables locales en promouvant leur autoconsommation et accompagner les projets d'énergies citoyennes en encourageant les opérations d'autoconsommation collectives

8.1.1 Action 37 Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production de bois énergie locale et favoriser l'autoconsommation

ACTION 37 : Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production de bois énergie locale et favoriser l'autoconsommation					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE	Agriculture	PUBLIC(S) CIBLE(S)	CC COCM	STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Bocage		Communes	TRAMES VERTE ET BLEUE	
	Biodiversité			PROJETS / DEMARCHES COCM	
				BOCAGE	
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			Autres enjeux	
	Développement des ENR	Réduction des émissions de GES	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles		
CONTEXTE	<p>Dans le cadre de sa démarche "Territoire Durable 2030" visant à élaborer une stratégie globale de développement durable avec l'accompagnement technique et financier de la Région Normandie, la Communauté de Communes a définie et validé une stratégie "Trames Verte et Bleue" dont une partie des actions répondant aux enjeux "Climat Air Energie" sont déjà intégrées dans l'action 12 du présent plan d'actions.</p> <p>De la manière, la présente fiche action intègre un certain nombre d'actions de cette stratégie TVB mais également de l'AMI Bocage. L'objectif est que le développement des petites et moyennes unités de production de bois énergie locale contribue aux enjeux "Climat Air Energie" mais aussi à la préservation de : la ressource en bois, du paysage bocager et de la biodiversité faunistique et floristique associée.</p>				
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La présente fiche action intègre ainsi les actions des stratégies TVB et de l'AMI Bocage de la Communauté de Communes, à savoir :</p> <p>1/ Réaliser un inventaire permanent (en continu) des haies sur le territoire (action 7 de la Stratégie Trame verte et bleue) / Réaliser un diagnostic de la ressource en bois de haies sur le territoire (action 3.1 de l'AMI BOCAGE) Favoriser la filière bois-énergie locale (action 28 de la stratégie TVB)</p> <p>2/ Inciter systématiquement aux études d'opportunité pour l'installation de chaudières bois déchiqueté dans les projets de construction et de rénovation de bâtiments publics (actions 3.3.4 de l'AMI BOCAGE) : en partenariat avec le SDEM50 : Identifier les bâtiments à rénover qui peuvent permettre l'installation de chaufferies bois pour valoriser la ressource locale</p> <p>3/ Développer les plans de gestion des haies sur le territoire (action 5 de la stratégie TVB) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des plans de gestion du bocage chez les exploitants volontaires (action 1.3 de l'AMI BOCAGE) - Mettre en place une charte de gestion et d'exploitation durable des haies permettant aux exploitants d'obtenir un label (action 3.3 de la stratégie TVB) 				

	<p>4/ Renforcer les possibilités de débouchés via un programme d'animation visant à amplifier et à organiser la demande. Imaginer de nouveaux procédés de transformation du bois en local pour diversifier la ressource et pouvoir la diffuser plus largement Soutenir les initiatives locales de valorisation durable des haies (projets GIEE, INFin'Haie, Haiecobois) (action 3.2 de l'AMI BOCAGE)</p> <p>5/ Fédérer les acteurs de la filière bois via un programme d'animation visant à mieux mobiliser la ressource et augmenter sa disponibilité (soit par l'exploitation de ressources non valorisées, soit par le développement/renouvellement de nouveaux linéaires de haies)</p> <p>Ces 5 actions font également l'objet de fiches actions spécifiques identifiant : le porteur, les partenaires, les moyens humains et les coûts associés</p>						
PILOTAGE DE L'ACTION							
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)			Elu.e référent.e
				2024	2025	2026	
	CC COCM	Développement Durable Environnement (Bocage)	Chargée de mission Développement Durable				VP Développement Durable et Mobilité
PARTENAIRES ASSOCIES	SDEM50, Région Normandie, AMORCE, réseau ECLORE						
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE							
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement		
	4/ Renforcer les possibilités de débouchés	€					
	5/ Fédérer les acteurs de la filière bois	€					
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin				
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement				
	Financiers potentiels	Montant en € TTC ou % (Si connu)	Structure		Montant en € TTC		
	Région Normandie	80%					

8.1.2 Action 38 Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production de méthanisation

ACTION 38 : Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production de méthanisation					
PRESENTATION DE L'ACTION					
SECTEUR OBLIGATOIRE	Agriculture	PUBLIC(S) CIBLE(S)		STRATEGIES COCM	
SECTEURS OPTIONNELS	Economie circulaire et déchets			ECONOMIE CIRCULAIRE	
	Coopération / Partenariat			PROJETS / DEMARCHES COCM	
				DECHETS	
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION				
	Développement des ENR	Réduction des émissions de GES	Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles		
CONTEXTE	Ces dernières années, plusieurs méthaniseurs (cogénération ou avec injection de biogaz) ont été mis en service sur le territoire. En cohérence avec la démarche d'économie circulaire dans laquelle elle s'est engagée, la Communauté de Communes souhaite développer la méthanisation qui favorise l'économie circulaire et la gestion des biodéchets de son territoire (déchets verts des collectivités / biodéchets / légumes des industriels).				
DESCRIPTION DE L'ACTION (10 lignes max.)	L'accompagnement au développement d'unités de méthanisation sur le territoire Côte Ouest Centre Manche pour se décliner ainsi : Etudier le gisement des déchets organiques et leur valorisation pour produire du biogaz et alimenter les véhicules et les bâtiments (action en lien avec l'action suivante n°39 sur l'installation de bornes BioGNV) Etude et transmission aux porteurs de projet du gisement potentiel sur la COCM (EHPAD, cantines scolaires, supermarchés... Fruits et légumes invendus, restes alimentaires...). <i>En cours.</i> Travailler en coopération avec GRDF pour le développement des réseaux gaz sur le territoire afin de développer les réseaux en corrélation avec les projets production Gaz Vert / de biogaz S'assurer de la mise en œuvre de bonnes pratiques des installations de méthanisation en partenariat avec le PNR et la Chambre d'Agriculture : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la qualité du digestat pour l'épandage sur les surfaces agricoles et assurer un épandage de proximité - Veiller à ce que les exploitants n'achètent pas d'herbe et d'intrants extérieurs pour alimenter les méthaniseurs - Inciter à la valorisation de la chaleur issue de la cogénération des micro-méthaniseurs (par exemple pour le chauffage des bâtiments agricoles ou d'habitation, ou des serres maraîchères) Les risques de pollution sur les milieux naturels seront également pris en compte lors de				

	<p>l'identification du secteur d'implantation du méthaniseur.</p> <p>Mettre en place des actions de sensibilisation et acculturation des élus et du grand public à la méthanisation afin de lever les idées reçues sur les intrants / les odeurs... (en partenariat avec GRDF et la Chambre d'Agriculture) Une vigilance doit néanmoins être apportée sur la localisation de ces installations (méthaniseurs...) pour ne pas créer un nouveau risque d'exposition des populations. De plus, une attention particulière devra être portée sur l'intégration paysagère des unités de méthanisation.</p> <p>Inciter les entreprises à la mise en place de contrats de Gré à Gré ou Contrat Biogas Power Agreement (BPA). Ces futurs/nouveaux types de contrats favorisent les circuits courts de l'énergie puisque le consommateur peut acheter directement tout ou partie de la production d'un producteur d'énergie renouvelable (par exemple d'un méthaniseur pour le biométhane). Ces contrats de fourniture d'énergie en direct sont fixés sur des années données.</p>						
PILOTAGE DE L'ACTION							
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)			Elu.e référent.e
	CC COCM	Développement Durable Environnement	Directeur Services Techniques	2024	2025	2026	
			Chargée de mission Développement Durable				
			Techniciennes Déchets	0,07	0,07	0,07	
PARTENAIRES ASSOCIES	Région Normandie, GRDF, Chambre d'Agriculture, PNR, réseau ECLORE						
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE							
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin		Avancement	
	Etude de gisement	€	2024				
	Incitation aux bonnes pratiques	€					
	Mise en œuvre	€	2025				
	Exploitation	€	2026				
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue,				

			sans date de fin		
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
OBJECTIFS	Contribuer à l'atteinte des objectifs de production d'énergie renouvelable				
INDICATEUR S	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Production d'EnR (GWh/an)			32 % du mix énergétique (SRADEET)	
	Autonomie énergétique (Production EnR/ Consommation énergie finale) en %			50 % en 20240 (SDRADEET)	

8.1.3 Action 39 Valoriser le BioGNV produit sur le territoire pour une mobilité décarbonée

ACTION 39 : Valoriser le BioGNV produit sur le territoire pour une mobilité décarbonée				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE	Transport routier	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Acteurs économiques du secteur secondaire (industriels...)	STRATEGIES COCM
SECTEURS OPTIONNEL	Economie circulaire et déchets		Acteurs économiques du secteur primaire (agriculteurs, maraîchers...)	
	Coopération / Partenariat		Acteurs économiques du secteur secondaire (industriels...)	PROJETS / DEMARCHES COCM
				DECHETS
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			
	Développement des ENR	Amélioration de la qualité de l'air	Préservation du cadre de vie et la santé des habitants	
CONTEXTE	En 2021, la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, le SDEM50 et GRDF s'étaient engagés dans une démarche de développement du GNV et du BioGNV sur le territoire de la Communauté de Communes. Pour ce faire, GRDFa mandaté de cabinet VP Consulting pour réaliser une étude d'opportunité à l'installation d'une station GNV/BioGNV			
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La première étape de cette étude consistera en la réalisation d'entretiens auprès des industriels et des transporteurs pour connaître les caractéristiques de leurs flottes de véhicules et de déterminer leur intérêt pour cette démarche.</p> <p>Le service Déchets de la communauté de communes devra également analyser la rentabilité et le gain direct/indirect de remplacer ses bennes à ordures ménagères (BOM)</p> <p>Le cabinet sera également très attentif à la conversion au BioGNV des cars de la Région Normandie qui influera également sur les besoins en BioGNV sur le territoire et sur la nécessité d'implanter une borne de recharge.</p> <p>Si toutefois à l'issue de cette étude d'opportunité une borne de recharge venait être à être mise en place sur le territoire COCM, le lieu d'implantation devra être défini en tenant compte de la biodiversité (en veillant à ce que ce projet ait l'impact le plus faible possible sur la biodiversité) et des risques naturels ou technologiques existants</p>			

PILOTAGE DE L'ACTION							
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)			Elu.e référent.e
				2024	2025	2026	
	SDEM50	Services Techniques CC COCM	Directeur Technique				
			Chargée de mission DD				
			Coordinateur Mobilité				
PARTENAIRES ASSOCIES	GRDF / SDEM50 / Chambre d'Agriculture						
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE							
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC)	Date de début	Date prévisionnelle de fin		Avancement	
	Prise de contact avec les transporteurs	€	2024				
	Evaluation des besoins en GNV/BioGNV	€					
	Etude de rentabilité des BOM biogaz	€	2024				
	Selon conclusion étude, commande des BOM.	€	2025				
	Réception et mise en route des nouvelles BOM biogaz	€	2026				
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin				
FINANCEMENT	Financement externe		Autofinancement				
	Financiers potentiels	Montant en € TTC ou %	Structure		Montant en € TTC		
	GRDF						
OBJECTIFS ET INDICATEURS							
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus			
	Nombre d'étude réalisée						
	Nombre de bornes de recharge installées						

8.1.4 Action 40 Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production d'ENR solaire et favoriser l'autoconsommation

ACTION 40 : Promouvoir et accompagner le développement de petites et moyennes unités de production d'ENR solaire et favoriser l'autoconsommation				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE	Résidentiel	PUBLIC(S) CIBLE(S)	Communes	STRATEGIES COCM
SECTEURS OPTIONNELS	Bâtiments		Acteurs économiques du secteur primaire (agriculteurs, maraîchers...)	
			Acteurs économiques du secteur tertiaire	PROJETS / DEMARCHES COCM
			Acteurs économiques du secteur secondaire (industriels...)	
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			
	Développement des ENR	Réduction des émissions de GES		
CONTEXTE	<p>Sur le territoire Côte Ouest Centre Manche, les zones de développement de l'éolien sont très limitées en raison de l'habitat mais également des zones de survol aérien. De plus, la quasi-totalité des communes ne souhaitent pas développer l'éolien sur le territoire pour des raisons paysagères ou d'une forte opposition de leurs habitants.</p> <p>De ce fait et au vu du diagnostic du PCAET mettant en évidence que le gisement solaire représente un gisement important d'énergie renouvelable sur le territoire, les élus communautaires souhaitent également accompagner le développement du solaire photovoltaïque et thermique.</p>			
DESCRIPTION DE L'ACTION (10 lignes max.)	<p>Les sous-actions envisagées pour le développement des installations solaires photovoltaïque et thermique sur le territoire sont les suivantes :</p> <p>1 / Accompagner les communes dans la mise en place de projets PV :</p> <p>En lien avec la loi d'accélération de la production d'EnR (loi APER) et en partenariat avec le SDEM50, accompagner les communes dans la définition de leur zones d'accélération de la production d'EnR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les friches sur lesquels implanter des panneaux PV au sol ; - Identifier les parkings sur lesquels installer des ombrières solaires ; - S'appuyer sur le Géoportail mis à disposition par l'Etat pour identifier les grandes toitures avec un potentiel intéressant - Inciter à l'installation d'éclairages solaires lorsque les réseaux électriques ne sont pas à proximité <p>L'identification des zones d'accélération de la production d'EnR doit se faire en intégrant les enjeux environnementaux comme la localisation d'espaces de biodiversité (notamment des friches). De même, une vigilance doit être apportée sur la localisation de</p>			

	<p>ces installations (photovoltaïque, méthaniseurs...) pour ne pas créer un nouveau risque d'exposition des populations.</p> <p><u>2 / Inciter les acteurs économiques à l'installation de panneaux photovoltaïques et solaires thermiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En partenariat avec la CCI : inciter les entreprises lors de leur installation / projet d'installation sur les ZAE communautaire à réfléchir à utiliser une source d'énergie renouvelable et notamment solaire (PV et thermique s'ils ont des besoins conséquents en eau chaude Sanitaire). - Inciter à l'installation d'installations solaires thermiques dans les hébergements touristiques (camping mais également hébergeurs particuliers) <p><u>3 / Inciter et accompagner les exploitants agricoles à l'installation de panneaux photovoltaïques et solaires sur les toitures, hangars agricoles :</u> (en lien avec l'action 21 de l'orientation 4 du PCAET) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, des visites d'exploitations avec des installations "exemplaires" en autoconsommation (voire autoconsommation collective) - Cibler les toits des bâtiments agricoles qui sont à refaire ; - en partenariat avec ENEDIS, identifier les zones les plus propice au développement du solaire car ne nécessitant pas de renforcement des réseaux (cartographie des réseaux) - Inciter à la réalisation d'installations photovoltaïques à la ferme de puissance 100kWc <p><u>4/ Ré-engager une réflexion sur la mise en place un nouveau cadastre solaire à l'échelle du territoire Côte Ouest Centre Manche :</u></p> <p>En partenariat avec le SDEM50 et en lien avec les autres EPCI de la Manche : engager une réflexion sur la mise en place un nouveau cadastre solaire à l'échelle du territoire Côte Ouest Centre Manche (sous-réserve d'une validation par les membres du conseil communautaires). En parallèle, de la mise à disposition de ce cadastre solaire, une communication forte et répétée devra être déployée auprès des habitants mais également des acteurs économiques (agriculteurs notamment) en s'appuyant sur les petits déjeuners entreprises et la chambre d'agriculture</p> <p>Globalement, il sera recherché de développer des projets en priorité sur des occupations du sols qui ne consomment pas d'espaces. De plus, l'intégration paysagère de ces nouvelles installations doit être réfléchié au préalable.</p>
--	--

PILOTAGE DE L'ACTION

	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)			Elu.e référent.e
				2024	2025	2026	
PORTAGE			Chargée de mission Développement Durable				VP Développement Durable et Mobilité
			Chargée de mission Economie				
PARTENAIRES ASSOCIES	ENEDIS, SDEM50, SEM WEST Energie, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, AMORCE						

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNE L	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancemen t
		€			
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
OBJECTIFS	Contribuer à l'atteinte des objectifs de production d'énergie renouvelable				
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateu r	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Production d'EnR (GWh/an)	Impact		32 % du mix énergétique (SRADDET)	
	Autonomie énergétique (Production EnR/ Consommation énergie finale) en %	Impact		50 % en 20240 (SDRADDET)	

8.1.5 Action 41 Faire émerger et accompagner les collectifs citoyens pour le développement d'énergies renouvelables et favoriser l'autoconsommation collective

ACTION 41 : Faire émerger et accompagner les collectifs citoyens pour le développement d'énergies renouvelables et favoriser l'autoconsommation collective				
PRESENTATION DE L'ACTION				
SECTEUR OBLIGATOIRE	Tertiaire	PUBLIC(S) CIBLE(S) (par ordre de priorité)	Grand public et associations	
SECTEURS OPTIONNELS	Bâtiments		CC COCM	
	Coopération / Partenariat		Communes	
			Acteurs économiques du secteur tertiaire	
ENJEUX PCAET	ENJEU(X) DU PCAET AU(X)QUEL(X) REpond L'ACTION			
	Développement des ENR	Réduction des émissions de GES		
CONTEXTE	<p>La Communauté de Communes souhaite accompagner une réappropriation de l'énergie par les citoyens de son territoire en leur faisant prendre part aux réflexions sur le développement des énergies renouvelables et en leur permettant de s'impliquer dans leur financement. En développant des projets citoyens sur son territoire, la communauté de communes souhaite également permettre : une meilleure intégration des projets, une gestion décentralisée des moyens de production de l'énergie dans l'intérêt du territoire et de ses habitants, des retombées économiques locales directes et indirectes qui renforcent le tissu d'activité et d'emploi.</p> <p>Pour ce faire la COCM souhaite s'appuyer sur ECLORE qui fait partie des 13 réseaux régionaux qui s'appuient sur le mouvement national Energie Partagée pour faciliter l'émergence et la structuration des projets citoyens d'énergie renouvelable. ECLORE mène trois grands types d'actions : la coordination et animation d'un réseau d'acteurs à l'échelle régionale, l'émergence et accompagnement de projets citoyens et la sensibilisation des habitants et communication.</p>			
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Pour mener à bien cette action, sous-actions envisagées par la Communauté de Communes :</p> <p><u>1/ Adhérer au réseau ECLORE et à la charte Energie Partagée</u> L'adhésion à ce réseau permettra à la COCM de bénéficier : de journées de formations adaptées aux attentes locales, d'un appui à l'émergence et à la structuration de projets citoyens et la mise en relation avec des pairs et des partenaires œuvrant pour les énergies citoyennes et d'interventions sur les énergies citoyennes sur le territoire (conférence, réunion publique...).</p> <p><u>2/ Organiser une formation destinée aux élus :</u> Cette formation s'adresse plus spécifiquement aux membres de la commission Développement Durable, aux Vice-Présidents et aux Maires. Le directeur technique ainsi que la chargée d'économie seront également associés. Elle comporte un temps théorique visant à rappeler la place et rôles des collectivités locales</p>			

	<p>dans le développement des énergies renouvelables sur leur territoire et à définir les projets participatifs et citoyens : quelles sont leurs spécificités ? quelles traductions dans le portage du projet, le montage juridique et financier ? Cette formation-action permettra de poser les bases d'accompagnement d'une dynamique des projets citoyens au sein du territoire en lien avec les acteurs locaux et les documents de planification</p> <p>Cette formation théorique sera suivie d'un voyage d'études permettant de étudier de visualiser des projets citoyens des réalisés sur d'autres territoires (exemple : centrales villageoises sur les panneaux photovoltaïques sur des écoles et un projet bois énergie citoyen).</p> <p><u>3/ Réaliser un diagnostic des toitures des bâtiments communautaires et communaux (uniquement pour les communes du territoire COCM volontaires)</u></p> <p>À la suite de la formation, l'objectif sera de mener avec les communes volontaires, un diagnostic des toitures des bâtiments communautaires et communaux afin d'identifier celles qui seraient propices à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. L'objectif sera de définir les caractéristiques de la toiture (orientation, masques proches, le type de charpente, l'encombrement pas des fenêtres de toit, des gaines...) et la facilité de raccordement, si la toiture va faire l'objet d'une rénovation. La biodiversité existante (oiseaux, chiroptères...) devra également être prise en compte dans le choix des toitures retenues afin d'avoir un moindre impact (l'objectif étant de préserver la biodiversité inféodée au bâti). De plus, lors du repérage des toitures des bâtiments communautaires et communaux, un critère de qualité architecturale devra également être pris en compte afin de conditionner la mise en place de panneau à leur intégration paysagère.</p> <p>Ensuite, parmi les toitures identifiées comme propices, la Communauté de communes souhaiterait que cela aboutisse à l'accompagnement par ECLORE d'au moins deux projets d'énergie citoyens sur son territoire.</p> <p>De plus, dans le cadre de l'installation de panneaux PV sur les toitures des bâtiments publics réfléchir à la mise en place d'une offre d'autoconsommation collective dans l'objectif de favoriser les circuits courts de production d'énergies.</p>						
PILOTAGE DE L'ACTION							
PORTAGE	Structure pilote / Maître d'ouvrage	Direction/ service	Agent référent.e COCM / personne pilote	Moyens humains (en ETP/an)			Elu.e référent.e
	CC COCM	Développement Durable	Chargée de mission Transition énergétique	0,2			VP développement durable et mobilité
			Directeur des services techniques				
			Chargé d'économie				
PARTENAIRES ASSOCIES	Réseau ECLORE porté par les 7 Vents, SDEM50, ADEN Marchésieux, AMORCE, Energie Partagée, ENERCOOP, communes						

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE					
PHASAGE / CALENDRIER PREVISIONNEL	Etapes ou sous actions	Coût estimatifs (€ TTC) (Si connu)	Date de début	Date prévisionnelle de fin	Avancement
	Formation de la chargée de mission transition énergétique	€	2023	2024	
	Adhésion à ECLORE et Energie Partagée	451,00 €	févr-24		
	Formation élus (théorique + voyage d'études)	€	1er semestre 2024	2ème semestre 2024	
	Diagnostic des toitures	€	1er trimestre 2025		
Budget prévisionnel total (€ TTC)		€	Action en amélioration continue, sans date de fin		
OBJECTIFS ET INDICATEURS					
INDICATEURS	Indicateurs	Type d'indicateur	Périodicité de collecte	Résultats attendus	
	Nombre d'élus formés	Suivi			
	Nombre de projets accompagnés	Suivi			



Le plan Climat Air Energie Territoriale de la Communauté de Commune Côte Ouest Centre Manche est se compose des 6 documents suivants :

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - CONCERTATION - PROSPECTIVE – STRATÉGIE

TOME 3 – CONCERTATION - PLAN D’ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L’EES

CADRE DE DEPOT RÉGLEMENTAIRE

(L’élément en gras est celui objet du présent document)

PCAET – Décembre 2023

©Communauté de Commune Côte Ouest Centre Manche (COCM)

L’ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la COCM. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l’objet d’une demande écrite aux autorités compétentes au sein de la COCM.



20 rue des Aubépines 50250 LA HAYE

www.cocm.fr

Publié par la Communauté de Commune Côte Ouest Centre Manche

Accompagnement à l’animation de la concertation et à la définition d’un plan d’actions par :

